

Sommaire

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : NICOLAS SARKOZY OU L'APOLOGISTE DU MODELE COMMUNAUTARISTE RELIGIEUX	9
Son projet : réguler la société par les religions	10
Une stratégie de marketing politico-religieuse	11
Un projet de société d'inspiration américaine	12
Le retour des religions dans la vie publique française	12
Les religions comme solution aux problèmes des banlieues	12
Les religions comme légitimation du retour de l'ordre moral	13
Les religions comme substitut à l'Etat-providence	13
Les religions comme garant de la bonne éducation des jeunes	13
Les dérives de cet activisme communautariste	14
La remise en cause de la loi de 1905	14
La remise en cause du modèle laïque français	16
Le risque de promotion des sectes	18
La promotion des intégristes musulmans français	20
Première erreur d'analyse : l'UOIF serait représentative des musulmans de France	20
Deuxième erreur d'analyse : l'UOIF serait seulement fondamentaliste mais pas intégriste	21
Troisième erreur d'analyse : l'UOIF se modérerait au sein du CFCM	22
La rupture avec le modèle français républicain	23
CHAPITRE 2 : NICOLAS SARKOZY OU LE SECURITAIRE DANGEREUX ET INEFFICACE	25
Sa pensée : une conception manichéenne de la sécurité	25
La sécurité au dessus des libertés ou la crispation sécuritaire	25
Le tout répressif ou la prévention abandonnée	26
Le tout carcéral ou le choix de la solution américaine	28
Le tout policier ou le pouvoir judiciaire inféodé au ministère de l'intérieur	29
Son action : un activisme législatif pour rassurer...	30
La loi sur la sécurité intérieure ou de nouveaux délits censés régler l'insécurité	30
Le délit de stationnement dans les halls d'immeubles ou la stigmatisation des jeunes	30
Le racolage passif ou la transformation des prostituées en délinquantes	31
Le délit de mendicité ou le retour aux solutions du 19ème siècle	31
Les lois sur l'immigration ou la production assurée de clandestins	32
La loi du 26 novembre 2003 ou un échec reconnu à demi-mot	32
La loi du 24 juillet 2006 ou le faux alibi de l'immigration choisie	34
Le projet de peine automatique pour les multirécidivistes ou la volonté de toujours copier les États-Unis	35

Ses résultats : des échecs derrière une communication triomphaliste	37
Le succès de la lutte contre l'insécurité ou l'illusion médiatique de l'efficacité	37
La lutte contre le terrorisme ou le succès de la spécificité française	37
Le renseignement ou la myopie face aux crises de notre société	38
La baisse de la délinquance ou le discours mystificateur	38
La réalité cachée ou les échecs derrière la communication triomphaliste	40
Les violences contre les personnes : + 27 %	40
Les infractions aux stupéfiants : + 58 %	41
Sangatte ou l'embourbement après la fermeture	41
La crise de la canicule pendant l'été 2003 ou un ministre de l'intérieur miraculeusement épargné par les médias	42
CHAPITRE 3 : NICOLAS SARKOZY OU LE VRAI LIBERAL SOUS COUVERT D'UN FAUX PRAGMATIQUE	45
Un piètre bilan économique et social	45
Un libéral pur et dur camouflé derrière un pragmatisme de façade	48
Derrière une impression tenace d'improvisation.....	48
...des convictions empruntant au libéralisme le plus débridé	49
Une France volontairement décriée, prélude à une thérapie de choc	50
Les dangers d'une révolution libérale – le volet économique	55
Orchestrer l'effacement de l'État	55
Permettre aux riches de s'enrichir davantage	61
Réhabiliter le travail ? Le précariser plutôt !	62
Les dangers d'une révolution libérale – le volet social	64
Gommer les mécanismes de redistribution verticale	65
Aider davantage les familles et les classes moyennes aux dépens des plus pauvres	66
Placer les plus démunis sous surveillance et les aides auxquels ils prétendent sous conditions.....	66
L'élection de Sarkozy, une menace pour la sécurité économique des personnes	69
CHAPITRE 4 : NICOLAS SARKOZY OU LE CLONE DE BUSH	73
Le rêve américain et le rêve européen	73
Le reniement du modèle européen	74
L'adhésion au modèle américain	75
Un modèle aux fondements fragilisés	75
Un modèle aux performances contestables	76
Un ascenseur social bloqué	76
Un marché du travail artificiellement efficace	76
Une intégration faussement performante	76

Une société malade	77
Un système social réduit aux acquêts.....	77
L'adhésion au conservatisme de Bush	78
Nicolas Sarkozy, l'américain	78
Nicolas Sarkozy, l'atlantiste convaincu – le soutien inconditionnel à la guerre en Irak	79
Nicolas Sarkozy, le conservateur	80
Un même style	80
Un même discours moral d'essence essentiellement religieuse	80
Une même tentative de redéfinition du crédo-conservateur	81
CONCLUSION	85
BIBLIOGRAPHIE	89

Introduction

ÉRIC BESSON

L'inquiétante rupture tranquille de Monsieur Sarkozy

La France est-elle prête à voter en 2007 pour un néo-conservateur américain à passeport français ? Les partisans du candidat de l'UMP jugeront la question provocatrice et y verront, à l'approche, de l'élection présidentielle, une caricature injuste, exacerbée par l'approche de l'élection présidentielle. Alors, convenons-en d'emblée. Nicolas Sarkozy sera, pour la gauche, un adversaire redoutable même si son palmarès électoral est bien moins riche qu'on ne l'imagine.

L'homme ne manque ni d'idées, ni de force de conviction, ni de capacité de séduction. Son énergie, son culot, son aplomb, son ambition, sa soif inextinguible de reconnaissance sociale et de pouvoir, sa résistance à l'adversité sont légendaires.

Son supposé « parler vrai » (parfois son parler crû mais lorsque Sarkozy est grossier, il dit parler comme les Français), son sens de la formule, son insolence étonnamment juvénile en font un « bon client » pour les média audiovisuels.

Avec Nicolas Sarkozy, ils capteront toujours un mot, une image, un clin d'œil, une provocation pour le sacro-saint « 20 heures ».

Orfèvre en communication⁽¹⁾ méthodique et parfois impudique, l'homme a, de plus, su draper son implacable et froide quête du pouvoir dans une toge glamour (Nicolas-la-star-amie-des-stars y compris de

celles dont l'exemplarité est discutable) sans laquelle il ne saurait – nous dit-on – y avoir de « saga politique » digne de ce nom.

Ce « sarko-show » est une arme de dissimulation massive, car celui qui ne cesse de prétendre vouloir « être jugé sur ses résultats » n'a pas son pareil pour masquer les piètres bilans de son action. Ceux d'un médiocre ministre de l'économie et des finances ou ceux d'un ministre de l'Intérieur survolté mais peu efficace : les violences faites aux personnes n'auront cessé d'augmenter en dépit de ses communiqués triomphants.

Mais l'échec n'atteint que rarement notre héros. Le plus souvent parce qu'il le noie dans le mouvement perpétuel : chaque fois qu'il se trouve en difficulté ou se voit obligé de se justifier de son action, le candidat de l'UMP se saisit d'un fait divers pour enfile la combinaison qu'un Le Pen laisse parfois au vestiaire de « celui qui dit tout haut ce que les Français pensent tout bas ». Un jugement à l'emporte-pièce, une provocation suivie d'une polémique, le tout conclu par un sondage qui démontrerait que Sarkozy a les élites contre lui mais le peuple avec lui et le tour est généralement joué.

En cas de nécessité, si provocation et écran de fumée ne suffisent pas, Nicolas Sarkozy actionne le parachute de secours, celui de la défausse. Car celui qui se décrit comme un pieux catholique n'aime

rien tant que battre sa coulpe sur la poitrine des autres : il n'est, par essence, jamais responsable. Ses erreurs, ses échecs ? C'est toujours la faute des autres. Non à Voltaire, rarement cité, mais à Chirac, à Raffarin, à Villepin etc, cibles sarkozyennes dont on se gardera cependant ici de prendre la défense véhémement. Ou en dernier ressort la faute aux juges. Glissements progressifs du volontarisme du Ministre de l'Intérieur. En 2002, il suffisait de lui donner les rênes de la police et de le laisser libre de mettre en œuvre une répression salubre pour que l'insécurité soit enrayerée. En 2006, le Ministre de l'Intérieur confesse son impuissance : son action remarquable est entravée par le laxisme des juges. Une seule conclusion s'impose : la vraie vie, celle de Nicolas Sarkozy bien sûr, mais aussi celle de la France, ne commencera qu'après son accession à l'Élysée. Ce document a le grand défaut de s'intéresser encore à la « France d'avant », celle où Nicolas Sarkozy peut encore être jugé sur ses actes et sur ses intentions déclarées, alors que lui ne se consacre plus qu'à la « France d'après », celle d'après le sacre selon lui annoncé.

Concurrent redoutable, donc, mais aussi respectable, citant ses sources d'inspiration, assumant jusqu'à l'automne 2006 tout à la fois son ambition et sa volonté de « rupture » avec un modèle français supposé exsangue, qu'il n'a cessé de caricaturer pour mieux le vilipender.

Le fait qu'au moment d'entrer en campagne électorale, lucide quant aux craintes que son tempérament et son improbable oxymore de « rupture tranquille » fait naître, Monsieur Sarkozy ait choisi de brouiller les pistes et de s'adresser à la « France qui souffre » ne doit pas faire illusion. L'infléchissement des discours indique seulement qu'après avoir été, avec l'appui (qui l'eût dit !) de François Fillon le fossoyeur du gaullisme social, le candidat de l'UMP s'est attaché provisoirement la plume – au demeurant talentueuse – d'un Henri Guaino que l'on avait déjà connu ardent dénonciateur de la « fracture sociale » en 1995. Le vernis ne tiendra pas. Car l'homme qui se dit pragmatique est d'abord un idéologue.

Respecter Nicolas Sarkozy, c'est se frotter à ses mots, à ses concepts, à leurs racines. L'homme n'est avare ni de

discours, ni d'écrits. L'explorateur devra d'abord débroussailler l'accessoire : une littérature abondante consacrée au culte de soi, caractéristique d'un ego largement plus dilaté que la moyenne déjà élevée de ceux des hommes politiques ; il ne se laissera pas davantage abuser par ses revirements tactiques : le « pragmatisme sarkozyen » se nourrit de revirements spectaculaires comme en témoigne son reniement dans le dossier de la fusion Suez-GDF : après avoir s'être très solennellement engagé à ce que l'État ne privatise jamais GDF, le prétendant de la droite à l'Élysée n'aura pas attendu deux ans pour se révéler parjure !

Il nous faudra donc prendre Nicolas Sarkozy aux mots, aux idées, sans jamais nous livrer à des attaques personnelles – ce document n'en contient pas – et nous écartant des caricatures réductrices : « Sarko-facho » est un slogan à la fois stupide et contre-productif, car s'il est un danger pour une certaine conception de la République française laïque et sociale, Sarkozy n'est pas un danger pour la démocratie française en dépit d'une relation aussi « amicale » qu'intéressée et exigeante avec les propriétaires des grands médias français et d'une conception très particulière de la fonction ministérielle : Sarkozy n'a-t-il pas justifié auprès de ses proches au printemps 2004 son retour au Ministère de l'Intérieur par souci de se protéger des attaques... de sa propre famille politique en vue de sa future campagne présidentielle ?

Disons le clairement : le procès objectif que l'on peut instruire contre l'idéologue engagé en politique qu'est Nicolas Sarkozy est suffisamment lourd et digne de débats passionnés pour qu'il ne soit besoin de l'affubler – et l'affaiblir – de fantasmes ou de procès d'intention.

Ce que cet ouvrage cherche à démontrer est que non seulement, ne lui en déplaise, Nicolas Sarkozy est bien « libéral, atlantiste et communautariste » mais qu'il est devenu une sorte de filiale française de la Bush Cie, un néo-conservateur américain à passeport français.

Libéral, il l'est assurément depuis toujours et profondément. Mais contrairement à la légende qu'il entretient le candidat ne l'assume pas franchement et préfère se retrancher derrière des mythes.

Plutôt que de dire explicitement qu'il souhaite revenir sur la durée légale du travail et remettre en cause le droit du travail, Nicolas Sarkozy préférera affirmer qu'il souhaite, par exemple, que « celui qui veut travailler plus et gagner plus puisse le faire ». Ce qui, pris au pied de la lettre signifie que ce ne serait plus le chef d'entreprise mais le salarié qui fixerait son temps de travail ou que tout salarié à temps partiel serait en droit d'exiger de travailler à plein temps ! Sarkozy-le-libéral sait que la France ne l'est pas. Ou plus exactement il a tiré de l'expérience de la campagne présidentielle de Balladur en 1995 la conviction que le libéralisme pur ne pourrait jamais concerner plus d'une dizaine de pourcents d'électeurs.

Le libéralisme de Sarkozy s'est donc mué en libéralisme « populaire ». À Georges W. Bush, Nicolas Sarkozy ne s'est pas contenté d'emprunter les slogans ou la mise en scène (ah, cette intronisation du président de l'UMP avec un décor calqué sur celui de la campagne de Bush...). Il lui a pris la méthode : « parler des problèmes des gens », à défaut d'avoir la moindre idée de la façon de les résoudre. Se servir des mots pour prétendre panser les maux. Décrire ce que l'on est incapable de guérir. Diagnostic claironné ..., inefficacité à moitié pardonnée. Ainsi, en 2003, l'éphémère Ministre de l'Economie et des Finances se targue t-il de prendre en charge la « menace des délocalisations » et de répondre à l'angoisse -réelle- des Français. Un plan de « relocalisations » est annoncé en grande pompe, il n'aura aucun effet, l'emploi industriel restera le grand perdant de la législature mais peu lui chaut : Nicolas Sarkozy estime qu'il a « préempté le débat » et que les Français savent désormais qu'avec lui les délocalisations trouveront à qui parler ...

À « W », le très libéral Nicolas Sarkozy aura aussi emprunté l'obsession de la fin de l'impôt progressif. L'emballage paraît toujours frappé au coin du bon sens : « éviter la fuite des capitaux » pour démanteler l'impôt de solidarité sur la fortune dont la suppression est pourtant étrangement absente du programme de l'UMP, « permettre à ceux qui travaillent d'en tirer les fruits » pour porter une réduction de l'impôt sur le revenu qui n'aura pleinement profité qu'aux 10 % des Fran-

çais les plus aisés, accéder au vœu des Français de « transmettre leur patrimoine à leurs enfants à la fin d'une vie de labeur » pour mettre en œuvre la réforme de la taxation des donations et successions la plus inégalitaire jamais conçue !

Le libéralisme de Nicolas Sarkozy n'est ni la facette la plus originale – tous les libéraux du monde tiennent son discours – ni la plus inquiétante : on plaidera volontiers qu'une démocratie moderne a besoin de deux pôles, libéral-conservateur d'un côté, réformiste-progressiste de l'autre et que Nicolas Sarkozy, en dépit de ses faux-semblants partiels a le mérite de redessiner une ligne de clivage claire entre la droite et la gauche sur le plan économique et social. Son atlantisme forcené, sa très grande complaisance pour ne pas dire sa fascination à l'égard de la politique extérieure de Georges Bush sont autrement plus graves.

N'acceptons pas l'écran de fumée que dresse « Sarkozy l'américain », formule qu'il revendique et dont il s'est dit « fier » lors de deux voyages aux États-Unis, en 2004 et en 2006.

Sarkozy se veut « l'ami des américains ». Pourquoi pas ? Qui se voudrait « l'ennemi des américains » ? Qui n'éprouve de la reconnaissance pour l'engagement qui fut le leur pour nous délivrer du joug nazi ? Qui refuse de lutter contre le terrorisme ? Qui n'est pas orphelin des Twin Towers ? Qui échappe à la dialectique attirance-rejet que suscite en chacun de nous un « American way of life » dont nous avons appris à connaître la grandeur autant que les servitudes ?

Mais ce qui pose problème, et qui doit faire débat en cette année 2007, c'est l'allégeance aveugle à une politique dite de lutte contre le terrorisme absurde et inefficace dont la guerre en Irak est la plus sanglante illustration.

On verra plus loin que dès 2004 les silences de Sarkozy sur l'intervention américaine en Irak autant que ses déclarations d'amour aussi naïves que déplacées envers « la musique et les films américains » avaient semé de trouble.

Mais ce n'était rien au regard de l'extravagant voyage du Ministre de l'Intérieur en septembre 2006. Le spectacle d'un candidat à la présidentielle supposé issu de la famille gaulliste quémander un

rendez-vous dans un bureau attendant à celui du Président des États-Unis, dans l'espoir finalement exaucé, de rencontrer quelques minutes le grand homme, lui arracher une photo immortalisant l'instant et l'exhiber comme un trophée est un spectacle pénible pour tout Français nourri au lait de la « grandeur de la France » et de son « message universel ». Mais entendre un candidat majeur à la Présidence de la République critiquer aux États-Unis la politique étrangère -en l'espèce justifiée- et « l'arrogance » de son pays est proprement insupportable.

Tous les journalistes américains ont alors souligné la tonalité étonnamment farouchement « pro-américaine » et « pro-Bush » des propos de Monsieur Sarkozy, certains faisant remarquer non sans malice que le Ministre de l'Intérieur français s'était révélé plus ardent défenseur de la politique de Bush que beaucoup de parlementaires républicains eux-mêmes, troublés par les échecs à répétition des initiatives de leur dirigeant sur la scène extérieure, échecs qu'après une sévère défaite électorale Bush lui-même devra reconnaître fin 2006.

Dans une dépêche du 13 septembre 2006, l'AFP rapporte que selon un expert de la Brookings Institution cité par le Washington Post, « Sarkozy a eu le genre de rhétorique que l'on aurait attendu d'un responsable de l'administration Bush » !

Quant au *Canard Enchaîné* du 20 septembre 2006, il prête à Jacques Chirac -exceptionnellement cité ici – les propos suivants « Sarkozy a multiplié les maladresses aux États-Unis. Il s'est totalement aligné sur la politique américaine et sur Bush (...) Bien loin du gaullisme et même des grandes traditions politiques et diplomatiques françaises ».

Libéral, atlantiste... et, toujours plus grave, communautariste.

C'est une évidence. Nicolas Sarkozy ne croit pas au « modèle républicain » d'intégration. De ses lacunes ou de ses échecs –malheureusement incontables – il veut profiter pour non pas réformer ce « modèle », pour le rendre plus efficace, mais pour le démanteler. On verra plus loin, citations précises à l'appui, en dépit de ses dénégations récentes que

le modèle que le patron de l'UMP a en tête est communautariste et confessionnel.

De ce point de vue le bilan du « ministre en charge des cultes » est lourd de menaces pour l'avenir : non content de mettre à mal la loi de 1905 et les fondements de la « laïcité à la française », Nicolas Sarkozy aura pactisé avec les islamistes de l'UOIF, favorisé l'ascension médiatique de Tarik Ramadan, fait preuve d'une étrange bienveillance à l'égard des sectes allant jusqu'à recevoir en grande pompe l'un des prosélytes le plus célèbre de l'église de Scientologie, l'acteur Tom Cruise.

Coupables écarts ! Erreurs isolées ? Non. Nicolas Sarkozy ne se contente pas de se livrer à un cynique marketing confessionnel à visée électorale. Comme Georges Bush, son action est théorisée : il compte sur les religions, toutes les religions y compris « fondamentalistes » et souvent « intégristes » pour réguler la vie en société, encadrer les jeunes et ramener l'ordre dans les quartiers.

On verra donc, tout au long des chapitres qui suivent où est la vraie source d'inspiration du candidat Sarkozy. Elle n'est pas, ce serait respectable, authentiquement libérale (le libéralisme de Sarkozy empreinte à Hayek ou Friedman, pas à Tocqueville ou Aron). Elle enterre le gaullisme autant que l'héritage laïque et républicain.

La vraie Bible de Nicolas Sarkozy réside dans la pensée néo-conservatrice américaine.

Son vrai modèle ? Georges W Bush.

Plusieurs journalistes français ayant accompagné le Ministre de l'Intérieur aux États-Unis en septembre 2006, ont raconté l'anecdote suivante. On demande à Nicolas Sarkozy en quoi il se différencie de Georges Bush. La réponse fuse, mélange d'humour à l'américaine, de fausse modestie et de provocation : « il a été élu deux fois Président. Moi pas ».

Il s'agit certes, d'une boutade. Révélatrice, cependant. Spontanément, Nicolas Sarkozy ne voit rien qui le distingue de Georges Bush. Sauf que l'un a gagné deux fois une élection présidentielle. Et l'autre pas. Pas encore ? Nous voilà prévenus ...

Éric Besson

(1) Dans leur remarquable « *Les habits neufs de la froite française* », Alain Bergounioux et Caroline Werkoff-Leloup (Fondation Jean Jaurès 2006) notent à juste titre que cette communication permanente est aussi « une communication sous tension qui cultive le conflit ».

Nicolas Sarkozy

L'apologiste du modèle communautariste religieux

PIERRE BAYARD

Beaucoup n'ont retenu de l'ouvrage de Nicolas Sarkozy consacré à la question religieuse, « La république, les religions, l'espérance », que sa suggestion de modifier la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État. Peu nombreux sont ceux qui ont observé que son ambition réelle est bien plus vaste et qu'elle consiste à faire des religions le nouvel outil de régulation de nos sociétés. Exagération de notre part ? Absolument pas ! Il suffit de le lire : « *Je suis convaincu que l'esprit religieux et la pratique religieuse peuvent contribuer à apaiser et à réguler une société de liberté* ». Et d'ajouter, pour être certain d'être bien compris, qu'« *on aurait tort de cantonner le rôle de l'église aux seuls aspects spirituels* »⁽¹⁾.

Il puise en fait directement son inspiration des États-Unis. On dit souvent que l'État y est laïque mais que la société y est religieuse. Les Américains, très attachés à leur liberté individuelle, ont toujours préféré en appeler à la charité chrétienne plutôt que d'accorder trop de pouvoirs à l'État. Ainsi les racines profondément religieuses de l'Amérique associées à son individualisme directement hérité de la conquête de l'Ouest ont permis de limiter le poids de l'État dans la société américaine. On comprend mieux alors la fascination de Nicolas Sarkozy pour le modèle amé-

ricain : substituer à la solidarité nationale de nouvelles solidarités, essentiellement communautaires, est le moyen de réduire le poids de l'État et de la sécurité sociale dans l'économie française.

Le président de l'UMP plaide donc pour une transformation radicale des relations entre les églises et l'État et un retour en force des religions dans les affaires publiques. On l'a vu proposer de construire des lieux de culte pour résoudre les problèmes des banlieues ! Mais pourquoi alors ne pas déléguer aux prêtres, aux imams et aux pasteurs un rôle de maintien de la concorde dans les quartiers ? Et pourquoi alors s'arrêter aux seuls problèmes des banlieues ? Les religions peuvent légitimer un retour à l'ordre moral dans les domaines de la santé publique et de l'éthique ou se substituer progressivement à notre État Providence.

Cette relégitimation du rôle politique et social des églises prônée par Nicolas Sarkozy n'est pas sans danger.

Elle s'est tout d'abord traduite par l'intronisation de l'UOIF – une organisation musulmane intégriste et minoritaire – comme représentant officiel de l'Islam de France. Nicolas Sarkozy se revendique comme l'ami exigeant des musulmans, il est en fait devenu l'avocat de l'UOIF.

Cette politique de relégitimation fragilise ensuite l'autonomie des cultes car en accordant des droits et des obligations aux religions, Nicolas Sarkozy propose en fait de renouer avec le régime bonapartiste du concordat de 1801 qui avait organisé un régime de cultes reconnus par l'État. Revenir sur la laïcité, c'est en effet amener l'État à faire le tri dans les philosophies, les croyances et les opinions !

Cette politique organise enfin, et de fait, la promotion des mouvements sectaires et des intégristes. En effet, en octroyant un statut aux religions, Nicolas Sarkozy pose inévitablement la question de la définition de la religion. Quelles sont les religions qui pourront prétendre à ce statut ? Que faire avec les mouvements fondamentalistes et avec les sectes qui revendiquent le statut de religion ? On sait que les témoins de Jéhova ont d'ores et déjà obtenu des tribunaux français le statut de religion. À qui le tour sous l'empire des idées sarkozystes ? L'église de la scientologie, les Raëliens, ou encore l'Ordre du Temple Solaire ?

Attardons nous donc, tout au long de ce chapitre, à disséquer les idées du président de l'UMP, véritable apologiste du communautarisme religieux. Cet exercice est aujourd'hui d'autant plus utile que, fidèle à sa nouvelle stratégie de « la rupture tranquille », le président de l'UMP veut rassurer et atténuer les craintes et les peurs que son discours a fait naître parmi les Français. Il se fait donc aujourd'hui le chantre de notre République laïque et le premier rempart contre le communautarisme : il dénonce à Périgueux, le 12 octobre dernier, « la République (qui) s'abîme dans le communautarisme » et en appelle à cette France qui « ne veut pas de la confusion entre le spirituel et le temporel ». Mais cette nouvelle posture ne doit pas nous induire en erreur, elle n'est que le camouflage d'un projet de société directement importé des États-Unis et tendant à réguler la société par les religions. Un projet qui inquiète, à juste titre, et qu'il lui faut donc désormais, le temps de la campagne électorale, mettre en sourdine. Mais un projet qu'il est facile de débusquer car Nicolas Sarkozy y avait consacré une bonne part de son énergie et de ses discours au cours des dernières années.

SON PROJET : RÉGULER LA SOCIÉTÉ PAR LES RELIGIONS

Le modèle européen comporte une spécificité bien souvent tue, quoique déjà mise en évidence, dès le début du 20^{ème} siècle, par le sociologue allemand, Max Weber. C'est celle d'un désenchantement progressif du monde, c'est-à-dire de sa laïcisation au fur et à mesure qu'il avance dans la modernité. Les États-nations européens se sont émancipés de l'autorité pontificale – c'est toute l'histoire du gallicanisme en France, de l'anglicanisme en Grande Bretagne ou du Kulturkampf en Allemagne – et les peuples européens éloignés des croyances religieuses.

Ce phénomène s'est traduit en France de deux manières. Tout d'abord, par le choix de la laïcité, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les églises aucun pouvoir politique. Ensuite par le recul des pratiques et des croyances religieuses. Les sans religion représentent ainsi 27 % de la population française de plus de 18 ans. Parmi les catholiques, ils ne sont que 12,8 % à être pratiquants, c'est-à-dire à fréquenter la messe au moins une fois par mois ; 24,6 % sont des pratiquants occasionnels et 62,6 % ne sont pas pratiquants⁽²⁾. Ce phénomène de recul des pratiques religieuses ne concerne pas seulement la religion catholique. Pour les musulmans, les proportions sont les mêmes selon une enquête réalisée par Sylvain Brouard et Vincent Tiberj⁽³⁾ : 21 % de pratiquants réguliers contre 79 % de non pratiquants ou de pratiquants épisodiques. Ces données corroborent des enquêtes antérieures et notamment celle réalisée par Ipsos pour le Figaro en avril 2003 et selon laquelle 44 % des musulmans n'étaient pas pratiquants. Par conséquent, le rapport à l'Islam semble, en France, peu différent du rapport au catholicisme.

C'est pourquoi, les débats sur la laïcité avaient quitté le devant de la scène depuis de nombreuses années. Seule la grande tourmente du débat sur l'école privée les avait temporairement ravivés en 1984. Ils connaissent toutefois depuis quelques années un regain de vigueur avec les interrogations sur la place de l'Islam en France et les controverses sur les sectes et les religions émergentes. Et, comme à son habitude, Nicolas Sarkozy y participe avec vigueur,

tout à son souci d'apparaître porteur d'un nouveau message. Et quel message ! Il s'agit ni plus ni moins que de promouvoir en France un nouveau modèle de régulation des problèmes sociaux par les religions dans la plus pure tradition des États-Unis, récemment ravivée par les évangélistes néo-conservateurs américains. Ce projet est porteur de très lourds dangers : il implique d'en finir avec notre tradition de séparation des églises et de l'État, il conduit inévitablement à renforcer les sectes qui revendiquent le statut de religion et s'accompagne d'ores et déjà d'un accroissement de l'influence des intégristes musulmans de l'UOIF.

Rarement, dans notre République « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* » selon l'article 3 de notre Constitution, un ministre de l'intérieur et des cultes se sera autant intéressé aux affaires religieuses.

Une stratégie de marketing politico-religieuse

On pourrait croire que, tout à son ambition de présidentiable et fidèle à sa réputation d'attrape tout, Nicolas Sarkozy conduit une classique opération de marketing électoral. Et qu'il importe des États-Unis une stratégie de marketing communautariste et religieux.

Aucune communauté religieuse n'est en effet oubliée.

La communauté juive fait l'objet de toutes ses attentions – ce qui est bien normal quand elle est frappée dans sa chair à l'occasion d'attentats touchant ses écoles et ses synagogues – mais Nicolas Sarkozy n'hésite pas à en manipuler les souffrances à des fins partisans : le mercredi 28 avril 2004, il indique à l'Assemblée nationale qu'« *après cinq années du gouvernement de M. Jospin, on était arrivé à faire croire aux États-Unis que la France était un pays antisémite !* ». Peut-être eût-il fallu effectivement un geste politique plus fort de la part de Lionel Jospin dont chacun connaît les convictions profondes sur ce sujet pour dénoncer les agressions répétées dont les juifs de France étaient victimes mais quelle ignominie de la part de Nicolas Sarkozy que de laisser entendre que le gouvernement

Jospin aurait eu une quelconque complaisance à l'égard de l'antisémitisme. Cet homme est prêt à tout pour séduire chacune des communautés religieuses de France.

Il entreprend à l'égard de la communauté musulmane une intense campagne de séduction : il participe au congrès de l'UOIF en 2003 et 2005, refuse d'apporter sa caution à la loi sur l'interdiction du port du voile dans les établissements scolaires, valorise plus qu'il n'affaiblit Tarik Ramadan lors de l'entretien qu'il lui accorde en novembre 2003, propose de modifier la loi de 1905 pour autoriser le financement des mosquées par les pouvoirs publics. Un présidentiable ne saurait se désintéresser des 5 millions de musulmans...

Enfin, il n'oublie pas la communauté catholique qu'il rassure en rappelant dans son ouvrage « *la République, les religions, l'espérance* » qu'il est « *de culture catholique, de tradition catholique, de confession catholique* ». Encore un peu et notre République aura non plus un ministre des cultes qui parle à ses concitoyens mais un catholique qui s'adresse à des musulmans et des juifs.

Seule la communauté protestante est oubliée, probablement parce qu'il la considère comme acquise historiquement à la gauche...

Bref, quand on écoute Nicolas Sarkozy, on croirait entendre Georges W. Bush l'évangéliste s'adressant aux hispaniques de tradition catholique lors de la dernière campagne électorale américaine...

Un projet de société d'inspiration américaine

Mais ce serait se méprendre sur les intentions réelles de Nicolas Sarkozy que de croire qu'il se contente de mener une simple opération de marketing électoral. Son ambition est bien plus vaste, il cherche un nouveau mode de régulation de la société et croit l'avoir trouvé dans les religions.

Là encore, il puise son inspiration aux États-Unis. Le peuple américain est le peuple le plus profondément religieux de tous les pays industriels avancés du monde : 98 % des américains croient en Dieu, 61 % assistent à un office religieux au moins une fois par mois et près de la moitié (45 %) au moins une fois par semaine. Leur interprétation littérale des écritures est encore plus surprenante : 68 % de

la population américaine croit au diable, plus du tiers des Américains prend la Bible au pied de la lettre. 93 % d'entre eux ont une Bible chez eux. 40 % des Américains croient que le monde s'achèvera par la bataille ultime entre Jésus et l'Antéchrist. Aujourd'hui, la religion évangélique ne cesse de s'étendre aux États-Unis. À partir d'une théologie chrétienne assez vague, elle se fonde sur la conversion personnelle, voire la reconversion permettant aux fidèles de renaître. On sait que Bush est l'un de ces « born again ».

Les racines profondément religieuses de l'Amérique associées à son individualisme directement hérité de la conquête de l'Ouest expliquent la prolifération d'organisations issues de la société civile. Les Américains consacrent en effet énormément de temps au service de leurs communautés à travers les associations d'étudiants, les clubs de jeunes, les associations de quartiers et du citoyen, les clubs artistiques pédagogiques, les activités sportives et récréatives. Ayant toujours renâclé à accorder trop de pouvoirs à l'État en raison de leur conception de la liberté individuelle, ils préfèrent donc maintenir des impôts à un niveau relativement faible, limiter l'intervention du gouvernement dans la collectivité et en appeler à la charité chrétienne et individuelle.

On comprend mieux alors la fascination de Nicolas Sarkozy pour le modèle américain. En Europe, et en France en particulier, la société civile est beaucoup plus laïque d'esprit, beaucoup moins liée à la notion chrétienne de charité individuelle et beaucoup plus proche de l'idée socialiste de responsabilité collective à l'égard du bien-être de tous. Raviver les sentiments communautaires et la religiosité dans un contexte de progression de l'individualisme permettrait de substituer à la solidarité nationale des solidarités communautaires et ainsi de réduire le poids de l'État et de la sécurité sociale dans l'économie.

Le retour des religions dans la vie publique française

C'est sous cet éclairage que les lignes écrites par Nicolas Sarkozy dans son ouvrage « *la République, les religions, l'espérance* » prennent toute leur signi-

fication. « *Je suis convaincu que l'esprit religieux et la pratique religieuse peuvent contribuer à apaiser et à réguler une société de liberté* »⁽⁴⁾. « *Maintenant que les lieux de culte officiels et publics sont si absents de nos banlieues, on mesure combien cet apport spirituel a pu être un facteur d'apaisement et quel vide il crée quand il disparaît* »⁽⁵⁾. Et pour ceux qui n'auraient pas encore compris, il ajoute encore « *Au bout du compte, l'espérance dans un au-delà meilleur est un facteur d'apaisement et de consolation pour la vie aujourd'hui* »⁽⁶⁾.

Les religions comme solution aux problèmes des banlieues

La conséquence de cet appel à la résurrection des religions est évidente : « *On aurait tort de cantonner le rôle de l'église aux seuls aspects spirituels* »⁽⁷⁾. Comme aux États-Unis, il faut en appeler aux religions pour régler nos problèmes. Ceux de la Corse par exemple⁽⁸⁾ mais plus encore ceux de nos banlieues. « *Que est le problème de nos banlieues ? C'est qu'elles se sentent abandonnées, y compris par l'État* »⁽⁹⁾. Fort de ce constat, Nicolas Sarkozy préconise-t-il un retour de l'État dans ces quartiers ? Pas du tout ! « *Les cadres de l'église en France pourraient susciter une grande réflexion sur la nécessité de construire des synagogues, des églises et des mosquées dans les banlieues. À mon sens, il est aussi important d'ouvrir des lieux de culte dans les grandes zones urbaines que d'inaugurer des salles de sport, elles-mêmes très utiles ! Ce qui doit nous préoccuper, c'est ce que vont être les idéaux de la jeunesse qui vient. Tous ces jeunes qui ne croient plus à grand chose, voilà un défi pour toutes les religions ! Elles pourraient s'occuper de créer des lieux de paix, de rencontres, de dialogue multiconfessionnels* »⁽¹⁰⁾. Et d'insister encore : « *Je pense donc utile que soit créée une grande mosquée dans celles de nos grandes villes qui en sont dépourvues. Je vois qu'il manque des églises dans certaines banlieues de la Seine-Saint-Denis, que des communautés juives ou protestantes souffrent de ne pas avoir assez de synagogues ou de temples* »⁽¹¹⁾.

La construction de lieux de culte comme solution aux problèmes des banlieues, voilà le projet du

président de l'UMP. La délégation aux prêtres, aux imams et aux pasteurs du maintien de la concorde dans les quartiers ! N'est-ce pas d'ailleurs ce que l'on a d'ores et déjà parfois observé lors des violences d'octobre et novembre 2005 ?

L'intérêt général exigerait donc que l'État construise, comme avant 1905, des lieux de culte. Mais alors, combien d'églises, de mosquées et de synagogues ? Et l'État devra-t-il également financer des lieux de cultes pour les témoins de Jéhovah ? Le Conseil d'État, la Cour de cassation et la Cour européenne des droits de l'homme leur ont déjà assuré la liberté de conscience et garanti le libre exercice du culte... Et que penser de la connexion qui existe entre ce projet de Nicolas Sarkozy et l'ambition de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) de promouvoir l'islam comme un moyen de lutter contre la délinquance ? L'un de ses dirigeants, Amar Lasfar, qui anime la mosquée de Lille, ne cesse en effet d'insister sur ce rôle de pacification des relations sociales qui incomberait à l'Islam. Et Farid Abdelkrim, l'une des figures emblématiques des jeunes musulmans de France, est encore plus explicite : « *L'islam, c'est un Kärcher qui permet de nettoyer les comportements les plus tordus qui soient. Avec l'islam, j'ai arrêté de fumer, j'ai arrêté de boire, j'ai arrêté de voler, j'ai respecté mes parents, j'ai voulu faire des études. C'est pas grâce au centre, c'est grâce à l'islam. (...) Je dois tout à dieu* ». Voilà qui fait étrangement écho aux projets et même aux propos tenus par Nicolas Sarkozy ! Mais quel paradoxe : l'ordre républicain sauvé par des islamistes qui refusent de respecter la loi républicaine !

Et pourquoi alors s'arrêter aux seuls problèmes des banlieues ? Car nul ne sait où s'arrêteront les prétentions politiques et sociales des religions ainsi relégitimées.

Les religions comme légitimation du retour de l'ordre moral

Les croisés des fondamentalismes investiront naturellement le domaine de la santé publique et de l'éthique. Le droit à l'avortement sera plus que jamais menacé et les grands débats éthiques de

notre temps hypothéqués par le retour d'une sorte d'Inquisition. Souvenons-nous de la situation de cette américaine de 41 ans, plongée depuis plus de 15 ans dans un coma végétatif, et qui était devenue le symbole d'une bataille juridique et politique entre partisans et adversaires de l'euthanasie. George Bush avait alors clairement choisi son camp en promulguant d'urgence, en mars 2005, une loi votée spécialement par le Parlement et autorisant la justice fédérale à faire réalimenter la jeune femme.

Les religions comme substitut à l'état-providence

Mais l'emprise des religions sur la société irait bien au-delà de ces seules questions de santé publique et d'éthique. Elle s'étendrait tout d'abord à la protection sociale. Pourquoi en effet ne pas en appeler à la charité religieuse pour régler le problème du financement de la sécurité sociale en France et en Europe ? Il sera facile à Nicolas Sarkozy de rappeler que la moitié des hôpitaux et les deux tiers des organisations d'assistance sociale relèvent aux États-Unis du secteur privé à but non lucratif. La relégitimation du rôle social et politique des religions à laquelle il procède est en fait la première étape de la délégitimation de l'État Providence et donc du démantèlement de la sécurité sociale. Adapter notre système de sécurité sociale est une nécessité, le démanteler un retour à l'Europe des années 30.

Les religions comme garant de la bonne éducation des jeunes

Et après la sécurité sociale viendra le tour de l'enseignement. Quoi de plus normal d'ailleurs puisqu'il faut réhabiliter les valeurs religieuses au sein de notre jeunesse : « *On ne peut pas éduquer les jeunes en s'appuyant exclusivement sur des valeurs temporelles, matérielles, voire même républicaines (...). La dimension morale est plus solide, plus enracinée, lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain. (...) La morale républicaine ne peut répondre à toutes les questions ni satisfaire toutes les aspira-*

tions. (...) »⁽¹²⁾. L'éducation nationale doit donc former des croyants et non des citoyens... Nul doute que Nicolas Sarkozy proposera bientôt que, comme aux États-Unis depuis 1954, les écoliers prêtent chaque matin un serment d'allégeance aux institutions et à Dieu. Que l'enseignement religieux figure parmi les enseignements obligatoires. Que se développent les établissements scolaires communautaristes. Que se multiplient les universités privées. Le projet sarkozyste réjouira l'UOIF dont le représentant lillois, Amar Lasfar, a créé le premier lycée privé musulman fondamentaliste, le lycée Averroès. Après avoir soutenu les jeunes filles voilées dans les collèges et lycées publics, cette organisation a désormais l'ambition de créer des établissements islamistes pour les accueillir. Elle compte bien sur le ministre de l'intérieur pour obtenir le classement de son premier établissement scolaire sous contrat d'association après cinq ans de fonctionnement. La République contrainte d'assurer la rémunération d'enseignants intégristes, voilà l'une des conséquences du projet social de Nicolas Sarkozy !

Il n'y a pas jusqu'à la politique monétaire qui pourrait être placée sous la protection de Dieu. Pourquoi ne pas écrire sur les billets de la banque centrale européenne la devise figurant sur les dollars : « nous avons confiance en Dieu » ?

Et pourquoi ne pas confier aux églises la tenue de l'état civil comme sous l'Ancien régime ? La question n'est pas aussi anachronique qu'elle en a l'air. En Italie, six communautés religieuses ont signé des accords avec l'État qui leur confèrent le droit de célébrer des mariages civilement valables⁽¹³⁾.

La cohérence de cette politique de renouveau du pouvoir social et politique des religions devrait conduire Nicolas Sarkozy à instituer, comme aux États-Unis depuis 1952, une journée nationale de prière et la fixer comme là-bas au premier jeudi du mois de mai ! Il ne l'a pas encore proposé mais cela ne saurait tarder...

Hier, l'Europe importait des États-Unis le jean, le coca-cola, le rock n' roll ou encore son cinéma. Aujourd'hui, Nicolas Sarkozy nous propose d'importer Dieu !

LES DÉRIVES DE CET ACTIVISME COMMUNAUTARISTE

La relégitimation du rôle politique et social des églises prônée par Nicolas Sarkozy n'est pas sans danger : elle repose sur la remise en cause de la loi de 1905, elle sape le modèle républicain français de séparation des églises et de l'Etat, elle organise de fait la promotion des mouvements sectaires et la main mise des intégristes de l'UOIF sur l'Islam de France.

La remise en cause de la loi de 1905

Dans « *La République, les religions, l'espérance* », Nicolas Sarkozy suggère de modifier la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État. Le point de départ de sa réflexion : la situation tout à fait particulière de la communauté musulmane en France. Alors que l'État a construit, avant 1905, de nombreuses églises et qu'il contribue encore aujourd'hui à leur entretien, l'islam, en raison de son implantation tardive, se trouve dans l'obligation de financer seul ses propres mosquées. Il serait donc juste, selon Nicolas Sarkozy, de contourner la règle de la séparation des Eglises et de l'État afin de permettre à la seconde religion de France de disposer d'un nombre suffisant de lieux de culte.

Si le constat effectué par Nicolas Sarkozy est juste, son analyse est, comme bien souvent, partielle et partielle, et surtout, ses intentions réelles vont bien au-delà d'un simple toilettage de la loi de 1905.

Son constat est juste, incontestablement. La pratique du culte musulman est encore trop souvent reléguée dans des foyers réaménagés, des appartements privés quand ce n'est pas – mais c'est heureusement devenu l'exception – dans les caves mêmes de certains immeubles. Cette situation n'est pas digne de notre République. Aucun républicain ne peut et ne doit se résoudre à choisir entre des mosquées financées par des pays étrangers représentatifs du fondamentalisme le plus archaïque et des lieux de culte insatisfaisants et source de frustration. Cette situation n'est pas non plus conforme à l'esprit de la loi de 1905, et notamment de son article 1^{er} selon lequel « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* ».

Mais l'analyse de Nicolas Sarkozy est partielle et partielle. Elle insiste exclusivement sur l'identité religieuse des communautés étrangères installées sur le territoire français. Elle élude la ghettoïsation de certains quartiers de nos banlieues, la discrimination à l'entrée des boîtes de nuit, la récurrence des contrôles d'identité, les diplômés d'université exclus du marché de l'emploi pour délit de faciès, les lycéens de l'enseignement professionnel ne trouvant pas de stages faute d'entreprise pour les accueillir, les candidats locataires d'origine africaine, antillaise ou maghrébine recalés par des propriétaires racistes ou la politique des quotas des organismes HLM. Ne pas parler de ces situations, limiter l'analyse à la seule question des lieux de culte, c'est occulter les vrais défis posés aujourd'hui à notre politique d'intégration, dont l'échec, ne nous y trompons pas, ne pourrait que continuer à faire le jeu de tous ceux qui souhaitent prôner le repli identitaire au sein de la République.

Fondamentalement – et c'est là qu'est notre différence avec Nicolas Sarkozy – nous voulons tout donner aux enfants de l'immigration en tant que citoyens. Car ils sont citoyens beaucoup plus et bien avant que d'être musulmans. C'est, au mieux, se donner bonne conscience que de réduire l'intégration au fait religieux, de réduire nos concitoyens à leur religion héritée : pour reprendre le décompte paroissial de M. Sarkozy, il n'y a pas « cinq millions de musulmans » pratiquants. L'angoisse existentielle sur la perte de sens du « vivre ensemble » est bien réelle mais la réponse apportée par le candidat de l'UMP ignore que le lien social et le sens de la solidarité se nourrissent autant, voire dans les faits beaucoup plus, des engagements au service des autres – qui apportent du sens, de l'espoir et de la convivialité dans les quartiers – que de la religion.

La réponse au malaise qui s'est instauré entre la France et les immigrés ou supposés tels, est donc ailleurs : dans la réalisation de l'idéal républicain d'intégration. Un idéal constitué de devoirs pour les intéressés et la République.

De devoirs pour les intéressés car nul ne peut échapper aux lois de notre République qu'elles concer-

nent la laïcité, l'égalité des droits ou le statut de la femme, égal à celui de l'homme. Cela a justifié le vote de la loi sur l'interdiction des signes religieux dans les établissements scolaires.

De devoirs pour la République car chacun a le droit de revendiquer à son égard l'application des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Trois mesures doivent être prises de manière désormais urgente.

La première : accorder enfin aux étrangers le droit de vote à chaque fois que la souveraineté nationale n'est pas en cause, c'est-à-dire pour les référendums locaux, les élections municipales, cantonales et régionales. Ainsi mettrions nous fin à ce paradoxe qui autorise un lithuanien en France depuis six mois à participer à une élection municipale alors qu'un algérien ou un sénégalais présents sur notre territoire depuis 25 ans ne se sont toujours pas vus reconnaître ce droit !

La deuxième mesure consiste à généraliser l'expérience de « discrimination positive socio-économique » conduite à Sciences Po à toutes les grandes écoles (polytechnique, l'ENA, l'école nationale de la magistrature, l'école normale supérieure, HEC...). Cette discrimination positive est la seule solution conforme à notre idéal républicain qui permette de relancer l'ascenseur social, aujourd'hui en panne, au profit des jeunes vivant dans les banlieues dites difficiles.

La République doit enfin – et c'est la troisième urgence – permettre aux musulmans d'exercer dignement leur religion en favorisant le bon fonctionnement de la fondation d'utilité publique récemment créée et chargée de financer la construction de mosquées. Créées par décret, les fondations d'utilité publique sont des personnes morales de droit privé dotées d'un patrimoine affecté à une œuvre. Leur financement est majoritairement privé mais l'État approuve toutefois leur statut et veille à leur fonctionnement démocratique et à la transparence de leurs comptes. Ainsi, la République française aurait-elle résolu la question lancinante des lieux de culte musulman sans réviser la loi de 1905. Nicolas Sarkozy, de retour place Beauvau, n'a pu interrompre ce projet de fondation promu par Dominique

de Villepin, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, mais il n'a tout fait pour que la fondation ne puisse pas fonctionner. Et de fait, elle ne fonctionne toujours pas...

Et pour cause, Nicolas Sarkozy ne veut pas seulement régler le problème des lieux de cultes musulmans. Ses intentions vont bien au-delà : il veut non pas toiletter la loi de 1905 mais réouvrir la question du financement des religions par les pouvoirs publics pour l'ensemble des religions et pas seulement pour l'islam : « *On peut faire évoluer le texte. Il restera notamment une question à régler, qui n'est pas conjoncturelle, qui n'est pas anecdotique : c'est celle du financement des grandes religions de France* »⁽¹⁴⁾. Son ambition va donc bien au-delà du seul culte musulman. Et d'insister : « *Quelles sont les difficultés auxquelles nous nous heurtons ? De mon point de vue, elles concernent toutes les religions et sont de deux types : toutes ont un problème de recrutement, de formation et de rémunération des ministres du culte, toutes ont également une difficulté de financement des lieux de culte* ». Sa réelle ambition est donc bien de bouleverser l'équilibre entre les religions et l'État issu de la loi de 1905.

La remise en cause du modèle laïque français

En effet, la France en particulier, et l'Europe de manière plus générale, diffèrent considérablement du modèle américain. Outre-Atlantique, la religion a précédé l'État et a créé la société politique. Et même si l'État fédéral américain est constitutionnellement laïque, les États-Unis sont sociologiquement empreints de religiosité. L'État est laïque mais la société pas du tout !

À l'inverse, l'Europe a été marquée par un profond conflit entre l'Eglise et les États. De ce conflit est né un modèle européen d'organisation des relations entre les religions et l'État selon lequel la religion est une affaire totalement privée dans laquelle la sphère publique ne doit interférer qu'avec d'innombrables précautions. « Ce modèle européen » s'est décliné de manière différente selon les traditions nationales. Selon Jean-Baubérot et Françoise Champion, on peut distinguer deux logiques d'autonomisation de la société et du politique à l'égard

de la religion : une logique de sécularisation dans laquelle cette autonomisation s'effectue par le bas, à partir de la société civile elle-même, et une logique de laïcisation dans laquelle elle s'effectue par le haut, à partir de l'État. La première concerne les pays à dominante protestante qui connaissent une mutation interne de leurs églises, la seconde touche les pays à dominante catholique beaucoup plus marqués par le conflit entre les ordres étatique et religieux. La religion a donc cessé sur l'ensemble du continent européen de structurer l'organisation, les sources et les finalités de nos sociétés démocratiques. En ce sens, tout le continent est laïque mais seules les nations dans lesquelles la logique de laïcisation fut à l'œuvre ont instauré une séparation stricte de l'église et de l'État.

C'est notamment le cas de la France. Elle est sortie de l'affrontement entre la République et l'église catholique en organisant une séparation stricte entre d'une part l'église et d'autre part la société et l'État. Cela s'est fait en deux temps.

Celui tout d'abord de la laïcité de combat. « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* » s'écrie Gambetta à la Chambre le 4 mai 1877. Une série de lois est adoptée dans les années 1880 afin d'émanciper l'école et la société de l'emprise de l'église catholique : la loi du 12 juillet 1880 supprime l'obligation du repos dominical ; celle du 15 novembre 1881 abolit les distinctions de croyances dans les cimetières ; celle du 5 avril 1884 régleme les processions ; la loi Naquet du 27 juillet 1884 rétablit le divorce ; la loi du 14 août 1884 supprime les prières publiques dans les assemblées ; la loi du 21 décembre 1880 crée un enseignement secondaire public de jeunes filles ; la loi du 6 juin 1881 instaure la gratuité de l'enseignement primaire public et celle du 9 mars 1882 son caractère laïque et obligatoire ; la loi Goblet du 30 octobre 1886 laïcise le personnel des écoles publiques, elle exclut également l'Eglise et toute référence religieuse des lieux où ils étaient traditionnellement présents : la famille, les funérailles, l'enseignement ou encore l'hôpital.

Vient ensuite le temps de la laïcité de liberté avec la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'État. Car lorsque la laïcité devient une qualité de l'État,

elle se modifie. De laïcité de combat, elle devient alors une laïcité de liberté.

C'est Aristide Briand, le rapporteur de la loi à la Chambre des députés, qui saisit le mieux la transformation de la laïcité lorsqu'elle devient la qualité de l'État : « *Quel est le but que vous poursuivez ? Voulez-vous une loi de large neutralité, susceptible d'assurer la pacification des esprits... ?* »⁽¹⁵⁾ . « *Vous reprenez votre liberté ; il n'est que justice que vous laissiez à l'église la sienne et que vous lui permettiez d'en jouir dans les limites où l'ordre public n'en sera pas menacé* »⁽¹⁶⁾. La loi de 1905 est donc avant tout une loi de pacification car elle est une loi non seulement de neutralité de l'État mais également d'organisation de la liberté de religion, elle permet de réintégrer dans la République ceux qui s'en sont fait exclure, et tout d'abord les catholiques. Jaurès ne s'y était d'ailleurs pas trompé. Il voulait clore la question religieuse pour pouvoir enfin traiter de la question sociale. C'était le leitmotiv de ses discours en 1905 : « *il est urgent de le faire pour passer à la question sociale* ». Nicolas Sarkozy poursuit un siècle plus tard un objectif diamétralement opposé : rouvrir la question religieuse pour ne pas traiter la question sociale. N'ayant rien à proposer pour résoudre les problèmes sociaux de notre société, si ce n'est donner les pleins pouvoirs au marché, il prend argument de la diversité de notre société pour réhabiliter les identités communautaires et revenir sur la loi de 1905 et chacun des trois piliers de la laïcité française : l'autonomie des cultes, la liberté religieuse, et le respect de l'ordre public.

Premier pilier de la laïcité française, l'autonomie des cultes résulte de la séparation de l'État et des églises. Elle est proclamée dès l'article 2 de la loi de 1905 : « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ». En accordant des droits et des obligations aux religions, Nicolas Sarkozy bafoue le principe de séparation de l'État et des églises et fragilise l'autonomie des cultes. Sous le prétexte fallacieux d'actualiser la loi de 1905, il propose en fait de revenir au régime bonapartiste du concordat de 1801 et des articles organiques de 1802. Avec ses textes, Bonaparte avait organisé le clergé catholique. Certes, il n'en avait pas fait une religion d'État

– puisqu'il avait également doté d'un statut les cultes luthérien, calviniste et israélite – mais il avait organisé un régime de cultes reconnus par l'État. C'est exactement ce que Nicolas Sarkozy propose aujourd'hui aux Français en revenant sur les principes de la loi de 1905. Une administration des cultes qui octroiera le statut de religion et donc les privilèges qui y sont associés.

Deuxième pilier de la loi de 1905, la liberté religieuse est la conséquence de la séparation de l'église et de l'État. Au terme de l'article 1er de la loi de 1905, « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* » mais elle ne peut le faire que parce que le principe de séparation libère l'État de toute appréciation ou qualification concernant les convictions religieuses ou philosophiques. Comme l'a dit André Philipp, alors président de la commission de la Constitution, devant l'assemblée constituante le 29 août 1946, « *la laïcité n'est pas une philosophie, ni une doctrine, c'est simplement la coexistence de toutes les philosophies, de toutes les doctrines, le respect de toutes les opinions et de toutes les croyances* ». Revenir sur la laïcité, c'est amener l'État à faire le tri dans les philosophies, les croyances et les opinions ! En fait, Nicolas Sarkozy propose aux Français un retour à la tradition du gallicanisme de l'Ancien régime, une tentative d'appropriation de l'église par l'État, ou, à tout le moins, un contrôle politique des églises de France.

Le respect de l'ordre public, troisième pilier de la laïcité française, est la seule limite à la liberté religieuse (comme d'ailleurs aux autres libertés). La République garantit la liberté des cultes « *sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* » selon les termes mêmes de l'article premier de la loi de 1905. Aucune liberté n'est absolue et pas plus la liberté de conviction religieuse ou philosophique que les autres. Cette liberté peut être source de danger pour la société et pour les individus ainsi que nous le rappelle le développement des mouvements sectaires. Or la laïcité de l'État facilite en France le traitement juridique de la question des sectes. En effet, l'État n'a pas à qua-

lifier certaines doctrines de secte ou de religion, il se contente d'apprécier si les activités des groupes sectaires peuvent être poursuivies devant les tribunaux. Cette approche a fait les preuves de son efficacité. Nicolas Sarkozy propose d'en saper les fondements, c'est-à-dire le principe de séparation des églises et de l'État.

Le risque de promotion des sectes

Nicolas Sarkozy souhaite doter les religions d'un véritable statut qui leur confèrera certes des obligations – et notamment celle de participer à la régulation sociale de la société – mais surtout des droits vis-à-vis de la puissance publique qui participera à leur financement et facilitera le recrutement, la formation et la rémunération des ministres du culte. De cette manière, il pose inévitablement la question de la définition de la religion. Quelles sont les religions qui pourront prétendre à ce statut ?

En 1905, les cultes étaient clairement identifiés, on recensait en métropole les cultes catholique, réformé, luthérien et israélite et, en outre mer, l'islam. Aujourd'hui, la situation est bien plus complexe : les catholiques peuvent appartenir à plusieurs rites, sans même compter les intégristes fidèles du défunt Mgr Lefebvre ; les orthodoxes relèvent de différentes écoles ; de nouvelles églises protestantes sont apparues à côté des luthériens et des réformés : les Anglicans, les Baptistes, les Pentecôtistes, les évangélistes de toute nature ; il y a encore les bouddhistes, les hindouistes et bien évidemment les musulmans... Cette énumération montre combien l'entreprise de Nicolas Sarkozy est aujourd'hui chimérique... Réalisable dans le contexte religieux simplifié du début du 20^{ème} siècle, il ne l'est plus un siècle plus tard au temps de la multiplication des rites et de l'individualisation des pratiques et des croyances. Nicolas Sarkozy s'est tout simplement trompé de siècle.

Et que faire en premier lieu avec les mouvements fondamentalistes ? Des intégristes catholiques, des églises évangélistes les plus fondamentalistes, des Juifs orthodoxes ou encore des fondamentalistes islamistes qui encouragent le port du voile dans les écoles ? On sait que Nicolas Sarkozy est

particulièrement bienveillant à leur égard : « *Que des hommes de foi croient « fondamentalement », fondent leur vie sur la foi et veuillent respecter les fondements de leur religion, quoi de plus normal ?* »⁽¹⁷⁾. Il semble ignorer que le fondamentalisme peut être parfois incompatible avec la liberté de conscience et certaines des lois de la République. Jean Louis Langlais, président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires jusqu'en août 2005, remarquait dans une interview donnée au *Nouvel observateur*⁽¹⁸⁾ : qu'« *une lecture littérale du dogme religieux peut conduire à des pratiques qui mutilent la liberté individuelle* ».

Et que faire, ensuite, des sectes qui revendiquent le statut de religion ? Cette revendication procède d'une stratégie globale visant à obtenir une reconnaissance officielle. Elle se heurte aujourd'hui au principe de la séparation des églises et de l'État qui renvoie les pratiques religieuses à la sphère privée, et ne reconnaît aux pouvoirs publics aucune compétence pour définir ce qui est religieux et ce qui ne l'est pas. Mais quand un statut des religions existera, les pouvoirs publics seront contraints de répondre aux sollicitations des sectes et on peut craindre à juste titre qu'elles ne parviennent que trop souvent à obtenir satisfaction.

Les expériences étrangères le prouvent. En Autriche, une loi de 1998 a créé un statut de « communauté confessionnelle » qui permet, au bout d'une période de dix ans, d'accéder à la catégorie des religions reconnues. Les Témoins de Jéhovah bénéficient d'ores et déjà de ce statut et il est fort probable qu'ils seront considérés comme une religion reconnue au bout de ces dix années (en 2008). En Italie, les communautés religieuses peuvent signer des accords avec l'État afin d'entretenir des aumôneries, d'assurer l'instruction religieuse des élèves dans les écoles publiques, de célébrer des mariages civilement valables et de bénéficier des mêmes financements publics que l'église catholique. Les Témoins de Jéhovah ont signé un accord avec l'État. Au Québec, le statut de « corporation religieuse », qui permet de bénéficier d'exonérations fiscales, a été accordé au mouvement Raëlien en 1994.

La France a déjà fait l'expérience de cette tendance irrésistible à la reconnaissance des sectes lorsqu'ils existent des avantages accordés aux communautés religieuses. Cette situation se rencontre heureusement rarement puisque le principe de séparation de l'église et de l'État a précisément pour objet de libérer l'État de toute appréciation ou qualification concernant les convictions religieuses ou philosophiques. Elle se rencontre pourtant car la suppression du service public des cultes décidée en 1905 a conduit le législateur à prévoir le remplacement des établissements qui en avaient la charge par des associations culturelles. Ces associations s'inscrivent bien évidemment dans le cadre des associations déclarées prévues aux articles 5 et 6 de la loi de 1901. Toutefois, au fil des ans, plusieurs avantages, notamment fiscaux, leur ont été accordés. Obéissant à un régime de droit commun destiné à organiser la séparation des églises et de l'État, les associations culturelles ont été ainsi dotées d'un régime dérogatoire. Elles bénéficient d'une exonération de taxe foncière pour leurs édifices affectés à l'exercice d'un culte, depuis la loi du 14 juillet 1909 complétée par l'article 112 de la loi du 29 avril 1926. Depuis la loi du 13 janvier 1941, cette exonération s'applique à tous les édifices culturels, y compris ceux qui ont été acquis ou construits postérieurement à 1905. Contrairement aux associations de droit commun, elles peuvent, depuis une loi du 25 décembre 1942, recevoir « *des libéralités testamentaires et entre vifs destinées à l'accomplissement de leur objet ou grevées de charges pieuses ou culturelles* ». Elles bénéficient d'un régime de faveur en matière de droits de mutation à titre onéreux depuis l'adoption d'une ordonnance du 30 décembre 1958. Enfin, depuis la loi du 23 juillet 1987, les dons consentis aux associations culturelles peuvent ouvrir droit à des déductions fiscales pour les donateurs, dans la limite de 5% du revenu imposable pour les personnes physiques, et de 3,5% du chiffre d'affaires pour les personnes morales. On comprend mieux pourquoi la principale offensive juridique menée par les sectes sur le terrain de la reconnaissance religieuse porte sur le régime de l'association culturelle prévu par la loi du 9 décembre 1905. Les Témoins de Jéhovah ont ainsi engagé

une bataille juridique de grande envergure, en incitant leurs associations locales à contester devant le juge administratif les décisions d'assujettissement à la taxe foncière dont elles font l'objet. Et ils ont fini par la gagner !

Loin de renforcer la lutte contre les dérives sectaires, l'ambition de Nicolas Sarkozy de doter les religions d'un véritable statut risque d'aboutir au résultat inverse : la légitimation par le droit de certaines sectes se prévalant du statut de religion ! Alors que l'État laïque peut sans difficulté lutter contre les dérives sectaires au nom des troubles à l'ordre public, il sera contraint, dans la logique sarkozienne, de financer des sectes et de leur assurer des privilèges fiscaux !

Et cette pente dangereuse sera d'autant plus rapidement et facilement dévalée que les Etats-Unis, au nom de la liberté de conscience, militent pour l'octroi du statut de religion à certains groupes sectaires. Le département d'Etat américain, dans les rapports annuels qu'il consacre à la liberté de religion dans le monde, a déjà mis, à plusieurs reprises, la France à l'index. Dès 2000, il dénonçait la « *stigmatisation de certaines religions en les associant à tort à des cultes ou sectes dangereux* » et déplorait qu'« *un rapport de l'Assemblée nationale de 1996 de même qu'un rapport parlementaire de suivi de 1999, étiquettent 173 groupes comme "sectes", décisions qui ont contribué à une atmosphère d'intolérance envers les minorités religieuses. Quelques uns des groupes de cette liste sont d'évidence dangereux, mais la plupart sont seulement mal connus ou impopulaires* ». Un an plus tard, il qualifiait les Scientologues, les Raëliens, les adeptes du Vajra Triomphant et ceux de l'Ordre du Temple Solaire de « *groupes religieux minoritaires* » !

Dans ce contexte, Nicolas Sarkozy pourra-t-il résister à l'amicale pression américaine, lui qui se veut le plus américain des hommes politiques français, lui qui veut rompre avec le modèle social européen au profit du modèle américain ? Il ne pourra plus, pour récuser les prétentions américaines, se réfugier derrière la séparation organique entre l'État et les églises puisqu'il l'aura fragilisée afin de légitimer l'intervention de l'État dans la sphère reli-

gieuse. Parions qu'il finira par céder au nom de la liberté des consciences et de l'amitié transatlantique ! Il le fera à sa manière, de façon habile, sans s'exposer directement, en laissant les juges se prononcer en lieu et place du pouvoir politique. Et ce qui est déjà arrivé avec les témoins de Jéhovah en France se reproduira avec d'autres mouvements sectaires ! Le statut de religion leur sera accordé et l'État, dans son nouveau rôle de promoteur des religions, participera à leur financement et facilitera le recrutement, la formation et la rémunération des ministres de ces cultes sectaires !

Nul doute que les scientologues seront les premiers à bénéficier de ce nouveau statut ! On se souvient en effet que Nicolas Sarkozy a pris le temps de recevoir à Bercy et de déjeuner longuement avec Tom Cruise le 30 août 2004 alors que Jacques Chirac avait refusé de recevoir l'acteur membre de l'église de scientologie.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ne pouvait ignorer la véritable nature de l'église de la scientologie. C'est une organisation manipulatrice, uniquement préoccupée par la rentabilité financière, qui joue sur la culpabilité des adeptes pour les retenir, en sacrifiant leur vie familiale et relationnelle, en leur soutirant des sommes astronomiques pour des prestations qui ne semblent jamais apporter les résultats escomptés. Elle figure parmi les 173 sectes recensées dès 1996 par l'Assemblée nationale et la commission de l'Assemblée nationale constituée en 1999 pour enquêter sur la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers. Ces rapports citent la Scientologie comme « *le meilleur exemple* » de secte ayant bâti sa fortune sur la vente et l'investissement dans le monde de l'entreprise !

Le président de l'UMP ne pouvait pas non plus ignorer l'engagement de Tom Cruise en tant que scientologue. L'acteur fait en effet preuve d'un fort prosélytisme et parlait ouvertement de la scientologie dans le texte de l'interview qu'il a fait distribuer juste avant son entrevue à Bercy. Les deux protagonistes auraient d'ailleurs, selon Tom Cruise,

parlé « de tout, de scientologie, de cinéma, de vie familiale ». Voilà qui donne du crédit à l'hypothèse évoquée lors d'une émission 90 minutes de Canal + selon laquelle le « premier passage » au Ministère de l'Intérieur de Nicolas Sarkozy aurait abouti à une baisse de la surveillance de la scientologie et à la mise à l'écart d'un policier en charge du dossier. En tout cas, et sans aller aussi loin dans la mise en cause du président de l'UMP, il est clair que cette entrevue a bien servi les intérêts de l'église de la scientologie que ceux de la lutte contre les dérives sectaires !

La promotion des intégristes musulmans français

La création du Conseil français du culte musulman (CFCM) est généralement présentée comme un succès à mettre à l'actif de Nicolas Sarkozy. Il aurait réussi à organiser l'islam de France là où tant de ministres en charge des cultes auraient échoué depuis 20 ans. Mais cela est inexact. La politique conduite par Nicolas Sarkozy est en réalité un échec total.

Tout d'abord, le fonctionnement du CFCM est totalement chaotique. Certes des élections ont été organisées les 6 et 13 avril 2003 puis le 19 juin 2005 mais les trois grandes tendances qui le composent – l'UOIF, la FNMF et la grande mosquée de Paris – ne sont jamais parvenues à travailler ensemble. Elles n'ont pas même pu se mettre d'accord sur la date du ramadan en 2004 et aucune de ses commissions de travail ne fonctionne. Le CFCM n'est plus qu'une coordination fantoche.

Ensuite, Nicolas Sarkozy a intronisé l'UOIF - une organisation musulmane intégriste et minoritaire - comme représentant officiel de l'Islam de France. Comment en est-on arrivé à un pareil gâchis ? Par l'ambition démesurée d'un homme, Nicolas Sarkozy, qui, trop pressé d'engranger les succès, a commis trois graves erreurs d'analyse.

• Première erreur d'analyse : l'UOIF serait représentative des musulmans de France

Aux yeux de Nicolas Sarkozy, la légitimité de l'UOIF tient à sa représentativité : « *L'UOIF représente une*

partie de la jeunesse musulmane française; que cela plaise ou non, c'est une réalité. Compte tenu de cette réalité, qui aurait pu comprendre que l'UOIF ne soit pas membre du CFCM ? »⁽¹⁹⁾. Mais qu'en est-il vraiment ? Selon Fiammetta Venner, chercheuse au CNRS, qui enquête depuis 15 ans sur les mouvements intégristes, cette prétendue représentativité est le résultat d'une mystification. L'UOIF comptait quelques centaines de membres dans les années 80 et son premier congrès au Bourget, en 1992, affiche à peine 2 000 participants. Un an plus tard, une dépêche de l'AFP titre soudainement : « 30 000 personnes attendues au congrès de l'UOIF au Bourget ». Ce chiffre ne repose sur rien mais il légitime l'UOIF. En 2002, l'organisation revendique 70 000 visiteurs mais les sources de police citées par l'AFP parlent de 8 000 visiteurs. En 2003, Nicolas Sarkozy s'y précipite et intronise ce congrès aux yeux de la Nation entière comme l'un des grands rendez-vous de l'année.

En fait, l'UOIF ne doit pas son intronisation en qualité de représentant officiel de l'Islam en France à sa prétendue représentativité mais à l'empressement de Nicolas Sarkozy d'aboutir à un accord entre les musulmans. Car, pour l'homme pressé de l'UMP, la fin justifie les moyens !

À la fin de l'année 2002, les négociations entre les diverses composantes de l'Islam en France piétinent. Nicolas Sarkozy décide alors de « vendre » le futur conseil français du culte musulman (CFCM) aux plus radicaux : le 8 décembre, il se rend à l'UOIF et conclut un pacte avec son secrétaire général, Fouad Allaoui : l'UOIF accepte la création du CFCM et obtient en contrepartie la certitude de disposer, avec la Fédération nationale des musulmans de France, l'autre branche de l'Islam radical en France, de 80% des élus dans la future instance. L'accord est entériné : 80% de l'Islam de France est vendu aux radicaux. La procédure est simple : le CFCM ne sera pas élu par les centaines de milliers de musulmans pratiquants mais par les délégués de 1376 mosquées dont le nombre varie non en fonction de la fréquentation des mosquées mais de leur surface. Le résul-

tat est sans appel : « les nombreux hangars aux trois quarts vides de l'UOIF lui permettent de se mesurer au seul édifice de grande taille défendant un islam libéral, la mosquée de Paris »⁽²⁰⁾.

L'Islam libéral est sacrifié sur l'autel des ambitions de Nicolas Sarkozy. Pour Kamel Katbane, le recteur de la mosquée de Lyon, « nous avons été sacrifiés pour permettre à M. Sarkozy d'aller vite »⁽²¹⁾. Les négociations sont organisées sans délai, les 19 et 20 décembre 2002, à Nainville-les-Roches dans un château appartenant au ministère de l'intérieur. Le 11 février 2003, Madame Bétoule Fekkar-Lambiotte donne sa démission : pour protester contre la place donnée à l'UOIF. Elle n'accepte pas que le ministre parle de l'union issue des frères musulmans comme d'une organisation défendant un islam simplement orthodoxe. Le mufti de Marseille, Soheib Bencheik, déclare le 26 avril 2003, « tout le monde est représenté au CFCM, sauf l'essentiel, l'Islam de France, qui a cru à l'intégration, à la sécularisation de la société et à la privatisation de la foi ».

L'UOIF représente au mieux 40 000 sympathisants sur 3,5 millions de Français possiblement musulmans. Grâce à Nicolas Sarkozy, elle a acquis un statut désormais incontournable auprès des musulmans⁽²²⁾ de France.

• Deuxième erreur d'analyse : l'UOIF serait seulement fondamentaliste mais pas intégriste

L'UOIF est assurément une organisation fondamentaliste mais est-elle intégriste ? Le fondamentalisme consiste à vivre conformément aux fondements de l'Islam, il correspond à une démarche personnelle qui peut – mais pas toujours – être conforme aux lois de la République. À l'inverse, l'intégrisme est un projet politique qui refuse la séparation de l'église et de l'État et place au-dessus des lois de la République celles du droit divin.

Nicolas Sarkozy s'est forgé son jugement : « les dirigeants de l'UOIF ont toujours tenu un discours respectueux de la République et (qu') ils ne se reconnaissent pas dans l'image radicale qu'on leur prête. J'ai choisi de les croire »⁽²³⁾. Il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir ! Car tout démontre l'inverse.

Le fondateur de l'UOIF tout d'abord.

Abdallah Ben Mansour n'a pu être naturalisé français et le rejet des autorités françaises a été confirmé par le Conseil d'État au motif que « *M. Ben Mansour était en 1995 l'un des principaux dirigeants d'une fédération à laquelle étaient affiliés plusieurs mouvements extrémistes prônant le rejet des valeurs essentielles de la société française* »⁽²⁴⁾. Quatre ans plus tard, en 2003, il accueillera en personne le ministre de l'intérieur au congrès de l'UOIF.

Les théoriciens de l'UOIF ensuite.

L'UOIF se rattache à l'école de pensée des frères musulmans fondée en Égypte par Hassan al-Banna. Celui-ci avait pour objectif non de moderniser l'islam mais d'instaurer un régime fondé sur un islam fondamentaliste et intégriste, un islam totalitaire, miroir, dans les années 30, des totalitarismes occidentaux. Dans l'une de ces brochures, *critères pour une organisation musulmane*, l'UOIF cite en modèle les théoriciens islamistes les plus radicaux : Ibn Taymiyya qui est le penseur médiéval auquel se réfèrent tous les intégristes prônant le djihad contre les chrétiens ; Mahamed Ibn Abdelwahab qui est le fondateur du wahabisme ; Sayyid Quotb qui sert de référence à tous ceux qui prévoient de recourir à la violence contre les gouvernements en place.

Les propos tenus par les leaders de l'UOIF.

Au congrès du Bourget en 2002, Ahmed Jaballah s'est laissé aller à crier « *le Coran est notre constitution* ». Pour le prédicateur vedette de l'UOIF, Hassan Iquioussen, « *le voisin musulman a sans doute plus de droits que le voisin non musulman* »⁽²⁵⁾. Dans une cassette audio intitulée « *la Palestine, histoire d'une injustice* », il se répand en propos antijuifs durant plus d'une heure : « *Les sionistes ont été de connivence avec Hitler. Il fallait pousser les juifs d'Allemagne, de France... à quitter l'Europe pour la Palestine. Pour les obliger, il fallait leur faire du mal* ». Heureusement, « *le Hamas, avec sa branche armée, fait du bon boulot* ». L'un des théoriciens de l'UOIF, Hani Ramadan, justifie, la lapidation comme une punition mais aussi une forme de purification et le sida comme un châtement divin⁽²⁶⁾.

Les publications de l'UOIF enfin.

En 2003, alors que l'UOIF reçoit le ministre de l'intérieur à son congrès, deux prospectus rédigés par Hani Ramadan sont éloquentes. Dans « *le sens à la soumission* », on y lit qu'un bon musulman doit se soumettre aux lois de Dieu et non à celle des hommes. Le deuxième prospectus intitulé « *islam et démocratie* » insiste sur l'incompatibilité entre l'islam et la démocratie laïque : « *l'islam comprend une notion qui est étrangère à la démocratie moderne : l'obéissance de tous les citoyens musulmans va d'abord à la loi divine. C'est elle, la charia, qui constitue la référence normative de l'ensemble de la communauté* ». Ces documents figurent aux côtés de l'irremplaçable best-seller du Bourget : les protocoles des sages de Sion ou les mythes fondateurs de la politique israélienne, un faux imaginant un complot juif mondial.

Voilà le vrai visage de l'UOIF que Nicolas Sarkozy a préféré occulter. Dominique de Villepin qui fut un temps son successeur place Beauvau, ne s'y est pas trompé : il a refusé de se rendre en 2004 au congrès du Bourget.

• Troisième erreur d'analyse :

l'UOIF se modérerait au sein du CFCM

C'est l'ultime argument du président de l'UMP : « *Je suis [...] convaincu que lorsqu'un radical est intégré dans une structure officielle, il perd de sa radicalité car il devient partie prenante du dialogue* »⁽²⁷⁾. Mais cet argument, apparemment frappé au coin du bon sens, ne résiste pas à l'analyse.

Et Nicolas Sarkozy le savait car une tentative similaire avait déjà échoué au milieu des années 90. En avril 1993, Dalil Boubakeur, le nouveau recteur de la mosquée de Paris, avait en effet créé une coordination nationale des musulmans de France avec l'UOIF, la FMMF et l'AEIF. Cela n'avait pas empêché l'UOIF d'adopter en 1994, dans la deuxième affaire du voile islamique, la même attitude qu'en 1989 ! L'UOIF ne change pas et la troisième crise du voile en 2003 et 2004 le montre encore.

Selon Fiametta Venner, « *la mobilisation islamiste tendant à présenter la laïcité comme une violation*

de liberté n'a jamais été aussi forte »⁽²⁸⁾. À Lyon, Nadjet Ben Addallah, contrôleur du travail des transports de la ville, est condamnée par le conseil de discipline de la fonction publique territoriale à un an de suspension sans salaire parce qu'elle porte le voile. L'association qui paie son avocat reçoit une subvention de l'UOIF. À Auchan, une caissière syndiquée refuse d'ôter son voile. Elle milite à l'UOIF.

Le 1^{er} juin 2004, l'UOIF publie une lettre aux musulmans de France concernant l'application à la rentrée scolaire de septembre 2004 de la loi du 15 mars 2004 relative à l'interdiction des signes religieux dans les établissements scolaires : « nous leur recommandons de se présenter dans les établissements dans les tenues qu'elles auront choisi de porter ». « Si leurs tenues devaient poser problème », l'UOIF assure ces jeunes filles du « soutien » de ses associations locales. Le 29 juin, l'organisation promet aux jeunes filles « une assistance juridique » et l'organisation de « soutien scolaire » en cas d'exclusion. Le dispositif de résistance à la loi est en place. Le numéro vert mis en service pendant l'été (puis interrompu à l'annonce de l'enlèvement le 20 août 2004 de deux journalistes français, Christian Chesnot et Georges Malbrunot en Irak) est réinstallé.

Ni le CFCM, ni même la crise des otages n'ont permis de modérer l'UOIF. Et c'est même le contraire qui se produit : le CFCM devient une agence de lobbying au profit de l'intégrisme musulman. Avec parfois l'appui explicite de Nicolas Sarkozy ! Ainsi, le 17 juillet 2003, alors que le CFCM est presque prêt à démarrer, le ministre de l'intérieur insiste pour que la commission audiovisuelle soit accordée à l'UOIF et plus précisément à Farid Abdelkrim. Boubakeur est obligé de menacer de diffuser des extraits de son livre « *maudite soit la France* » pour que cette idée soit abandonnée et que la mosquée de Paris conserve l'émission du dimanche. Nicolas Sarkozy offre un cadeau de consolation à l'UOIF en lui confiant la responsabilité de l'aumônerie dans les prisons, c'est-à-dire la mainmise sur le prosélytisme dans le milieu carcéral !

Nicolas Sarkozy se revendique comme l'ami exigeant des musulmans, il est en fait devenu l'avocat de l'UOIF.

La rupture avec le modèle français républicain

En demandant la révision de la loi de 1905, en prônant la discrimination positive, Nicolas Sarkozy veut en fait rompre avec le modèle républicain français. Il veut être l'homme politique le plus en prise avec la France de nos jours, celui qui la comprend le mieux et donc celui qui sait le mieux l'écouter, lui parler et agir pour elle : « *En vérité, et c'est bien là tout le problème, la France est devenue multiculturelle, multi-ethnique, multi-religieuse... Et on ne le lui dit pas* » écrit le ministre dans son livre d'entretien « *La République, les religions, l'espérance* ».

Il croit le modèle républicain en faillite et le phénomène communautaire inévitable. Et se présente alors comme le représentant du volontarisme en politique. Il n'est en fait que celui de la résignation. Sa rupture est un abandon !

Quand Nicolas Sarkozy regrette l'absence de « préfet musulman » et dit vouloir nommer « un musulman », M. Aissa Dermouche, préfet du Jura, il se méprend sur ce qu'est un préfet : un haut fonctionnaire dont les croyances religieuses ne sauraient être un critère de promotion. Nommer des préfets parce qu'ils sont musulmans, juifs, bouddhistes ou athées, c'est adapter la République au fait religieux et transformer la sphère publique en une juxtaposition de communautés religieuses. Ce n'est nullement faire preuve de volontarisme !

Prôner, comme il le fait, le développement des discriminations positives en faveur des minorités visibles, c'est abandonner les principes de notre République et compter les habitants de notre République par race ou ethnique. Ce que la France n'a fait qu'aux pires moments de son histoire, ceux de l'esclavage, de la colonisation ou du régime de Vichy.

Quand, sous l'influence de cette pensée aujourd'hui reprise par Nicolas Sarkozy, les diverses communautés composant la France cessent de se penser françaises, les juifs se mobilisent pour les juifs, les Arabes pour les Arabes et les noirs pour les noirs. Quand « la peste communautariste » se propage, le Front national prospère ! Car celui-ci n'est que la variante « gauloise » de cette maladie qui attaque le corps de notre République.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est temps non de rompre avec notre modèle républicain mais d'en restaurer l'efficacité. On ne lui reproche pas ses principes mais son inconséquence. La République doit conserver ses principes mais surtout les appliquer. C'est ce à quoi il faut désormais s'atteler. Et non pas à la diffusion des tentations communautaires !

(1) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 47, Cerf.

(2) Sondage CSA – La Croix, décembre 2004.

(3) Sylvain Brouard, Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Presses de Sciences Po, Paris, décembre 2005.

(4) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, Cerf.

(5) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 18, Cerf.

(6) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 35, Cerf.

(7) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 47, Cerf.

(8) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 47, Cerf.

(9) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 130, Cerf.

(13) Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Rapport 2004.

(10) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, pages 54 et 55, Cerf.

(11) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 130, Cerf.

(12) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 163, Cerf.

(14) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 122, Cerf.

(15) Aristide Briand, débats du 10 avril 1905, cité par J. M. Mayeur, *La séparation de l'église et de l'État*, Julliard, 1996, page 65.

(16) Aristide Briand, débats du 10 avril 1905, cité par J. M. Mayeur, *La séparation de l'église et de l'État*, Julliard, 1996, page 82.

(17) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 87, Cerf.

(18) *Le nouvel observateur*, 9 juillet 2005.

(19) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 83, Cerf.

(20) Fiammetta Venner, *OPA sur l'islam de France*, Calmann-Lévy.

(21) AFP, 10 décembre 2002.

(22) On ne connaît pas en fait précisément le nombre de musulmans en France.

Nicolas Sarkozy parle souvent de 5 millions de musulmans. Fiammetta Venner évoque le chiffre de 3,5 millions. Selon l'enquête CSA La Croix, on compterait en France 2 millions de musulmans de plus de 18 ans.

(23) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 83, Cerf.

(24) Extrait de la décision du Conseil d'État du 7 juin 1999, numéro 178 449, Ben Mansour.

(25) Hassan Iquioussen, *Le voisinage*, 20 juillet 2000, oumma.com, tiré de sa conférence du 11 juin 2000 à l'UOIF.

(26) Hani Ramadan, *Le Monde*, 10 septembre 2002.

(27) Nicolas Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, page 84, Cerf.

(28) Fiammetta Venner, *OPA sur l'islam de France*, Calmann-Lévy.

2

Nicolas Sarkozy

Ou le sécuritaire dangereux et inefficace

CAROLINE LAURENT

En 1997, le gouvernement de Lionel Jospin avait lancé, lors du colloque de Villepinte, une politique nouvelle de sécurité fondée sur une approche globale de la délinquance et sur le triptyque prévention – répression – réparation. Elle s'accompagnait d'une démarche de proximité, en rupture avec la conception traditionnelle du maintien de l'ordre, et de partenariat associant les communes dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Des budgets conséquents avaient été mobilisés pour la police et la justice. Malgré ce bilan et cet effort de refondation de la politique de sécurité, la gauche n'a pas pu – ou su – ôter de l'esprit des Français le préjugé selon lequel la sécurité mobilise moins la gauche que la droite. Et pourtant, plus de quatre ans après le 21 avril 2002, l'insécurité est toujours présente, la droite et Nicolas Sarkozy n'ont rien réglé. S'appuyant sur une conception manichéenne et utilitariste de la sécurité, Nicolas Sarkozy n'a fait que multiplier les chantiers législatifs afin d'entretenir l'illusion médiatique d'un fléchissement de la délinquance.

SA PENSÉE : UNE CONCEPTION MANICHÉENNE DE LA SÉCURITÉ

Dès sa nomination comme ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy prône le tout répressif, le tout carcéral et le tout policier.

La sécurité au dessus des libertés ou la crispation sécuritaire

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 range, dans son article 2, parmi « les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme » « la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression ». Elle place ainsi la sûreté, c'est-à-dire la sécurité des biens et des personnes, au même rang que la liberté. Il y a alors deux manières d'articuler la sécurité et la liberté.

Dans une première acception, l'une et l'autre se renforcent. C'est celle de la gauche⁽²⁹⁾ et d'une partie de la droite, sa frange libérale au sens politique. Il n'y a pas de liberté sans ordre, c'est-à-dire sans norme, sans coutume et sans loi. Comme l'indiquait Lionel Jospin dans son dernier ouvrage « *Le monde comme je le vois* », « l'ordre est consubstantiel à la liberté et la République, soucieuse de l'intérêt général, s'attache à concilier l'ordre public et la liberté du citoyen. La sécurité, garantie des libertés, est un droit fondamental de la personne humaine ». Si la sécurité est un droit, l'insécurité est alors une inégalité sociale de plus. Car l'insécurité frappe en premier lieu les plus démunis. Tout d'abord parce qu'ils résident dans les zones les plus exposées. Ensuite parce que plus le patrimoine est réduit, plus la prédation ou le vandalisme sont difficiles à supporter. Enfin parce que les vols, les petites agressions et les incivilités fabriquent, au-

delà des préjudices qu'ils entraînent, des atteintes à la dignité et des humiliations. C'est, fort de ce constat, que le gouvernement de Lionel Jospin a agi de manière résolue de 1997 à 2002 pour garantir la sécurité à laquelle chacun a droit.

L'autre acception de l'articulation de la sécurité et de la liberté est celle de la droite autoritaire française et des conservateurs américains. Elle oppose la sécurité et la liberté. L'une ne peut se renforcer qu'au détriment de l'autre. Il faut choisir entre plus de liberté et plus de sécurité. Les implications concrètes de cette conception sont faciles à percevoir : c'est la relégation au second plan des libertés fondamentales comme la liberté d'expression, la liberté d'association ou encore le droit à un procès équitable. Rien ne s'oppose alors à leur restriction au nom de l'impératif de la sécurité intérieure...

On sait à quels abus a conduit, outre-Atlantique, cette conception de la sécurité ! À la suite des attentats du 11 septembre qui exigeaient bien évidemment de la part des Etats-Unis et de leurs alliés une action ferme et résolue, Georges W. Bush a tourné le dos aux principes essentiels de nos démocraties. L'adoption du *Patriot Act*, le 26 octobre 2001, constitue un revirement spectaculaire par rapport aux règles traditionnelles de procédure judiciaire, et notamment par rapport au respect de l'*habeas corpus* ; la décision du Président Bush de soustraire les prisonniers d'Afghanistan à la justice américaine, de les retenir et de les faire juger par des tribunaux militaires à Guantanamo ; les tortures infligées par des soldats américains aux prisonniers irakiens détenus à Abou Ghraib ou encore les vols affrétés par la CIA pour des restitutions extraordinaires, c'est-à-dire l'envoi de suspects vers des pays tiers afin qu'ils y soient interrogés, le cas échéant sous la torture. Veillons à ce que la France n'emprunte pas la même pente sous la houlette de Nicolas Sarkozy. Il en prend le chemin en prônant le tout répressif, le tout carcéral et le tout policier.

Le tout répressif ou la prévention abandonnée

L'opposition entre prévention et répression est aujourd'hui dépassée. L'efficacité impose d'être « *dur*

avec le crime et dur avec les causes du crime » selon la célèbre formule de Tony Blair. Mieux prévenir, mieux punir, mieux réparer, tels doivent être les trois axes d'une politique efficace de lutte contre la délinquance.

La droite n'a toutefois jamais accepté cette analyse. Tout d'abord parce qu'elle pense encore que le discours sur les responsabilités collectives atténue les responsabilités individuelles. Or il n'en est rien. La gauche le sait, les atteintes aux biens et aux personnes ne sont pas la manifestation de révoltes sociales, elles ne sont que des crimes et délits. La réflexion et le travail sur les causes sociales de la délinquance n'ont jamais signifié l'impunité des responsables !

Ensuite – et plus fondamentalement – parce que la droite ne cherche pas vraiment à s'attaquer aux causes profondes de la délinquance ; elle sait que « *le désordre est le meilleur serviteur de l'ordre établi* » ainsi que le disait fort justement Jean-Paul Sartre. Or la prévention, faut-il le rappeler, consiste justement à empêcher la survenue d'actes délictueux... C'est pourquoi la vocation d'un gouvernement de gauche est non seulement de maintenir l'ordre public – c'est là le devoir de tout gouvernement – mais également de traiter les causes sociales de cette violence. Il s'agit pour la gauche de restaurer l'efficacité de ce que Philippe Robert, directeur de recherches au CNRS, appelle l'État social de sécurité⁽³⁰⁾. La droite veut lui substituer un État libéral de sécurité, c'est-à-dire un État qui isole de la réalité sociale la recherche de la sécurité. Elle sait qu'isolée, la recherche de sécurité risque alors de se dégrader en une crispation sécuritaire.... Pour son plus grand profit électoral (et celui de l'extrême droite !).

La droite continue donc à écarter et à éluder les causes sociales de la délinquance. Jadis, elle stigmatisait les classes dangereuses ; aujourd'hui Nicolas Sarkozy ne voit dans la délinquance qu'une addition de déviances individuelles. En visite au quartier de Haute-pierre à Strasbourg en octobre 2002, il déclare « *la guerre aux voyous* »⁽³¹⁾. Trois ans plus tard, le registre est le même : « *il faut nettoyer la cité au kärcher* »⁽³²⁾. En visite sur la Grande Dalle d'Argenteuil (Val-d'Oise) en octobre 2005, il pro-

met aux habitants de la cité de « *les débarrasser des voyous* » et « *de la racaille* »⁽³³⁾. L'analyse est donc toujours la même, rassurante : d'un côté un noyau d'individus violents, d'irréductibles et de sauvages ; de l'autre ceux qui se lèvent tôt, qui travaillent et qui n'en peuvent plus de subir la loi de ceux qui ont décidé de bafouer nos règles. « Traitez » la racaille et vous aurez restauré l'ordre public !

En étant à ce point silencieux sur les causes sociales de la délinquance, Nicolas Sarkozy est nécessairement simpliste sur les remèdes à lui apporter : une police débarrassée des droits de la défense, des juges plus sévères et des prisons bien remplies. Bref, rien que de la répression.

Il le revendique dès l'examen de son projet de loi sur la sécurité intérieure à l'Assemblée Nationale : « *La sanction, la répression, la punition, il ne faut pas en avoir peur* »⁽³⁴⁾. Exit la prévention : « *Le nouveau Gouvernement est convaincu que la répression est la meilleure des préventions* »⁽³⁵⁾. En visite à Hautepierre à Strasbourg, il martèle : « *La sanction pour ceux qui la méritent. La prévention pour ceux qui essaient de s'en sortir* »⁽³⁶⁾. Et il le répète au moment de l'examen de la loi sur la prévention de la délinquance : « *La sanction est donc le premier outil de prévention. Cette considération est incontournable. Elle n'est ni de gauche ni de droite, mais relève du bon sens. La première façon de prévenir les crimes est de laisser à penser à ceux qui seraient tentés d'en commettre qu'ils risquent d'être interpellés et punis* »⁽³⁷⁾. Faut-il alors s'étonner des dérapages du préfet de Vaucluse en octobre 2002 lorsque, parlant des gens du voyage, il répond à un élu « *Je n'ai aucune tendresse particulière pour ces gens-là. Ils vivent à nos crochets, ils vivent de rapine, il faut que ça s'arrête* »⁽³⁸⁾. Comme le dit Marie George Buffet, « *flatter le tout répressif, cela permet à certains de se lâcher. C'est très inquiétant de la part d'un représentant de l'État* ».

Cette politique exclusivement axée sur la répression est vouée à l'échec. Car elle n'est pas seulement déséquilibrée, elle est aveugle, elle manque de lucidité. Se limiter à combattre « la racaille », c'est faire l'économie de l'analyse des causes profondes de la délinquance et notamment de celle des jeunes qui n'ont cessé de progresser depuis le milieu des années 90. Certes

on ne contient pas la délinquance sans réprimer ni sanctionner mais on n'en extirpe pas les racines sans un puissant effort de prévention.

D'ailleurs, lorsque l'on interroge les Français le 27 octobre 2006⁽³⁹⁾, sur ce qu'il faudrait faire en priorité pour lutter contre l'insécurité en France, 63 % mettent en avant la lutte contre le chômage et l'exclusion...

Les policiers le savent aussi et, dès le 22 janvier 2003, Gérard Noulé, secrétaire général du SNPT, le plus important syndicat de la police en tenue, le rappelle à Nicolas Sarkozy à l'occasion des vœux 2003 : « *La sécurité ne peut pas reposer sur les seules épaules de Nicolas Sarkozy et des policiers (...). Il nous faut éviter d'avoir dans l'avenir des générations perdues (...). J'attends maintenant du gouvernement le grand volet prévention de sa politique de sécurité* ». Mais il devra attendre car Nicolas Sarkozy s'emploie tout d'abord à casser la police de proximité mise en place par ses prédécesseurs, Jean-Pierre Chevènement et Daniel Vaillant. Il signe le 24 octobre 2002, dans la plus grande discrétion, un circulaire portant révision des priorités de la politique de sécurité.

Finie la police de proximité dont l'objectif était de construire une relation de confiance avec la population et d'être à l'écoute des citoyens⁽⁴⁰⁾. Peu importe que cette réforme fondée sur la surveillance préventive ait obtenu des résultats et que, par exemple, la ville de Toulouse, pilote en matière de police de proximité, figure parmi celles ayant enregistré les trois plus fortes baisses de la délinquance en 2002 (-4,8 %) avec, en particulier, une chute notoire des faits délictueux en centre-ville et au Mirail (-9 % en 2002).

Place à la chasse au délinquant ! « Je demande aux policiers non plus de faire de l'ordre public mais d'interpeller »⁽⁴¹⁾ Il ne s'agit plus de « faire de la police de proximité pour voir ce qui s'y passe mais d'interpeller ». Et pour marquer d'avantage encore les esprits, Nicolas Sarkozy se rend à Toulouse et sermonne publiquement le directeur départemental de la sécurité publique, coupable d'avoir fait le pari de la police de proximité : « La police, ce n'est pas du social. Vous êtes là pour arrêter des voyous, pas pour organiser des matchs de foot ». Il oublie que

les émeutes de décembre 1998 dans le quartier du Mirail avaient instauré un état de guérilla urbaine, que les policiers étaient alors terrés dans les commissariats et que seul l'engagement volontariste et sans faille du DDSP de Haute-Garonne avait permis un retour à une situation normale.

En fait, pour justifier la réorientation radicale des missions de la police vers la seule interpellation et pouvoir ainsi redéployer vers les services de police judiciaire les effectifs jusqu'alors affectés dans les quartiers populaires, il n'hésite pas à caricaturer la police de proximité. Mais caricature n'est pas raison. Loin s'en faut. Car la police, pour être efficace, doit être proche des citoyens. Seule cette police de proximité peut garantir la sécurité quotidienne des Français. Elle est globale et intègre une dimension préventive – la relation de proximité dans les quartiers – et une dimension répressive pour que l'ordre public soit assuré en permanence et partout sur le territoire national.

Ce n'est donc qu'en juin 2006, quatre ans après la victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle, que Nicolas Sarkozy présente en conseil des ministres son projet de loi relatif à la prévention de la délinquance. On l'a connu plus efficace dans l'inscription de ses priorités dans l'agenda gouvernemental ! Ce projet comporte une mesure phare : l'octroi au maire d'un pouvoir de sanction – la mise sous tutelle des prestations familiales – si l'ordre ou la tranquillité publique sont menacés par un défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire. Les maires s'insurgent. À gauche, Claude Dilain, le maire PS de Clichy-sous-Bois, dénonce une mesure qui transforme les maires en « shérifs ». À droite, Jacques Péliard, le président UMP de l'Association des maires de France, rechigne à l'idée de devenir « un père fouettard ». Nicolas Sarkozy n'en a cure, cette mesure résume sa conception pour le moins étroite de la prévention ! Et il propose d'aller plus loin dans le caractère répressif de la prévention : « nous vivons dans la culture de répétition de mesures qui ne servent à rien. Je me demande si un mineur récidiviste de plus de 16 ans ne pourrait pas être considéré comme un majeur »⁽⁴²⁾. En avançant l'idée d'un abaissement de la majorité pénale, il revient sur le

terrain de la répression pure et dure et, sous couvert d'un débat sur la prévention, fait le procès du laxisme de la justice vis-à-vis des jeunes. Il écrit ainsi le 19 juin au président du tribunal pour enfants de Bobigny afin de dénoncer l'impunité dont auraient bénéficié certains mineurs pour les faits dont ils se seraient rendus coupables lors des émeutes de novembre 2005. « *Les honnêtes gens qui partent le matin au travail n'ont pas à baisser les yeux devant leurs agresseurs de la veille. Nos concitoyens savent bien que leur système judiciaire n'apporte plus les réponses adaptées à la délinquance aujourd'hui* ». Le ministre affirme ainsi que les trois adolescents impliqués dans l'incendie d'un bus à Sevran, au cours duquel une femme handicapée a été brûlée vive, ont été laissés en liberté. Le syndicat de la magistrature corrige : « *ils sont placés en détention provisoire depuis plusieurs mois* ». Autre cas, l'agression grave d'un chauffeur de bus : « *Comment comprendre que ce mineur de 17 ans, déjà mis en cause 55 fois comme auteur d'infractions, soit laissé en liberté par votre tribunal* » interroge le ministre. Le syndicat de la magistrature précise : « *L'un des co-auteurs est déjà incarcéré, les autres n'ayant pas encore été identifiés par les services de police* ». En fait, en mettant en fin de législature l'accent sur la prévention, Nicolas Sarkozy cherche à instrumentaliser le grave problème de la délinquance des mineurs... qu'il n'a pas réussi à résoudre pendant ses quatre années passées au ministère de l'intérieur.

Le tout carcéral ou le choix de la solution américaine

Le choix du tout répressif débouche sur celui du tout carcéral. Nicolas Sarkozy feint de ne pas « comprendre ce débat sur le nombre de personnes incarcérées : on doit mettre en prison ceux qui le méritent, et on ne doit pas mettre en prison ceux qui ne le méritent pas »⁽⁴³⁾ mais il sait en fait que le recours à l'incarcération est un choix de société. Les différences nationales constatées dans les taux d'incarcération le confirment : les Etats-Unis comptent environ 715 détenus pour 100 000 habitants. Ce ratio leur confère la place de numéro un de l'incarcération loin devant la Russie (584 détenus), l'Afrique du Sud

(402), la Chine (119) ou le Japon (54). Les pays d'Europe de l'Ouest avoisinent le ratio de 100.

Cesont donc bien les politiques menées et non l'évolution de la criminalité qui peuplent les établissements pénitentiaires. L'exemple des États-Unis est à cet égard édifiant : la criminalité y diminue depuis 1991 et pourtant les prisons américaines, illustration de l'industrie de la punition⁽⁴⁴⁾, viennent de connaître une croissance record de leurs effectifs : en 2003, 2,1 millions de personnes y étaient incarcérées. Un Américain sur 140 ! En fait, les entrées en prison ont explosé et les peines infligées aux condamnés se sont allongées sous l'effet de deux types de lois : celles sur la « vérité des peines » qui prévoient que les condamnés effectuent au moins 85 % de leur temps d'emprisonnement et celles sur les récidivistes qui instaurent à partir de la troisième infraction commise des peines automatiques allant jusqu'à la réclusion à perpétuité.

En France, on constate les débuts d'une évolution à l'américaine. Les effectifs des prisons n'ont cessé d'augmenter depuis 2001. Le taux de détention s'établit à environ 100 détenus pour 100 000 habitants contre 75 en 2 000. Il a doublé depuis les années 70. À l'été 2004, avec 64 000 personnes incarcérées, les établissements pénitentiaires ont ainsi dépassé le chiffre record de 1946 qui s'établissaient à 62 000 détenus. À l'origine de ce phénomène : tout d'abord l'augmentation des détentions provisoires prononcées dans le cadre des informations judiciaires et ensuite le durcissement de la répression. On sait que, prévu par les lois Perben sur la criminalité, l'allongement, pour de nombreuses infractions, des peines encourues, pourrait aggraver la sur-occupation des établissements pénitenciers et dégrader les conditions de détention, de même que le projet, un temps envisagé par Nicolas Sarkozy, d'instaurer des peines minimales non aménageables pour les récidivistes. D'ailleurs, il y revient en novembre 2006 et redit que, pour lui, « *il importe d'ouvrir un débat sur la question des peines minimales pour les délinquants récidivistes coupables d'atteintes aux personnes. (...) Rien ne s'oppose donc à ce que l'instauration d'une peine plancher soit envisagée, puisqu'on imagine*

mal une maison qui n'ait à la fois un plancher et un plafond. (...) Au-delà de la nécessaire liberté des magistrats, l'automatisme de la sanction peut légitimement être considérée comme étant elle aussi nécessaire pour prévenir la récidive. Ce qui importe, c'est le résultat, plus que les modalités⁽⁴⁵⁾ ». Le message est on ne peut plus clair...

Le tout policier ou le pouvoir judiciaire inféodé au ministère de l'intérieur

Avec le déploiement d'une politique exclusivement répressive et carcérale, il était inévitable que le ministère de la Justice devienne une sorte de succursale du ministère de l'intérieur. La place Vendôme au service de la place Beauvau ! Dominique Perben puis son successeur à la chancellerie, Pascal Clément, furent ainsi relégués en quelque sorte au rang de ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, en charge de l'application judiciaire de la politique de Nicolas Sarkozy ! Nicolas Sarkozy n'hésite pas, en effet, en décembre 2003, à aller prêcher la bonne parole à l'École Nationale de la Magistrature. Cette visite inquiète les futurs juges qui connaissent sa propension à vouloir réécrire le code pénal en lieu et place de la chancellerie⁽⁴⁶⁾. Me Frédéric Georges, du Syndicat des avocats de France (SAF, gauche), déclare : « *nous voulons défendre l'indépendance de la justice* » ; sa venue à l'ENM prend une dimension « *inquiétante au moment où les lois qui touchent au pénal et donc aux libertés publiques sont écrites place Beauvau* ». L'Union Syndicale des Magistrats (USM, modérée) « *déplore* » cette visite « *inopportune* » et rappelle que « *la tradition républicaine est une séparation nette des sphères policière et judiciaire* ».

La loi Perben II du 9 mars 2004 accorde au parquet et à la police des pouvoirs nouveaux là où devaient s'affirmer, dans l'intérêt des justiciables, l'indépendance des magistrats et l'équilibre des parties au procès pénal. Aux garanties du procès équitable, publiques et contradictoires, les nouveaux textes substituent des procédures sommaires où s'efface la mission de l'avocat et s'amenuisent les pouvoirs du juge. Cette loi marque la régression qui emporte notre justice. Elle va bien au-delà de l'abrogation des dispositions de la loi Guigou⁽⁴⁷⁾.

Autre témoignage de cet alignement de la chancellerie sur la place Beauvau : la sanction infligée le 2 février 2006, à Didier Peyrat, vice procureur chargé des mineurs à Pontoise. Celui-ci avait osé user de la liberté d'expression reconnue à chaque citoyen et publier deux tribunes dans Libération et Le Monde critiquant la politique conduite par Nicolas Sarkozy⁽⁴⁸⁾. Il aurait violé l'obligation de réserves'imposant aux magistrats... Voilà une conception bien extensive de cette obligation !

Nicolas Sarkozy récidive quelques mois plus tard : le 8 juin, il formule contre le tribunal pour enfants de Bobigny des accusations de laxisme pour son traitement des émeutes de novembre 2005 alors que le ministre de la justice avait félicité ces magistrats pour leur travail. Le 19 juin, le ministre de l'intérieur envoie à Jean-Pierre Rosenczveig, président de ce tribunal, une lettre déplorant que la justice n'ait prononcé qu'une seule et unique incarcération, alors que le parquet en demandait douze. Il abuse de la rhétorique des juges qui remettent en liberté les personnes arrêtées par la police et n'hésite pas à se fonder sur des éléments de faits inexacts ainsi que l'indiquera le syndicat de la magistrature⁽⁴⁹⁾.

SON ACTION : UN ACTIVISME LÉGISLATIF POUR RASSURER...

Nicolas Sarkozy veut rassurer les Français en ajoutant de nouvelles pages au code pénal ! Il multiplie donc les lois : la loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité, la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration.

En fait, il se saisit de dossiers sensibles, emblématiques, pour renforcer son image d'homme d'action volontariste mais l'action qu'il conduit a pour objet non de régler les problèmes, comme clamé partout haut et fort, mais de s'en donner l'apparence à grand renfort de médiatisation.

La loi sur la sécurité intérieure ou de nouveaux délits censés régler l'insécurité

La loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003 est symptomatique de sa démarche. Les habitants des quartiers défavorisés sont les premiers à souffrir de la délinquance et des incivilités au quotidien. Nicolas Sarkozy présente donc son projet de loi comme « celui de la France des oubliés, des pauvres, des plus modestes, de tous ceux dont la vie quotidienne est devenue un enfer ». La réalité est moins avouable. Car si le 23 octobre 2002, il dépose son projet de loi à l'Assemblée nationale, le lendemain, il signe la circulaire mettant fin à la police de proximité qui bénéficiait pour l'essentiel à ces quartiers en difficulté ! Au final, la police aura déserté ces quartiers et les nouveaux crimes et délits créés par cette loi génèrent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. En effet, plusieurs dispositions de la loi du 18 mars 2003 aboutissent à stigmatiser des populations déjà vulnérables et à renforcer leurs difficultés.

Le délit de stationnement dans les halls d'immeubles ou la stigmatisation des jeunes

Selon l'article 61 de cette loi, « l'entrave apportée, de manière délibérée à l'accès et à la libre circulation des personnes ou au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté, lorsqu'elles sont commises en réunion de plusieurs personnes ou complices, dans les entrées, cages d'escaliers ou autres parties communes d'immeubles collectifs d'habitation, sont punies de deux mois d'emprisonnement et de 3 750 g d'amende ». Ce nouveau délit « pour stationnement dans les halls d'immeubles » exonère les bailleurs de leurs efforts d'aménagement des halls d'immeubles et stigmatise les jeunes dans les cités. Mais surtout quel en a été l'impact ? Son efficacité a-t-elle été évaluée ? Nicolas Sarkozy n'en a plus jamais parlé ! Si son bilan de la délinquance 2003 fait état de 238 faits de regroupements illicites dans les halls ou sous les toits d'immeubles collectifs d'habitation, aucun bilan ultérieur n'y reviendra. Ce délit n'est donc pas même suivi dans les statistiques annuelles de la police nationale !

Le racolage passif ou la transformation des prostituées en délinquantes

Nicolas Sarkozy prétend vouloir régler la délicate question de la prostitution. Il déclare qu'elle est « assimilable à une forme d'esclavagisme » et qu'il est en conséquence « nécessaire d'interdire tout racolage, actif ou passif, de le transformer en délit et de réhabiliter le délit d'exhibition »⁽⁵⁰⁾. Institué par l'article 50 de la loi, le délit de racolage, désormais passible de 2 mois de prison et 3 750 € d'amende, n'est pas créé « dans l'optique de punir des malheureuses » mais « pour les protéger »⁽⁵¹⁾. Cette politique n'a en fait rien réglé.

Les prostituées sont clairement les victimes des réseaux de proxénétisme. On en compte entre 15 000 et 18 000 en France, dont 6 000 à Paris. Selon l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), les jeunes femmes étrangères offrant des services sexuels représentent depuis 1999 plus de la moitié du nombre total de prostituées alors que leur proportion était auparavant inférieure à 30%. La tendance est plus marquée encore s'agissant des hommes puisque 78% des prostitués à Paris sont de nationalité étrangère. Les « recettes » générées par la prostitution en France sont comparables à celles du trafic des stupéfiants et sont évaluées entre 2,3 et 3 M€. D'après l'OCRTEH, chaque prostituée est supposée « rapporter » entre 450 et 760 g par jour dont elle ne garderait que 45 €; le proxénète, en fonction du nombre de femmes « contrôlées » pourrait gagner jusqu'à 9 150 € par jour.

Avec la loi de Nicolas Sarkozy, de victimes, les prostituées sont devenues des délinquantes.

Comme l'indique Malka Marcovitch⁽⁵²⁾, historienne et présidente du Mouvement pour l'abolition de la prostitution et la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes (MAPP), « Ces deux approches, celle des quartiers réservés et celle du racolage, ne donnent de place ni à la prévention ni à la protection et la réinsertion des victimes de la prostitution et de la traite. (...) À partir du moment où le racolage devient un délit, les personnes en situation de prostitution ne seront plus considérées comme des victimes, ce qui est

contraire à la convention de 1949, mais comme des personnes auteurs de délits, au même titre que les hommes qui achètent des services sexuels. Les femmes qui sont déjà victimes des proxénètes se verront alors sur-victimisées par des mesures policières à leur encontre. On doute dans ces conditions qu'elles participent à des enquêtes de police ».

Claude Boucher, directrice de l'association « Les Amis du Bus des femmes », créée par d'anciennes prostituées, résume bien l'objectif de Nicolas Sarkozy : « Ce n'est pas un texte de prohibition de la prostitution, mais d'ordre public de trottoir. (...) Ce texte veut faire des prostituées des délinquantes et les retirer du trottoir, d'une façon ou d'une autre »⁽⁵³⁾.

La loi du 18 mars 2003 a en fait aggravé la situation des prostituées. Le déplacement de la prostitution aux confins des villes, dans les friches industrielles, dans les bois, en bordure de champs, rend la prévention plus difficile et accroît l'insécurité. La loi est très inégalement appliquée selon les pressions des riverains ou l'origine des prostituées. Les associations d'aide aux prostituées constatent des abus dans le comportement puisque le nombre des interpellations (7 500 en novembre 2004) est beaucoup plus faible que celui des condamnations judiciaires (quelques centaines seulement).

C'est pourquoi, deux ans après l'adoption de la loi pour la sécurité intérieure, les associations réunies à Paris le 15 mars 2005 en demandaient l'abrogation⁽⁵⁴⁾.

Enfin, la loi du 18 mars 2003 n'a pas permis de réduire efficacement les réseaux de proxénétisme. La multiplication des expulsions n'a pas découragé les réseaux, elle a au contraire « fait grimper les prix des trafiquants ». Elle n'a prévu aucune mesure légale pour protéger les victimes acceptant de dénoncer leurs proxénètes ou de coopérer avec la police et la justice.

Le délit de mendicité ou le retour aux solutions du 19^{ème} siècle

La loi du 18 mars 2003 comporte deux dispositions en matière de mendicité. Son article 64 qualifie de délit l'exploitation de la mendicité et son article 65 prévoit que « le fait, en réunion et de manière agres-

sive, ou sous la menace d'un animal dangereux, de solliciter sur la voie publique, la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien est puni de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ».

Ces deux dispositions marquent une incroyable régression. Comme le rappelle Julien Damon⁽⁵⁵⁾, directeur de la recherche à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), les vagabonds ont longtemps été la cible des politiques publiques. Au 20^{ème} siècle, avec l'ambition de l'Etat social, le mendiant passe du droit pénal au droit social. Vagabondage et mendicité restent des délits mais l'évolution de la législation privilégie les mesures d'aide.

Au début des années 90, plusieurs maires prennent des arrêtés pour restreindre la mendicité. Une circulaire du ministre de l'intérieur du 20 juillet 1995 fournit un fondement à ces arrêtés. Julien Damon rappelle que ces arrêtés « *mettent en lumière l'actualité de la distinction sempiternellement opérée entre les « bons » et les « mauvais » (ou les « vrais » ou les « faux ») pauvres, entre les clochards dignes de pitié et les vagabonds appelant la répression* ». Tel est bien encore le sens des articles 64 et 65 de la loi pour la sécurité intérieure...

Les personnes sollicitant la charité publique n'ont pourtant jamais menacé la sécurité publique. Et les services statistiques de la police nationale ne s'y sont d'ailleurs pas trompés : ils n'ont jamais recensé les délits de l'article 65 relatifs à la mendicité « agressive » et se sont contentés d'une seule statistique annuelle pour l'exploitation de la mendicité : c'était en 2003, l'année d'adoption de la loi - ils ne pouvaient faire moins sauf à être durement réprimandés - ils avaient alors recensé... 66 faits !

Les lois sur l'immigration ou la production assurée de clandestins

L'ordonnance de 1945 a déjà été modifiée à maintes reprises, et notamment de façon équilibrée par la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, dite loi résida, du 11 mai 1998. Mais cela importait peu, Nicolas Sarkozy, en chantre de l'ordre moral, voulait, à l'instar de Charles Pasqua, sa loi sur l'immigration. Il aura finalement fait mieux que son prédécesseur puisqu'il aura été

l'auteur, au cours d'une même législature, de deux lois successives sur l'immigration.

La loi du 26 novembre 2003 ou un échec reconnu à demi-mot

Faut-il conclure à l'échec de la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité ? Beaucoup se le demandent puisque Nicolas Sarkozy a déposé devant les assemblées le 29 mars 2006 un second projet de loi sur l'immigration alors même que tous les décrets d'application de la précédente ne sont pas encore parus. Pour la première fois depuis 1974, un même ministre de l'intérieur, au cours de la même législature, présente donc deux projets de loi sur l'immigration...

La loi du 26 novembre 2003 avait deux objectifs selon le ministre de l'intérieur : « réformer la double peine » et « mettre un frein à la dérive des flux d'immigration créée par la loi Chevènement de 1998 » en dotant l'État de « véritables outils de lutte contre l'immigration clandestine ». On peut aujourd'hui mesurer l'échec de chacune de ces deux ambitions.

La double peine ou derrière les déclarations, le maintien des restrictions

Contrairement à ce que beaucoup peuvent croire, la double peine n'a pas été supprimée. La loi du 26 novembre 2003 maintient en effet les expulsions et la peine complémentaire d'interdiction du territoire qui frappent les délinquants d'origine étrangère qui n'ont aucun lien avec le territoire français. Seules quatre catégories d'étrangers se trouvent en fait protégées contre l'expulsion et l'interdiction du territoire français : les étrangers nés en France ou qui y résident depuis l'âge de 13 ans ; les étrangers qui résident régulièrement en France depuis 20 ans ; les étrangers qui résident régulièrement en France depuis 10 ans et sont mariés depuis 3 ans à un ressortissant français ou à un ressortissant étranger qui a passé toute son enfance en France ; enfin les étrangers qui résident régulièrement en France depuis 10 ans et qui sont parents d'enfants français. Sont en outre systématiquement exclus de cette protection les étrangers auteurs d'actes de terro-

risme, d'atteinte aux intérêts fondamentaux de l'État ou de provocation à la haine raciale.

Ainsi, Nicolas Sarkozy n'a pas supprimé la double peine comme il ne cesse de l'affirmer : la protection dite absolue n'est accordée qu'à certaines catégories strictement limitées et connaît en outre des exceptions.

Selon les associations de défense des droits des étrangers, le bilan de l'application de ces dispositions transitoires est particulièrement insatisfaisant.

De nombreux étrangers n'ont pu obtenir l'abrogation de leur arrêté d'expulsion ou la levée de leur interdiction du territoire. Certains ne pouvaient fournir des preuves suffisantes de leur résidence habituelle en France ; d'autres, déjà expulsés, ont rencontré des difficultés à obtenir un visa pour revenir en France et déposer le dossier requis dans les délais fixés par la loi. D'une manière générale, la procédure est extrêmement lente, tant au niveau des préfectures que des tribunaux chargés d'instruire les appels ; les demandes déposées par les étrangers qui remplissent les conditions requises sont souvent rejetées sans motif ou n'obtiennent aucune réponse ! Les associations dénoncent une application restrictive de la loi et des inégalités territoriales dues aux exigences différenciées des services préfectoraux d'un département à l'autre du territoire français.

L'information sur ces dispositions législatives nouvelles reste très limitée. Au lendemain du vote de la loi, entre 5 000 et 10 000 personnes concernées par des mesures transitoires n'ont pas déposé de recours par manque d'information sur les conditions requises et sur l'existence d'une date butoir. Aujourd'hui encore, les conditions faites aux détenus sous le coup d'une mesure d'expulsion rendent très difficile l'exercice de leur droit à rester en France : ils ne peuvent prétendre, au même titre que les autres détenus, à des autorisations de sortie, à une libération conditionnelle ou à des aménagements de peine. Enfin, Nicolas Sarkozy lui-même demande lors des émeutes dans les cités en novembre 2005 que sa loi ne soit pas appliquée... En effet, la loi de l'audimat et l'obsession du ministre de l'intérieur de toujours coller à l'événement le conduisent à demander l'ap-

plication de la double peine pour tous les jeunes impliqués dans les émeutes ! Après avoir déclaré devant les parlementaires : « *Quand on a l'honneur d'avoir un titre de séjour, le moins que l'on puisse dire c'est que l'on n'a pas à se faire arrêter en train de provoquer des violences urbaines !*⁽⁵⁶⁾ », il demande aux préfets d'expulser les étrangers - même titulaires d'un titre de séjour - condamnés pour les émeutes nocturnes. 1 800 émeutiers sont interpellés, quelque 120 étrangers majeurs, la grande majorité en situation régulière, sont directement concernés par les injonctions du ministre.

Nicolas Sarkozy peut souligner qu'il ne préconise pas le retour de la double peine puisque les émeutiers sont frappés non d'une sanction pénale assortie d'une expulsion mais d'une simple et unique sanction administrative prise par le préfet ou le ministre de l'Intérieur lui-même pour cause de « menace grave à l'ordre public ». Mais voilà tout de même une mesure qui y ressemble fort ! Pierre Henry, président de France Terre d'asile, ne s'y est pas trompé : « *on assiste là au retour de la double peine* »⁽⁵⁷⁾.

De nouveaux outils de lutte contre l'immigration clandestine aux effets dévastateurs

Deux ans et demi après le vote de la loi du 26 novembre 2003, dans un rapport d'évaluation, établi en mars de 2006, le député UMP du Vaucluse, Thierry Mariani, se félicite de ses succès. Il évoque la hausse des chiffres des interpellations d'étrangers en situation irrégulière (de 44 500 en 2004 à 64 000 en 2005) et des éloignements effectifs du territoire français. Ces derniers sont passés de 11 692 en 2003 à 19 849 en 2005.

Le nombre de personnes éloignées a effectivement augmenté, mais à quel prix ? Les associations de soutien aux étrangers s'inquiètent et dénoncent les effets dévastateurs de la politique menée depuis 2003 : arrestations massives dans certains quartiers, placements en rétention à répétition de personnes non reconductibles, y compris les enfants... Même la commission sénatoriale sur l'immigration clandestine s'inquiète. Dans un rapport rendu public le 13 avril 2006, elle appelle le gouvernement à prendre garde que « *les objectifs ambitieux* » qu'il

s'est fixés (25 000 éloignements effectifs en 2006) « *ne poussent pas certains services à faire du chiffre* ». La commission sénatoriale insiste sur le caractère « *aléatoire* » des interpellations et sur l'absence de ciblage des publics en situation irrégulière à éloigner. Une telle politique n'a de réelle efficacité que « *si l'éloignement intervient le plus rapidement possible après l'entrée sur le territoire* », faute de quoi elle amène à « *des situations inextricables et humainement bouleversantes* » relèvent les sénateurs.

La loi du 24 juillet 2006 ou le faux alibi de l'immigration choisie

Il faut croire pourtant que cette première loi votée en novembre 2003 n'aura pas été suffisante... Nicolas Sarkozy justifie la nécessité d'une nouvelle loi sur l'immigration par son souci de vouloir « *promouvoir une immigration choisie* » pour la substituer à « *l'immigration subie* ». En fait, sa loi aboutit surtout à précariser la situation des étrangers installés en France.

Le mauvais prétexte de l'immigration choisie

Relancer une immigration professionnelle, qualifiée et utile à l'économie française, tel serait l'objectif de Nicolas Sarkozy.

On peut tout d'abord contester la pertinence d'une telle politique qui consiste à favoriser l'installation professionnelle en France des diplômés étrangers de niveau au moins égal au master et qui octroie une carte de séjour « *compétences et talents* » avec des avantages particuliers pour les sportifs de haut niveau, les artistes et les intellectuels renommés. Au lieu de faciliter la circulation des étrangers par l'octroi de visas à entrées multiples, cette politique favorise l'installation définitive en France et participe au pillage des élites des pays en développement. Mais on peut surtout s'interroger sur la nécessité de recourir à une loi pour recruter des immigrés qualifiés. La France a déjà su s'ouvrir à l'immigration qualifiée par de simples instructions ministérielles en 1998 et en 2002. Et si tel était vraiment l'objectif de Nicolas Sarkozy, pourquoi alors n'ouvrir qu'au compte-goutte le marché du travail français aux ressortissants des nouveaux états membres de

l'Est ? Tout simplement parce que tel n'est pas du tout l'objectif de cette loi !

La réduction des droits des étrangers ou la vraie raison de la loi Sarkozy II

À un an de l'élection présidentielle, le projet de loi de Nicolas Sarkozy a avant tout une visée électoraliste : rassurer l'électorat de droite et d'extrême droite en prétendant lutter toujours et encore contre l'immigration, qu'elle soit d'ailleurs illégale ou non. Il reste que l'on doit s'interroger sur l'efficacité des mesures envisagées.

Première mesure : l'abrogation de la régularisation de plein droit après 10 années de présence en France ou sur le fondement de la vie privée et familiale. C'est là une mesure totalement inefficace au regard des objectifs poursuivis puisque le nombre de personnes régularisées sur ces bases était pour le moins modeste : 3 916 en 2004 après 10 années de séjour et 13 989 au nom de l'existence de liens personnels et familiaux. C'est surtout une mesure potentiellement dangereuse car, comme l'observe le chercheur et spécialiste de l'immigration Patrick Weil, en supprimant ou en restreignant fortement les principaux dispositifs de régularisation, Nicolas Sarkozy se prive des outils permettant une régularisation au fil de l'eau et évitant ainsi les régularisations de masse. En d'autres termes, Nicolas Sarkozy fabrique des sans-papiers, lui qui prétend lutter contre l'immigration clandestine ! Et cela lui donnera alors l'occasion de jouer de nouveau le rôle de l'homme au grand cœur en autorisant, pour des considérations humanitaires, la régularisation des papiers des personnes en situation de grande détresse. C'est ce qu'il fit en juin dernier, face à la mobilisation croissante en faveur des enfants sans papier, en annonçant des mesures de régularisation au cas par cas d'élèves étrangers scolarisés en France (alors même que son projet de loi supprime les régularisations sur le fondement de la vie familiale !). Mais comme pour la double peine, il voulait une décision avant tout symbolique : 720 familles étaient soi-disant concernées. Au 15 août, les préfectures avaient déjà enregistré 30 000 demandes. Il affirme que seuls 6 000 personnes sont régularisables mais que faire des

autres qui sont parfois en France depuis de nombreuses années ? Comme l'a dit la commission sénatoriale sur l'immigration clandestine dans un rapport rendu public le 13 avril 2006, la politique de reconduite à la frontière conduit à « des situations inextricables et humainement bouleversantes » quand elle intervient aussi tardivement.

Deuxième mesure : le durcissement des conditions de regroupement familial et des unions mixtes. Autant la lutte contre les fraudes est légitime, autant le durcissement des conditions de vie en France des couples mixtes et des familles étrangères comporte le risque très fort de remettre en cause des droits fondamentaux. Or Nicolas Sarkozy prend ce risque alors que seules 25 000 personnes sont chaque année admises au titre du regroupement familial. Nous sommes très loin des flux d'entrée atteints en 1971, lorsque le regroupement familial était à son plus haut niveau avec plus de 80 000 personnes. Le gouvernement affirme vouloir mettre l'accent sur l'intégration des étrangers dans la société française ; en fait, il remet en cause le premier vecteur d'intégration sociale que constitue la vie en famille et prend le risque de développer des familles réunies dans l'illégalité et dont les membres ne sont ni régularisables ni expulsables.

Au total, officiellement destiné à intégrer les immigrés, ce projet de loi les déstabilise en organisant leur précarité, en légitimant la suspicion et en renforçant le durcissement de leurs conditions de régularisation et de leur statut de résident.

En fait, Nicolas Sarkozy se trompe d'objectifs comme l'indique Smaïn Laacher, sociologue spécialiste des questions migratoires et chercheur au Centre d'études des mouvements sociaux : « *la lutte contre « l'immigration clandestine » doit criminaliser les trafiquants d'êtres humains et non celles et ceux qui en sont les victimes* »...

Le projet de peine automatique pour les multirécidivistes ou la volonté de toujours copier les États-Unis

Trop occupé à « traquer l'immigré », Nicolas Sarkozy n'a pu faire aboutir son projet d'instaurer des peines automatiques pour les multirécidivistes.

Pourtant, « *c'était l'un de (ses) thèmes favoris sous Raffarin. À l'époque, d'une estrade à l'autre, il réclamait des peines plancher, à l'américaine. À peine réinstallé à l'Intérieur, il a ressorti ce dossier* »⁽⁵⁸⁾. Et de peaufiner sa théorie par des formules choc : « *Pour eux, 2+2 doivent faire 8* »⁽⁵⁹⁾.

Mais ce projet a été victime des aller-retour de Nicolas Sarkozy entre la place Beauvau, le ministère des finances et la présidence de l'UMP... En effet, la proposition de loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales est déposée par l'UMP le 1^{er} décembre 2004 quelques jours après le départ de Nicolas Sarkozy du gouvernement pour la présidence de l'UMP. Elle est définitivement adoptée le 12 décembre 2005, quelques mois à peine après son retour au gouvernement en juin...

Mais comme bien souvent, Nicolas Sarkozy va puiser son inspiration directement outre-Atlantique et non dans les autres expériences conduites en Europe. Il existe en effet deux types de régimes judiciaires. Le premier prévoit des peines minimales automatiques dites « peines plancher ». Il est d'inspiration anglo-saxonne et son illustration la plus emblématique est la loi adoptée par l'État de Californie en 1994 : elle oblige le juge à prononcer une peine s'échelonnant de 25 années d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité lorsque la même personne est condamnée pour la troisième fois, et cela sans que ni la nature des infractions ni la prescription des faits ne soient prises en considération. C'est la loi dite : « *three strikes and you're out* ». Elle a ainsi permis en 1995 la condamnation de René Landa à une peine de réclusion à perpétuité assortie d'une mesure de sûreté de 27 ans pour le vol d'une roue de secours au motif que l'intéressé s'était rendu coupable, en 1972 et 1986, de deux condamnations pour vol avec effraction...

L'autre modèle, majoritaire en Europe, est fondé sur l'individualisation de la peine. Il fait de la récidive une circonstance aggravante que le juge peut relever en fonction de la personnalité du condamné. Dans ce système, aucune sanction automatique mais, le cas échéant, une aggravation de la peine prononcée par le juge au regard des circonstances de chaque espèce.

Alors faut-il prendre en Europe, et en France en particulier, le risque de prononcer automatiquement des peines aussi disproportionnées que celles que l'on observe aux États-Unis ?

Combien de personnes « récidivent » et quelles sont les principales infractions concernées ? Quelques chiffres permettent de fixer les idées.

Les taux de récidive⁽⁶⁰⁾

	Délits			Crimes		
	Nombre de condamnés	Dont condamnés avec antécédents	Taux de récidive (sur 5 ans)	Nombre de condamnés	Dont condamnés avec antécédents	Taux de récidive (sur 5 ans)
1996	353 982	105 625	29,8	2 755	133	4,8
1997	374 614	109 129	29,1	3 019	139	4,6
1998	383 342	111 765	29,2	3 321	140	4,2
1999	388 734	114 842	29,5	3 439	145	4,2
2000	382 218	117 429	30,7	3 021	117	3,9
2001	326 053	102 127	31,3	2 933	137	4,7

Le critère déterminant de la récidive est donc la nature de l'infraction.

Parmi les 326 053 condamnés pour délits en 2001, 102 127 avaient déjà été condamnés au moins une fois entre 1997, ce qui situe le taux de réitération à 31,3 %. Ce taux de récidive pour les délits est nettement plus élevé pour les condamnés pour vol (42 %), pour outrage (46,1 %) ou pour port d'armes (41 %) qu'en matière de conduite en état alcoolique (25 %), d'escroquerie (23 %) ou de mœurs (14,6 %). Deux catégories d'infractions regroupent plus de la moitié des « réitérants » pour délits puisque 54 051 étaient des « réitérants » pour vols ou conduite en état alcoolique.

Pour les crimes, les récidivistes sont au nombre de 137 pour 2001 : 87 l'ont été pour vol aggravé, 28 pour viol et 11 pour homicide. Le taux moyen de récidive criminelle s'établit à 4,7 % mais il varie de 14,7 % pour les vols aggravés à 1,8 % pour les viols.

Comme l'a souligné Jean-Louis Nadal, procureur général près la cour de cassation, lors de son audition par le Sénat dans le cadre des travaux préparatoi-

res au vote de la loi du 12 décembre 2005, le traitement de la récidive suppose en premier lieu pour le juge la possibilité de prononcer « *la peine la mieux adaptée à la situation du condamné et à la gravité des faits* ». Il importe, selon lui, d'abord d'orienter de manière adaptée chaque procédure – de ne pas opter, par exemple, pour un simple rappel à la loi pour une personne dont le comportement justifierait une poursuite devant le tribunal – et de privilégier la progressivité dans le prononcé des sanctions.

Plutôt que de se satisfaire de formules chocs et de solutions incantatoires, il faut s'interroger sur les déterminants de la récidive. La persévérance dans la délinquance peut être associée à des troubles de comportement voire à des déséquilibres psychiques graves. Tel est en particulier le cas des auteurs d'infractions sexuelles qui représentent désormais plus de 20 % de la population pénitentiaire. En outre, comme l'a indiqué M^{me} Betty Brahmy, psychiatre, médecin-chef du service médico-psychologique régional (SMPR) de Fleury-Mérogis, lors de son audition par

le Sénat, près de 30 % des auteurs d'infractions sexuelles seraient des pervers et 10 % des débiles. Or ces pathologies ne seraient pas susceptibles d'un traitement psychiatrique. La dangerosité de ces personnes demeure élevée. Leur prise en charge appelle, au-delà d'une réponse strictement judiciaire, une réflexion bien plus approfondie.

Dans son rapport rendu le 25 juin dernier, la mission d'information sénatoriale sur les personnes dangereuses menée par le sénateur UMP Philippe Goujon a rejeté l'idée de maintenir enfermés les criminels atteints de troubles mentaux pour empêcher leur éventuelle récidive. Elle estime que cette proposition pose la question essentielle du point d'équilibre entre les considérations de sécurité publique et le respect de la liberté individuelle et refuse de pénaliser la folie. Les malades dangereux, notent les sénateurs, sont en nombre limité : de quelques dizaines à 300 personnes selon les estimations. La mission suggère donc la création d'une unité hospitalière spécialement aménagée de long séjour. D'une manière générale, la prévention de la récidive implique une meilleure prise en charge sociale, éducative et sanitaire de la personne détenue, durant et à l'issue de la détention. Or le nombre des juges de l'application d'application des peines ainsi que celui des agents des services d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire apparaît notablement insuffisant et devrait être renforcé. Quant au suivi socio-judiciaire instauré par la loi du 17 juin 1998, il demeure encore trop peu utilisé : 5 personnes en avaient bénéficié en 1998, 75 en 1999, 265 en 2000, 421 en 2001 et 645 en 2002, soit moins de 8 % des délinquants sexuels incarcérés.

Alors, plutôt que de chercher à implanter en France le système en vigueur en Californie ou en Floride, sans doute serait-il plus judicieux d'appliquer les dispositifs qui existent et de veiller à leur efficacité a fortiori eu égard au faible nombre de récidivistes.

SES RÉSULTATS : DES ÉCHECS DERRIÈRE UNE COMMUNICATION TRIOMPHALISTE

Nicolas Sarkozy se veut le chantre de la recherche systématique de l'efficacité. Il est effectivement très attentif à l'efficacité de sa politique de communi-

cation. Sa méthode est bien rôdée : se saisir de dossiers sensibles et fortement médiatisés, appliquer une méthode radicale qui frappe les esprits (fermer Sangatte) mais sans régler la situation de façon pérenne et efficace... Au-delà de la communication, que reste-t-il ? Des opérations de mystification qui cachent des échecs bien réels.

Le succès de la lutte contre l'insécurité ou l'illusion médiatique de l'efficacité⁽⁶¹⁾

Préservation du territoire national face au terrorisme international, efficacité du renseignement français, baisse de la délinquance, le passage de Nicolas Sarkozy place Beauvau ne serait qu'une longue série de succès. Qu'en est-il vraiment ? En fait, Nicolas Sarkozy n'hésite pas à s'attribuer le succès des autres et à falsifier les statistiques.

La lutte contre le terrorisme ou le succès de la spécificité française

La France est confrontée depuis longtemps au terrorisme international.

Elle a tout d'abord subi un terrorisme lié à la guerre froide, comme le terrorisme mené par des organisations pro-palestiniennes dans les années 1970 et 1980 ou le terrorisme d'origine étatique perpétré par des mouvements commandités par la Syrie ou l'Iran. Ce dernier a d'ailleurs été à l'origine de la vague d'attentats de 1985-86.

Notre pays a ensuite dû faire face à un terrorisme lié à l'ultra-gauche, par exemple celui d'Action directe, et a subi subit des attentats liés à des séparatismes régionaux, notamment basque et corse. Il a enfin été frappé très tôt, dès 1995, par le terrorisme fondamentaliste islamiste, ou du moins par un terrorisme, celui du GIA algérien, lié à cette mouvance.

Ainsi, la France n'a pas découvert le terrorisme avec les attentats de New York et de Washington (en septembre 2001), de Madrid (en mars 2004) et de Londres (en juillet 2005) et elle n'en est pas définitivement à l'abri en dépit de l'efficacité de son dispositif de lutte antiterrorisme. Celui-ci date de la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme. Sa grande originalité repose sur la double compé-

tence de la DST en matière de renseignement et de police judiciaire, et sur la mise en place d'un dispositif judiciaire spécifique, mais permanent, en matière de répression du terrorisme. Ce système a pour but de permettre une efficacité maximum, sans remettre nullement en cause les droits de la défense, tels qu'ils sont définis par nos principes constitutionnels et la convention européenne des droits de l'homme. Voilà une grande différence avec le dispositif américain qui non seulement s'est révélé fort inefficace mais fait également fi des droits fondamentaux de nos démocraties !

L'efficacité de la lutte antiterroriste de la France ne doit donc absolument rien ni au modèle américain ni à l'action de Nicolas Sarkozy. Bien au contraire, à la fin de l'année 2005, le ministre de l'intérieur a pris le risque insensé de compromettre la confidentialité d'une opération anti-terroriste pour faire un coup médiatique. Le 6 septembre 2005, dans l'émission « pièces à conviction » sur France 3, Nicolas Sarkozy annonce : « À la minute où je vous parle, des arrestations ont lieu. Ce sont des arrestations préventives. Ce sont des individus à qui nous avons des questions très précises à poser ». Le matin même, le Raid venait en effet de mener de main de maître un coup de filet anti-islamiste à Trappes et à Évreux. Une arrestation spectaculaire réalisée devant une dizaine de caméras de télévision. Et pour cause, la presse entière était au courant de l'opération depuis cinq jours. Depuis le 21 septembre, le jour où le ministre avait prononcé cette phrase sur le plateau d'enregistrement de l'émission de France 3. Voilà donc un ministre, en charge de la sécurité intérieure qui, pour frapper l'opinion publique, programme des arrestations médiatisées en fonction de ses passages à la télévision.

Le renseignement ou la myopie face aux crises de notre société

Les renseignements généraux, en charge de la mesure de l'opinion, des violences urbaines et de la menace islamiste, se sont révélés incapables de prévoir les crises qui ont secoué la société française. Ils n'ont vu venir ni les émeutes de novembre 2005 ni le vaste mouvement anti-CPE du printemps

2006. Pire encore, une semaine avant la première grande manifestation parisienne, le directeur central des renseignements généraux affirmait que le CPE passerait comme une lettre à la poste. On connaît la suite...

Il est vrai que la droite aura tout fait pour affaiblir les services de renseignement français au centre d'une querelle de nomination entre l'Élysée, Matignon et la place Beauvau. Faute de s'entendre pour nommer un vrai professionnel issu « de la maison », Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin et Nicolas Sarkozy avaient désigné un jeune préfet, Pascal Mailhos, qui avait refusé de se compromettre dans des combines susceptibles de déstabiliser les uns ou les autres. Mais cette nomination allait affaiblir l'efficacité de la direction centrale des renseignements généraux dont « les grands flics » n'avaient pas tous accepté la nomination d'un préfet et non d'un homme du sérail...

La baisse de la délinquance ou le discours mystificateur

Si les succès de la lutte anti-terroriste ne doivent rien à Nicolas Sarkozy et si la direction centrale des renseignements généraux lui doit son affaiblissement au sein de l'appareil d'Etat, il reste, diront les plus « Sarko-maniaques », la baisse de la délinquance : elle serait incontestable, les chiffres en témoigneraient : + 1,3 % en 2002 mais - 3,4 % en 2003, - 3,8 % en 2004, - 1,3 % en 2005 et au total de 2001 à 2005 - 7,0 %.

Mais la lecture de ces données est-elle si simple ? La culture du chiffre si chère au ministre ne s'accompagne-elle pas d'une manipulation statistique ? N'y a-t-il pas des vérités à taire sur les vraies raisons de l'évolution de la délinquance ?

La baisse des faits déclarés : une baisse des faits ou des déclarations ?

L'interprétation des statistiques de la délinquance n'est pas facile. Deux lectures sont possibles. On peut tout d'abord considérer qu'une baisse des faits déclarés traduit avant tout une baisse des crimes et délits commis. C'est l'interprétation de Nicolas Sarkozy qui se félicite de la baisse de la délin-

quance de 7 % constatée de 2001 à 2005 et se plaît à dire que « depuis 2002, des résultats spectaculaires ont été obtenus en matière de lutte contre la délinquance⁽⁶²⁾ ». Mais alors comment interpréter l'augmentation, sur cette même période, de 58 % pour les infractions à la législation sur les stupéfiants ? Et comment comprendre également l'augmentation de 62 % des délits à la police des étrangers ? Ces tendances statistiques traduisent-elles une augmentation de la délinquance en ces domaines ? Nicolas Sarkozy reconnaît-il l'échec de sa politique de lutte contre les stupéfiants et contre l'immigration irrégulière ?

On peut avoir une autre lecture de ces statistiques : elles ne reflètent qu'une hausse des déclarations auprès des services de police et non des faits de délinquance. Dans cette hypothèse, la baisse de la délinquance n'est alors que le reflet d'une simple diminution des déclarations des crimes et délits, elle ne saurait être interprétée comme une diminution réelle de la délinquance. Cette diminution des déclarations peut avoir deux origines. Tout d'abord les citoyens peuvent omettre de déclarer les crimes et délits les plus mineurs dont ils sont victimes. Et ils le font parce qu'ils n'ont plus confiance en leur police, parce que celle-ci a déserté leur quartier. Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS, rappelle fort opportunément que « pour être efficace, la police doit également être légitime et inspirer confiance. Cela suppose que les mêmes policiers soient présents aux mêmes heures dans le même quartier pour que puisse se tisser le lien humain entre la police et les citoyens. Ceux qui privilégient la culture de résultats estiment au contraire que l'essentiel du travail policier consiste à interpellier les délinquants. »⁽⁶³⁾

Mais la diminution des déclarations peut également résulter du comportement des policiers. Et c'est bien ce que l'on constate en raison de la culture du chiffre généralisée par Nicolas Sarkozy.

Les méfaits de la culture du chiffre ou la manipulation des statistiques

S'inspirant de l'exemple américain, l'occupant de la place Beauvau a voulu instaurer une culture de

l'évaluation au sein des forces de l'ordre et « fixer aux préfets, aux policiers et aux gendarmes une obligation de résultats chiffrée dans la lutte contre l'insécurité ». S'agissant des policiers et gendarmes : « vous allez travailler tard », « les fainéants au placard », « le plus âgé dans le grade le plus élevé, ce n'est pas mon truc ». Deux à trois fois par an, il prévoit de décorer les fonctionnaires qui se sont illustrés dans de belles opérations. Le 11 octobre 2002, il décide de réunir les préfets, les responsables de police et de gendarmerie des cinq meilleurs départements et des cinq plus mal classés au box office de la lutte contre la délinquance : « si vous étiez mauvais, vous ne seriez pas là, car je vous aurais déjà mutés ». C'est ce que les policiers et les préfets appellent le « sarkomètre ».

La technique est inspirée du passage sur le grill des capitaines de district de police à New York : il leur est demandé de bien connaître leur secteur, d'expliquer leurs résultats et de proposer les voies et moyens de leur amélioration.

Et Nicolas Sarkozy continue... le 19 janvier 2004, il s'adresse aux préfets : « l'objectif est celui qui a été fixé au Premier ministre : une baisse de 20 % de la délinquance d'ici 2006 par rapport à 2002 ». Mais, pourquoi 20 % et pas 5 % ou 25 % ? Comme le dit Sébastien Roché, cela ressemble à « un mariage de l'invocation rituelle et de la culture du management public, un mélange de danse de guerre autour du feu et de culte du chiffre ».

Le management par le « sarkomètre » n'est pas sans dommage sur le comportement des policiers. Les responsables locaux malmenés par leur ministre n'ont pas forcément envie d'y retourner l'année suivante... Alors tous les moyens sont bons pour ne plus être sur le grill.

Et tout d'abord, les violences et les mauvais traitements sur les personnes interpellées. Amnesty international a constaté en effet un accroissement des plaintes contre la police, notamment pour violences et mauvais traitements sur les étrangers victimes de contrôles d'identité abusifs⁽⁶⁴⁾.

Mais la manipulation des statistiques est tout aussi efficace pour éviter de retourner devant le ministre...

À titre d'exemple, dans l'Hérault, l'inspection générale de la police nationale (IGPN) a mis à mal au printemps 2004 la fiabilité des statistiques locales pour l'exercice 2003 et le début de l'année 2004. En mars 2005, le directeur central de la sécurité publique reconnaît que « *les auditeurs ont souligné que les statistiques étaient d'une sincérité douteuse, ce qui les a contraint à procéder à une réévaluation de plus de 8% des données officielles* ». Bref, des faits disparaissent pour faire baisser le nombre de faits délictueux. La nouvelle n'est pas surprenante pour ce policier d'expérience : « *des ficelles pour faire baisser les stats, ça existe depuis longtemps. Par exemple, une voiture fracturée, on fait passer ça dans la catégorie dégradation et ce n'est plus un délit* ».

Le constat est identique pour les chiffres des faits élucidés. L'IGPN avait constaté également qu'ils avaient été superficiellement gonflés. « *Là, c'est pareil poursuit notre policier expérimenté, un roulottier arrêté, on peut lui mettre sur le dos toutes les voitures cassées du quartier, c'est autant de faits élucidés* ». Bref, des méthodes malheureusement classiques qui se seraient répandues dans tout l'Hexagone⁽⁶⁵⁾.

Les vraies raisons de la baisse ou les vérités qu'il faut taire

Enfin, Nicolas Sarkozy voudrait faire croire que la baisse supposée de la délinquance est exclusivement le résultat de son action, lui le premier flic de France. Avant lui, rien n'allait, avec lui, tout va mieux.

Il voudrait ainsi laisser penser que les policiers ne faisaient rien sous le gouvernement Jospin. En 1996, la police élucidait 571 000 faits ; en 2001, 662 000 et en 2000 de 701 000. Cela n'a pourtant pas empêché la délinquance d'augmenter durant ces années. Et pour cause : l'action de la police n'explique pas tout. Depuis 2002, la délinquance générale baisse pour des raisons en partie extérieures aux activités policières et Nicolas Sarkozy, qui le sait, se garde bien de le reconnaître.

L'exemple le plus symptomatique de cette situation est celui des atteintes aux automobiles. Elles constituent la moitié des atteintes aux biens et leur nombre est en chute spectaculaire en France comme

dans les autres pays occidentaux. Elles ont ainsi baissé de 31 % de 2001 à 2005. La raison en est connue : les constructeurs automobiles ont signé des protocoles avec des sociétés d'assurance à la fin des années 80 et au début des années 90 pour améliorer les systèmes de sécurité : les serrures, désormais électroniques, sont plus difficilement crochetables et les voitures sont également toutes dotées de systèmes anti-démarrage et d'alarmes en série. Les statistiques sont le reflet de cet effort des constructeurs et non de l'activité de la police !

Un autre exemple : le blocage des portables volés par les opérateurs. Quand on se fait voler son portable, trop de gens ignoraient qu'il leur suffisait d'appeler leur opérateur pour lui donner leur code IMEI. Celui-ci peut alors couper la ligne et désactiver l'appareil. Cette dissuasion, jusqu'alors limitée, commence à être davantage connue et les vols de portables sont en baisse depuis 2003. Nul doute qu'elle va s'amplifier !

Prenons enfin l'exemple des cambriolages qui baissent de 17 % sur la période du second mandat de Jacques Chirac. Cette baisse concerne principalement les résidences secondaires. Pourquoi ? Tout simplement parce que les délinquants font face à un renforcement de la sécurité à travers le vitrage retardateur d'effraction ou les serrures qui répondent à des normes plus sévères.

La réalité cachée ou les échecs derrière la communication triomphaliste

La réalité de l'évolution de la délinquance est alors moins favorable à Nicolas Sarkozy. Si l'on neutralise les deux infractions qui dépendent le moins du comportement de la police, à savoir les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur ainsi que les cambriolages, la délinquance affiche alors sur la période 2001-2005 une augmentation de 25,7 %. Nous sommes loin de la baisse de 7 % affichée par Nicolas Sarkozy.

Les violences contre les personnes : + 27 %

Les violences contre les personnes n'ont jamais cessé de s'accroître depuis 2002 : + 8,6 % en 2002, + 7,2 % en 2003, + 4,4 % en 2004, + 4,4 % en 2005

et au total plus 27 % sur la période 2001-2005. Les violences aux personnes représentent désormais presque 10 % de la délinquance française contre à peine 7 % il y a cinq ans. Les coups et blessures volontaires se sont accrus de 27,8 % sur cette la période et les autres atteintes volontaires aux personnes de 36,4 %. Les atteintes aux mœurs qui regroupent pour l'essentiel les affaires de proxénétisme, les viols et le harcèlement sexuel, ont bondi de 16,5 %. Les infractions contre la famille et l'enfant qui regroupent notamment les violences faites aux enfants ont augmenté de 18,1 %.

Les infractions aux stupéfiants : + 58%

L'échec est encore plus patent en matière de lutte contre les stupéfiants. L'augmentation des crimes et délits recensés est de 57,8 % depuis 2001. Les services de police ont constaté en 2005 environ 145 000 infractions contre 91 000 en 2001. L'action de Nicolas Sarkozy n'aura pas permis de faire avancer la lutte contre les drogues.

Sangatte ou l'embourbement après la fermeture

Les statistiques de la lutte contre l'immigration irrégulière sont encore plus dévastatrices. Les délits à la police des étrangers ont augmenté de 62 % depuis 2001. Personne n'a pourtant le sentiment que les problèmes liés à l'immigration sont réglés. Et pour cause, ils portent bien plus sur les difficultés d'intégration des étrangers en situation régulière et de leurs enfants que sur la régulation de l'immigration irrégulière.

Mais l'histoire du centre de Sangatte est encore bien plus révélatrice de l'échec de la politique de Nicolas Sarkozy en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Revenons sur cette décision qui n'a rien résolu !

Le Centre de Sangatte, un hangar de 25 000 m², a été ouvert le 24 septembre 1999 pour héberger des étrangers en situation irrégulière. Géré par la Croix Rouge, financé par le ministère de l'emploi et de la solidarité, il accueillait alors jusqu'à 1 800 personnes par jour⁽⁶⁶⁾ pour une capacité d'accueil de 700 à 800 personnes. D'après une étude menée par Smaïn Laacher⁽⁶⁷⁾ plus de 50 % sont originaires

d'Afghanistan et plus de 30 % d'Irak. Près de 40 % d'entre eux sont diplômés du secondaire ou de l'enseignement supérieur. Ils ont quitté leur pays d'origine essentiellement du fait de la guerre (39,4 %) ou de persécutions politiques (34,2 %). Comme le rappelle Amnesty International, l'ouverture du Centre de Sangatte a permis d'héberger des étrangers qui cherchaient à rejoindre la Grande Bretagne et qui antérieurement erraient dans la région.

Dès son arrivée au ministère de l'intérieur, Nicolas Sarkozy annonce la fermeture de Sangatte. Il y a bien un certain sentiment d'insécurité parmi les 800 habitants de Sangatte mais, comme le dit le maire, point de violences, pour l'essentiel des incivilités, des étrangers qui traversent les champs ou qui coupent des clôtures. La décision du ministre-candidat est confirmée lors de sa visite à Sangatte le 26 septembre 2002. Pour lui, « *Il n'y a pas d'autre solution qu'un retour organisé chez eux. (...) J'ai bon espoir que les premiers retours volontaires interviennent dans les semaines qui viennent* »⁽⁶⁸⁾.

Il décide tout d'abord que le Centre n'acceptera plus de nouveaux arrivants. Cette décision est effective dès le 5 novembre 2002 avec le déploiement de six escadrons de gendarmes mobiles. Elle a pour conséquence immédiate l'envahissement, dès le 7 novembre, par les nouveaux arrivants d'une salle des sports à Calais. On constate également très vite la réorganisation des circuits des passeurs qui choisissent des villes comme Cherbourg, Dunkerque ou des ports de Belgique comme nouveaux points de départ⁽⁶⁹⁾. Nicolas Sarkozy pressent le danger que peut représenter dans l'immédiat l'éparpillement partout dans la région de ces étrangers en situation irrégulière. Il s'engage « *à ce qu'aucun d'entre eux ne couche dehors. Inutile d'occuper les églises ou des stades : il y a de la place pour tous, et c'est pourquoi l'église désaffectée de Calais sera évacuée sous vingt quatre heures*⁽⁷⁰⁾ ». Tous les moyens seront alors bons pour respecter les ordres du ministre-candidat, même ceux qui sont en marge de la légalité ! Le groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) constate en effet que les services de police délivrent alors aux étrangers, en dehors de tout cadre légal, des « invitations à quitter le territoire » dans les

48 heures. Il interpelle Nicolas Sarkozy sur des sauf-conduits illégaux délivrés par la préfecture de Calais – ces sont de véritables détournements du droit d'asile – ou encore sur des éloignements forcés de la région du Calais⁽⁷¹⁾. Le Syndicat national des officiers de police (SNOP) dénonce quant à lui l'absence de « cadre légal clair » pour les policiers exerçant leurs fonction à Calais.

Le 30 décembre 2002, le Centre de Sangatte est définitivement fermé. Nicolas Sarkozy et son homologue britannique accordent, le 2 décembre, à la majorité des résidents le droit de s'installer en Grande Bretagne et d'y travailler et aux autres, la délivrance d'un titre de séjour en France⁽⁷²⁾.

La fermeture de Sangatte est-elle alors un succès ? Nicolas Sarkozy feint de le croire. Deux ans plus tard, le 27 janvier 2005, il se rend à Sangatte en tant que président de l'UMP et affirme : « *la décision de fermer Sangatte et le succès de cette fermeture sont la preuve que l'on peut agir avec efficacité dans le domaine de l'immigration, pour peu que l'on aille au-devant des problèmes et que l'on recherche des solutions équilibrées* ».

Mais cet enthousiasme de bon aloi n'est pas vraiment partagé, bien au contraire.

Dès juillet 2003, soit six mois seulement après la fermeture du centre de Sangatte, Jacques Trentesaux, journaliste à l'Express, décrit « *le pourrissement* » de la situation par les autorités françaises. Il constate que les flux de migrants dans le Nord persistent : 120 d'entre eux errent dans les rues et vivent dans des conditions exécrables ; en l'absence de douches, la gale a refait son apparition depuis avril... « *mais les autorités ne veulent pas d'un Sangatte bis* ». Deux ans plus tard⁽⁷³⁾, on ne constate toujours pas d'amélioration et, selon les bénévoles, 400 réfugiés ont été dénombrés pendant l'été ; fin 2006⁽⁷⁴⁾, les chiffres sont repartis à la hausse... L'abbé Boutoille, l'un des porte-paroles du collectif d'associations créé pour leur apporter une première aide humanitaire, résume bien le « succès » de la fermeture : « *Aujourd'hui, quoi que vous disiez à l'égard des forces de l'ordre, c'est tout de suite un outrage. (...) On voudrait un humanitaire qui se tait, qui aille dans*

le sens des décisions du gouvernement ». Et de conclure : « *Ceci me fait toujours penser à une phrase de M. Sarkozy, qui disait : " Sangatte ferme, dans trois ou quatre semaines, on ne parlera plus des réfugiés à Calais "* ».

Le ministre-candidat s'est donc lourdement trompé. Et il est resté sourd à ceux qui l'avaient averti. Le 21 janvier 2002, Elisabeth Guigou, alors ministre des affaires sociales, prédisait : « *si le Centre était fermé, trop de monde se retrouverait dans les rues de Calais, c'est une situation inacceptable* »... Quelques années après, ce qu'elle craignait s'est réalisé. Mais il ne suffit pas de fermer le centre de Sangatte pour faire disparaître les migrants en quête d'une nouvelle vie en Grande Bretagne.

Les experts savent aujourd'hui que la gestion de l'immigration ne peut se régler correctement qu'au niveau européen et en particulier dans le cadre des travaux visant à la révision de la Convention de Dublin. Mais cela n'intéresse pas notre ministre de l'intérieur, toujours prêt à prendre des décisions fortement médiatisées - quitte à en négliger les conséquences pour les migrants et les associations – mais pas à s'investir dans le labyrinthe des procédures communautaires. Moins médiatisables, bien évidemment...

La crise de la canicule pendant l'été 2003 ou un ministre de l'intérieur miraculeusement épargné par les médias

Si Nicolas Sarkozy sait médiatiser ses discours sécuritaires et les politiques qu'il décide de mettre en œuvre, il sait également passer sous silence les échecs patents de son action.

Début août 2003, la France connaît une période de chaleurs sans précédent depuis 1873, la première année de recueil des données climatiques. La majorité présidentielle refuse alors de mettre en place une commission d'enquête pour analyser les dysfonctionnements des services concernés dans l'anticipation, l'alerte et la gestion de cette crise. Elle se contente d'une mission d'information qui auditionne les différents protagonistes de cette affaire. Le colonel Daniel Grangier, adjoint au commandant de la brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP),

« fait état d'une augmentation des secours à victimes perceptible dès le 5-6 août, l'activité quotidienne passant de 1 000 à 1 200 interventions environ. Il a indiqué avoir pris contact avec ses seuls supérieurs hiérarchiques, à savoir le cabinet du préfet de police, le 8 août, pour recevoir des instructions car il était sollicité par la presse. Il ressort des rapports rédigés à la suite de la canicule par le général Debarnot, commandant la BSPP, et MM. Lalande et Lieutaud, respectivement directeur de cabinet et chef de cabinet à la préfecture de police, qu'à cette occasion, puis à nouveau le dimanche 10 août, consigne lui a été donnée de ne pas évoquer le nombre de morts et de s'en tenir à des conseils préventifs et des informations « non alarmistes, plutôt apaisantes ».

La mission auditionne également Christian de Lavernée, directeur de la défense et de la sécurité civile et responsable à ce titre du Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC). Selon le rapport de la mission, « *ce centre ne s'est guère senti concerné par un événement perçu comme davantage une crise sanitaire qu'une crise de sécurité civile* ». Et la mission de relever ce qu'elle qualifie « *d'autres signes d'une mobilisation tardive des administrations du ministère de l'intérieur et d'une communication interministérielle limitée* » comme les difficultés signalées par la mairie de l'Haÿs-les-Roses au préfet du Val de Marne ou encore celles de Lucien Abenhaïm, directeur général de la santé, à obtenir des données du ministère de l'intérieur et du cabinet du préfet de police... Enfin, la mise en place de patrouilles mixtes (policiers-secouristes) et d'une antenne d'appels téléphoniques pour assurer le contact avec les personnes âgées dans la capitale intervient seulement à partir du 15 août, alors même que l'épisode caniculaire s'achevait.

Comment ne pas, avec Maxime Gremetz, membre de la mission appartenant au groupe des députés communistes et radicaux, se demander pourquoi « *le ministre de l'intérieur, qui a toutes les données*

ne provoque-t-il pas dès le 8 août une réunion interministérielle pour alerter solennellement et mettre en place une cellule de crise avec le ministre de la santé, avec l'ensemble du gouvernement, coordonner tous les services, prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient » ? Pourquoi certains éléments détenus par la BSPP n'ont-ils pas été fournis ? Pourquoi la mission n'a-t-elle pas pu entendre le ministre de l'intérieur, pourtant placé au cœur du dispositif d'alerte et de gestion des crises... Le « déjà-candidat » à l'élection présidentielle s'est tu, il a esquivé la responsabilité de ses services et a laissé le ministre de la santé, gérer seul les conséquences médiatiques et politiques de cette crise. Celui-ci a dû démissionner de ses responsabilités ministérielles, celui-là est resté ministre !

Nicolas Sarkozy aurait dû assumer les conséquences des dysfonctionnements des services.

* *
*

Quels sont les objectifs de la politique sécuritaire conduite par Nicolas Sarkozy ? C'est Stéphane Rozès, directeur de CSA-Opinions, qui résume le mieux la stratégie du ministre-candidat : « *Il s'adresse au noyau dur des entrepreneurs, auxquels il tient un discours libéral. Mais ceux-là ne représentent que 10 % de l'électorat, et sont minoritaires au sein du peuple de droite, qui est plus conservateur que libéral. D'où la nécessité pour Nicolas Sarkozy d'y adjoindre un discours de réaffirmation des normes, axé sur les questions de sécurité, qui s'adresse à ceux qui se sentent déstabilisés par le cours des choses* »⁽⁷⁵⁾. Nicolas Sarkozy se saisit donc de dossiers sensibles, emblématiques, pour renforcer son image d'homme d'action volontariste. Cependant, l'analyse de l'action qu'il a réellement conduite souligne à l'inverse une volonté, non de régler les problèmes, comme clamé partout haut et fort, mais de s'en donner l'apparence à grand renfort de médiatisation.

- (29) Celle à laquelle fait référence Ségolène Royal en évoquant un « ordre juste ».
- (30) Philippe Robert, *L'évolution des politiques de sécurité*, in *Crime et sécurité, l'état des savoirs* sous la direction de L. Mucchielli et P. Robert, La Découverte, 2002.
- (31) L.G., « À Strasbourg, Sarkozy déclare « la guerre aux « voyous », Le Parisien, 25 octobre 2002.
- (32) Laurence Masurel, « Sarko refuse de rester immobile. Pas question d'attendre jusqu'en 2007 que ça se passe. Son obsession est de répondre au désarroi des Français », *Paris Match*, 30 juin 2005.
- (33) Didier Hassoux, « Les dérapages de Villepin et Sarkozy. Ni « cambriolage » ni « dégradation ». Les propos hâtifs des politiques ont envenimé la situation. », *Libération*, 31 octobre 2005.
- (34) Philippe Le Cœur, « Le ministre de l'intérieur veut « faire régner un sentiment de sécurité » », *Le Monde*, 16 janvier 2003.
- (35) Nicolas Sarkozy, audition par les commissions des finances et des lois de l'Assemblée nationale, 10 juillet 2002.
- (36) Yolande Baldewick, « Sarkozy défend sa stratégie pour les quartiers », *Le Figaro*, 10 février 2004.
- (37) Nicolas Sarkozy, audition devant la commission des lois de l'assemblée nationale le 8 novembre 2006.
- (38) Thomas Lebègue, « Tout – sécuritaire : Sarkozy enfonce le clou », *Libération*, 24 octobre 2002.
- (39) Sondage de l'Institut L'H2 réalisé en octobre 2006 sur un échantillon de 1002 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession du chef de famille, après stratification par région et catégorie d'agglomération).
- (40) Jean-Pierre Corcelet avec Frédéric Abadie, *Police : les "mal-aimés" de la République*, Editions Balland, 2003.
- (41) « Nicolas Sarkozy reçoit les familles des jeunes victimes de Clichy-sous-Bois », *Le Monde avec AFP et Reuters*, 31 octobre 2005.
- (42) Nicolas Sarkozy, audition du mercredi 10 mai par les commissions et des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le plan national de la prévention de la délinquance.
- (43) Nicolas Sarkozy, audition du mercredi 10 mai par les commissions et des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le plan national de la prévention de la délinquance.
- (44) Nils Christie, *L'industrie de la punition*, éditions Autrement
- (45) Nicolas Sarkozy, audition devant la commission des lois de l'assemblée nationale le 8 novembre 2006.
- (46) J.C., « Sarko inquiète en visitant les futurs juges », *Libération*, 10 décembre 2003.
- (47) Il faut rappeler la genèse de cette loi : c'est le président Jacques Chirac en 1996 qui s'inquiéta de garantie de la présomption d'innocence alors que les mises en examen pleuvaient sur la classe politique. La majorité de gauche et l'opposition de droite complétèrent et renforcèrent les dispositions de la loi qui fut d'ailleurs votée à l'unanimité.
- (48) Nathalie Guibert, « Un magistrat sanctionné pour avoir critiqué Nicolas Sarkozy », *Le Monde*, 7 février 2006.
- (49) N. G., « Les magistrats dénoncent les faits inexacts de M. Sarkozy », *Le Monde*, 28 juin 2006.
- (50) Nicolas Sarkozy, audition par la commission des lois, 11 décembre 2002.
- (51) Olivier Pognon, « Le projet Sarkozy entame son marathon parlementaire sous les vivats sénatoriaux », *Le Figaro*, 14 novembre 2002.
- (52) Malka Marcovitch, audition de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale, mardi 8 octobre 2002.
- (53) Claude Boucher, audition par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale, 15 octobre 2002.
- (54) « Les associations jugent "désastreuse" la loi contre le racolage », *Le Monde avec l'AFP*, 15 mars 2005.
- (55) Julien Damon, *Vagabondage et mendicité : délits périmés, contrôle persistant*, in *Crime et sécurité, l'état des savoirs* sous la direction de Laurent Mucchielli et Philippe Robert, La Découverte, 2002.
- (56) Marie-Christine Tabet, « Le ministre de l'Intérieur entend expulser les étrangers fauteurs de troubles », *Le Figaro*, 10 novembre 2005.
- (57) C. C. et G. T. (avec AFP), « Nicolas Sarkozy promet d'expulser les émeutiers étrangers », *Le Figaro*, 10 novembre 2005.
- (58) Jacqueline Coignard, « Le débat sur la récurrence ravivé par des viols en série », *Libération*, 27 septembre 2005.
- (59) Eric Mandonnet, Eric Pelletier et Jean-Marie Pontaut, « Sarkozy superfouettard », *L'Express*, 16 mai 2002.
- (60) Assemblée nationale, Rapport n° 1718 de la mission d'information sur le traitement de la récurrence des infractions pénales, 7 juillet 2004.
- (61) Sébastien Roché, *Police de proximité : nos politiques de sécurité*, Editions du Seuil, octobre 2005.
- (62) Nicolas Sarkozy, audition devant la commission des lois de l'assemblée nationale le 8 novembre 2006.
- (63) Sébastien Rocher, *Le Nouvel Observateur*, 12 juin 2005.
- (64) Amnesty International, Rapport 2005.
- (65) « Délinquance : quand les stats baissent artificiellement », *Midi Libre*, 13 décembre 2005.
- (66) Amnesty International, Section française, 30 janvier 2002.
- (67) Smaïn Laacher, « Après Sangatte...nouvelles immigrations, nouveaux enjeux », *La Dispute*.
- (68) « Sangatte : les étapes d'une fermeture annoncée », *RFI*, le 26 septembre 2002.
- (69) « Un Sangatte bis à Calais ? », *RFI*, le 8 novembre 2002.
- (70) Nicolas Sarkozy, Réponse à une question au gouvernement à l'assemblée nationale posée par le député du Nord Thierry Lazaro, novembre 2002.
- (71) Gisti, Lettre ouverte au ministre de l'intérieur du 20 novembre 2002.
- (72) Gisti, Communiqué, 12 décembre 2002.
- (73) Stéphane Maurice, « Sans Sangatte, les bénévoles appellent au secours », *Libération*, 24 août 2005.
- (74) Geoffroy Defrennes, « Les réfugiés continuent d'affluer sur les quais de Calais », *Le Monde*, 12 décembre 2006.
- (75) Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon, « Nicolas Sarkozy droitise son discours pour attirer l'électorat du FN », *Le Monde*, 23 juin 2005.

3

Nicolas Sarkozy

Ou le vrai libéral sous couvert d'un faux pragmatique

MICHEL HAUTEAU

Contrairement à ce qu'affirme sa propagande, Nicolas Sarkozy a laissé un bien piètre bilan à l'issue de ses deux passages à Bercy de 1993 à 1995 (Budget) et 2004 (Économie et Finance) : atonie de la croissance, stagnation du pouvoir d'achat populaire, creusement accéléré des déficits. Au moins ces expériences ministérielles auront-elles mis en lumière la réalité de ses convictions économiques qui, sous couvert d'un apparent pragmatisme, empruntent au libéralisme le plus débridé. Le président de l'UMP se veut le chantre de la rupture, y compris sur le plan de la politique économique ? On n'en trouvera nulle trace dans son bilan ministériel depuis 12 ans. Et la rupture souhaitée, pour peu qu'elle se réalise un jour, sera en réalité et sans nul doute à l'image de la vérité de l'homme : le chantre d'une véritable révolution libérale aux conséquences radicales sur le plan économique et social dans notre pays.

UN PIÈTRE BILAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'agitation médiatique, les gesticulations ou les déclarations d'intention ne suffisent pas à réduire

le chômage ou à relancer l'investissement. La cohérence entre le diagnostic et l'action sont nécessaires. Or, sur ce terrain, Nicolas Sarkozy a donné le sentiment d'une grande désinvolture. Le bilan de ses deux expériences au ministère des finances est à cet égard particulièrement médiocre.

Il est marqué par quatre séries d'erreurs.

1. Nicolas Sarkozy a privilégié la communication sur l'action, le catalogue de « mesurètes » aux réformes profondes dont la France a davantage besoin. Prenons, par exemple, la rafale des mesures présentées lors de sa première conférence de presse le 4 mai 2004 : réduction d'impôt de 150 € maximum pour les crédits à la consommation, donations en franchise d'impôt jusqu'à 20 000 €, intégration des marges arrière de la grande distribution dans la détermination du prix d'achat, déblocage de la participation...

Nicolas Sarkozy l'affirme alors la main sur le cœur : par cette batterie de mesures (dont l'accumulation même vise à démontrer combien la France est dotée d'un ministre suractif capable de sortir l'économie

française de la léthargie) le pouvoir d'achat des Français sera redynamisé en 2005. Le résultat sera tout autre : une très faible progression du pouvoir d'achat en 2005 (+ 1,1 % en 2005 contre + 2,2 % en 2004,) comme vient de le rappeler le « portrait social » de l'Insee paru en novembre 2006, rogné notamment par la forte progression des prélèvements en 2005 (+ 6,5 %, contre + 2,5 % en 2004). Même constat en matière de lutte contre la vie chère. Nicolas Sarkozy convoque-t-il les responsables des grandes chaînes de magasins et tente de leur imposer une baisse des prix ? Il oublie que la France n'est plus une économie dirigée et que le contrôle des prix n'est plus en vigueur depuis 1986. Résultat : les distributeurs opposèrent une quasi fin de non recevoir. Et la baisse annoncée fut plus que limitée : elle devait atteindre 5 %. L'accord finalement conclu ne prévoit qu'une baisse de 2 %... pour une baisse finale de... 0,7 % selon l'INSEE.

2. Le ministre a pris de nombreux engagements qu'il n'a pas tenus.

Pour ne rappeler que quelques une des promesses faites par le Ministre de l'Economie Sarkozy, qui n'auront jamais vu le jour : 500 à 600 tonnes d'or de la Banque de France vendus « dans les cinq années qui viennent » ? On attend toujours... 100 000 m² de bureaux appartenant à l'État en centre ville devant être cédés dès 2004 pour 500 millions € ? Finalement moins de 100 millions ont été engrangés. La remise en cause des niches fiscales et la suppression des allègements « inutiles et injustes » ? Elles n'ont pas abouti, faute de volonté politique. Pas plus d'ailleurs que la réforme du crédit hypothécaire qui n'a pas été lancée de même, on ne s'en plaindra pas, que l'ouverture des magasins le dimanche...

S'agissant de l'Europe, Nicolas Sarkozy annonce en novembre 2004 dans le « Figaro Magazine » avoir « obtenu la création d'un gouvernement économique de l'Europe⁽⁷⁶⁾. » Apparemment, il fut le seul à le constater. Nulle trace depuis. À l'inverse, Nicolas Sarkozy et ses successeurs mettront à mal toute idée de coordination des politiques économiques, en multipliant, depuis à partir de 2004, les annonces unilatérales sur le plan fiscal sans concertation avec nos partenaires.

3. Nicolas Sarkozy a entretenu l'angoisse des Français au lieu de chercher à rétablir la confiance en dramatisant à outrance le débat sur les délocalisations, sans toutefois chercher à répondre à l'enjeu de la désindustrialisation.

Première responsabilité : Nicolas Sarkozy a profité de la crainte légitime de nos concitoyens face à ce phénomène, à la faveur d'événements douloureux pour les salariés des entreprises concernées (SEB...), pour imputer aux délocalisations la responsabilité de la hausse du chômage et en dédouaner par conséquent le Gouvernement.

La vérité est que, si les délocalisations ont bien sûr des effets locaux, humains et économiques, graves contre lesquels il est nécessaire d'agir pour en limiter les conséquences et accompagner ceux qui en sont victimes, ces dernières n'ont pas produit à ce jour de conséquences quantitatives majeures sur l'emploi en France. De fait, la balance des flux n'est pas si défavorable à notre pays : la France demeure l'un des pays les plus attractifs du monde en terme d'investissements étrangers, à la troisième place mondiale juste derrière les États-Unis et le Royaume Uni mais devant les Pays-Bas et l'Allemagne. Certes, depuis 1995, les investissements directs de la France vers l'étranger ont fortement crû notamment dans les secteurs industriels – chimie, raffinage, électricité et gaz – passant de 75 à 190,5 millions de dollars en 2000. Mais, les flux sortants se sont réduits (64 millions de dollars en 2002) et les investissements français sont majoritairement orientés vers les pays développés (85 % du total, dont 51 % vers l'Union Européenne) et non pas, comme l'actuelle majorité l'a trop souvent dit pour justifier ses allègements de charges, vers les pays ayant des coûts de main d'œuvre sensiblement plus faibles.

Il reste que derrière ces phénomènes, se manifeste un profond mouvement de désindustrialisation qui, s'il n'est pas rapidement maîtrisé, prépare des lendemains difficiles.

Deuxième responsabilité : Nicolas Sarkozy n'a pas pris la mesure des réformes d'ampleur que les nouveaux défis posés à notre industrie rendent nécessaires : une politique industrielle pour préserver les secteurs stratégiques et de pointe dans lesquels la

France, et l'Europe, doivent rester compétitives et indépendantes, des services publics et des infrastructures performants, une recherche innovante, un système de formation adapté...

Au lieu de cela, Nicolas Sarkozy se borne à proposer des solutions dérisoires. Premier exemple : le saupoudrage de quelques maigres aides fiscales pour les pôles de compétitivité. L'idée même des pôles de compétitivité est certes prometteuse. Plusieurs exemples récents de développement économique réussi – Catalogne, Silicon Valley, Finlande, Bavière – montrent que la clé de cette réussite a résidé dans la constitution de « clusters », ces pôles d'excellence territoriaux, réunissant et faisant collaborer ensemble chercheurs, universitaires, entrepreneurs et pouvoirs publics, et fondés sur un double partage des moyens (de conquête des marchés) et du savoir. L'actuelle majorité s'est inspiré de ces exemples en lançant sa politique de « pôles de compétitivité ». 67 pôles ont été labellisés par le gouvernement à la mi-juillet 2005. La faiblesse a résidé dans l'exécution : saupoudrage, longueurs et bureaucratie des procédures mais surtout faiblesse des moyens financiers affectés ont limité les ambitions de cette politique. Ce dossier méritait mieux, beaucoup mieux que cela.

Second exemple : Nicolas Sarkozy a proposé de favoriser la relocalisation d'emplois en accordant à quelques grandes entreprises qui ont délocalisé des rabais fiscaux et sociaux supplémentaires en échange d'un retour des emplois sur notre territoire. Cette proposition n'eut pas d'effet et ne pouvait en avoir : les investissements réalisés par ces entreprises à l'étranger sont sans commune mesure avec les aides proposées ; il y avait dès lors fort à parier qu'elles ne modifieraient pas leur comportement. La lutte contre les délocalisations ne peut passer par un nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail pour les ramener au niveau des pays de l'Est ou du Sud !

4. Le ministre a trompé les agents économiques en prenant des décisions contraires aux engagements qu'il avait publiquement pris.

À force d'annoncer des mesures non suivies d'effet,

Nicolas Sarkozy a pris la responsabilité, non seulement de décevoir les citoyens, mais aussi de perturber l'économie.

Prenons l'exemple des déficits publics : Nicolas Sarkozy n'a cessé de répéter que la France vivait « au-dessus de ses moyens », que l'État gaspillait les ressources par des politiques inadaptées, mais n'a rien été fait pour les limiter. Bien au contraire, les déficits publics ont largement dérapé lors de ses deux passages au ministère des finances, en 1993 puis en 2004 !

Nicolas Sarkozy avait déjà marqué de son empreinte son passage au Ministère du Budget. En 1993-1995, le secrétaire d'État au Budget d'alors avait tant creusé les déficits qu'Alain Juppé, devenu Premier ministre après la victoire de Jacques Chirac en 1995, avait qualifié les finances de l'État de « calamiteuses ». Le déficit des administrations publiques était passé de 4 à 6 % du PIB, la dette avait explosé, passant de 45,3 % à 54,6 % en deux ans, tandis que les prélèvements obligatoires n'avaient cessé de progresser : 43,6 % du PIB en 1995 contre 42,9 % en 1993.

La mauvaise gestion budgétaire a été également de mise lors de son deuxième passage au ministère des finances. Alors que dans le projet de loi de finances 2005, le ministre annonçait « la plus forte réduction des déficits de l'État jamais prévue en une seule année » – 10 milliards d'euros –, l'effort de réduction s'est limité à 4 milliards (0,2 point de PIB). À titre de comparaison, le déficit de l'État entre 1997 et 1998, sous le Gouvernement Jospin, a été réduit de 0,6 point de PIB soit en euros comparable de plus de 10,2 milliards. Soit un chiffre 2,5 fois supérieur...

Même constat sur la dette publique, qui a connu une très forte croissance de 2002 à 2004 ; près de 6 points de richesse nationale supplémentaire en moins de 2 ans, 65 % du PIB, contre 58,8 % en exécution en 2002, au moment du départ du ministre ! Et les dépenses n'ont servi à financer ni des politiques sociales ambitieuses, ni des investissements utiles dans les services publics ou les infrastructures.

Les choix fiscaux du ministre ne se sont pas avérés plus judicieux. La baisse des impôts sous le ministère de Nicolas Sarkozy aux Finances fut une baisse

en trompe-l'œil. Le rapport économique et financier annexé au budget 2005 annonçait bien une baisse de 6 milliards euros des impôts d'État. Mais elle était en fait immédiatement compensée par une hausse identique des prélèvements sociaux (notamment CSG et cotisations sociales). Sa politique fiscale fut surtout caractérisée par refus d'intervenir en direction des ménages modestes qui subirent de plein fouet la hausse des prélèvements (hausse de la CSG sur l'épargne populaire), des loyers, des carburants, des tarifs publics du gaz, de l'électricité, de la hausse du forfait hospitalier, jusqu'aux déremboursement de médicaments, sans parler de l'explosion de la facture pétrolière. Cette stratégie a été totalement incohérente puisqu'elle a abouti à augmenter ceux des prélèvements qui pèsent le plus lourdement sur la croissance et l'emploi. Nicolas Sarkozy avait beau jeu d'annoncer qu'il mettrait fin à la promesse chiraquienne de baisser les impôts. En fait, il en profitait pour en baisser d'autres : « a-t-on ainsi jamais vu des ménages, relancer leur consommation ou des entreprises créer des emplois suite à une baisse de l'impôt sur les successions ? » a pu noter à juste titre l'économiste Thomas Piketty⁽⁷⁷⁾.

5. Le bilan de Nicolas Sarkozy aux commandes de l'Économie est donc plus que médiocre. D'ailleurs, les Français n'ont pas été dupes de l'agitation médiatique de l'éphémère ministre de l'économie, parti huit mois à peine après avoir été qualifié par le Medef de « Zidane de l'économie ». Selon un sondage Louis Harris du 9 novembre 2004, 74 % des personnes interrogées qualifiaient d'échec son action en matière de pouvoir d'achat, 71 % avaient une mauvaise opinion de son action sur l'emploi et 59 % sur la croissance. Son passage n'a d'ailleurs eu aucun effet psychologique positif, à l'inverse : – pendant son passage à Bercy, la croissance a marqué le pas : elle était à son départ 6 fois moins élevée qu'à son arrivée au ministère, et les prévisions des instituts d'alors n'étaient guère optimistes ; – malgré des annonces tonitruantes de relance de la consommation (à l'aide d'un catalogue de mesures allant de la baisse des prix dans les grandes surfaces au déblocage de l'épargne salariale, en passant par un encouragement fiscal aux donations), le

pouvoir d'achat et le moral des français ont stagné, ce qui les a poussés à accroître encore leur épargne de précaution ;

– enfin le climat des affaires s'est dégradé pendant la période, l'investissement des entreprises reculant (– 1 %) au troisième trimestre 2004.

Le « Zidane de l'économie » annoncé par le Medef se mua en « Robin des bois inversé » au détriment des classes moyennes et populaires prenant d'une main dans leur poche ce qu'il redonnait de l'autre aux classes les plus aisées... Triste bilan pour celui qui souhaitait faire oublier son profil libéral à l'occasion de son passage au ministère de l'économie...

UN LIBÉRAL PUR ET DUR CAMOUFLÉ DERRIÈRE UN PRAGMATISME DE FAÇADE

Derrière une impression tenace d'improvisation...

La pensée économique et sociale de Nicolas Sarkozy produit à première vue une impression de flou, de décousu et d'imprécision.

Revenons à la période 1993-1995, à cet égard emblématique pendant laquelle il gère le budget. Elle constitue un bon exemple pour illustrer ce manque de cohérence dans l'action menée. Dans un premier temps, le ministre qualifie la crise économique sombre que traverse alors la France de « crise de l'offre » : si l'activité faiblit, ce n'est pas parce que la consommation des ménages est anémiée, nous explique-t-il, mais parce que l'appareil de production souffre d'un manque de compétitivité. De manière typiquement libérale, le prometteur Ministre délégué au Budget préconise, pour corriger ces effets, des allègements massifs des prélèvements sur les entreprises (dont le très couteux décalage d'un mois de la TVA – plus de 14 milliards d'euros de coût pour l'État) et un relèvement de la CSG pesant sur les ménages. Quelques mois plus tard, la réalité a rattrapé le jeune ministre : la croissance s'essouffle, le chômage s'envole, la grogne monte dans l'opinion. Sans vergogne, ni grande cohérence, voilà qu'il opère alors un virage complet, adoptant dans la précipitation une cascade de mesures de soutien au consommateur – allocation de rentrée scolaire, prime à la casse pour les voitures...

De même, sur le plan intellectuel, Nicolas Sarkozy cultive cette ambiguïté en ne se revendiquant d'aucune école doctrinale, aucun économiste ne trouvant vraiment grâce à ses yeux. Juriste de formation, le désintérêt pour ces questions l'emporterait-il chez lui ? Certains considèrent cette absence de culture économique comme une force, un avantage. Nicolas Sarkozy serait un pragmatique plutôt qu'un idéologue, les mêmes y voyant un gage d'ouverture d'esprit, d'aptitude à innover. N'étant enfermé dans aucun carcan idéologique forcément réducteur, le ministre jouirait de toute liberté pour agir, répondre aux vrais problèmes des français, sans a priori. Cette liberté lui permettrait d'être réactif et présent sur tous les fronts, méthode qu'il a déjà largement appliquée dans le domaine de la sécurité... En réalité, Nicolas Sarkozy est un libéral orthodoxe et même un libéral débridé : la non-intervention de l'État, le démantèlement des contraintes réglementaires qui brident le marché, la préservation des richesses des nantis sont ses marottes.

...des convictions empruntant au libéralisme le plus débridé

Ses convictions se nourrissent de ce point de vue de fascination, d'influence et d'aversion.

1. Une fascination pour la réussite économique, le business et l'argent tout d'abord. Nicolas Sarkozy est d'abord culturellement quelqu'un qui n'a jamais eu besoin d'argent et qui a toujours fréquenté ceux qui en détenaient beaucoup. Sa proximité avec les grands patrons, les grands industriels, le show business ne fait plus mystère. Elle n'est pas blâmable en soi mais le devient si elle se transforme en connivence.

« *Ce n'est pas un droit pour l'État d'aider les industries, c'est un devoir* » avait-il affirmé devant le Medef en mai 2004. Les grands patrons ont trouvé auprès de lui une oreille attentive, conciliante.

Cette proximité est le fruit de 23 années passées à la tête de l'une des villes qui concentre le plus de sièges sociaux et de foyers fortunés de France : Neuilly-sur-Seine. Nicolas Sarkozy rêve d'une France qui serait Neuilly. Il utilise d'ailleurs sa ville et son département – les Hauts-de-Seine – depuis qu'il est prési-

dent du Conseil général, comme un lieu d'expérimentation de ses idées.

2. Nicolas Sarkozy ne cesse, au gré de ses discours, de faire l'apologie de la réussite sociale, des épopées légendaires des self-made-men, de l'opulente richesse. De ce point de vue, ce n'est guère une surprise que les États-Unis, le modèle anglo-saxon et le néo-conservatisme des Républicains américains exercent sur lui une telle influence. À une France « sclérosée et à bout de souffle », le ministre oppose, jusqu'à la caricature, une image idéalisée du business à l'américaine ».

Lors d'un de ses voyages outre-Atlantique, il se dépeint comme « étranger en son propre pays », ajoutant que « le rêve des familles françaises, c'est que les jeunes aillent étudier dans les universités américaines. Quand nous allons au cinéma, c'est pour voir des films américains, quand nous ouvrons nos radios, c'est pour écouter de la musique américaine. Nous aimons les États-Unis... le monde vous admire et vous respecte ». Que de lieux communs et de leitmotivés, sur un pays et une société qui mérite une analyse autrement plus nuancée ! Son admiration pour le modèle américain transparaît avec encore plus de force lors de son dernier voyage, début septembre 2006, pour la commémoration des attentats du 11 septembre 2001. C'est une véritable profession de foi à l'égard des États-Unis ! Il y affirme rêver d'une France où comme aux États-Unis « *on peut partir du bas de l'échelle et monter très haut, ou bien le contraire* ». « *J'aime l'énergie et la fluidité de l'Amérique. Ce sentiment que tout est possible* ».

Cette adulation pour le modèle américain, et ce recours incessant, sans esprit critique, aux modèles étrangers, confinent au ridicule.

Doit-on passer sous silence le fait que la politique économique et sociale de Georges W. Bush aux États-Unis a quasiment provoqué la disparition de la classe moyenne américaine au profit d'une inégalité croissante des revenus ? La dilatation de l'échelle des salaires a été particulièrement aggravée dans les pays anglo-saxons depuis la fin des années 70. Au Royaume-Uni, par exemple, le ratio de revenu

des 20 % des ménages les plus riches à celui des plus pauvres est de 5,5 (contre 4 en France et en Allemagne); 18 % des ménages sont pauvres (contre 13 % en France et en Allemagne)⁽⁷⁸⁾. Aux États-Unis, 45 millions d'Américains vivent sans couverture médicale, soit 15,6 % de la population et presque tous ont moins de 65 ans ! Il paraît possible de souhaiter un autre modèle de société pour notre pays, plus conforme à nos valeurs et à notre histoire.

3. Mais ce qui catalyse le plus l'élan libéral de Sarkozy et son désir de rupture, c'est l'aversion qu'il porte au modèle français, construit au gré des luttes sociales, fortement influencé par la tradition ouvriériste, syndicale et socialiste française. On s'attardera plus longuement sur les ressorts de cette détestation du pacte social français, et sur les outrances dont abuse Nicolas Sarkozy pour préparer les esprits à sa révolution conservatrice. Rappelons simplement ici les arguments caricaturaux de cette offensive : à l'écouter, la France vivrait sous un Etat Providence autoritaire qui aurait anesthésié toute velléité d'effort, de travail, toute ambition et tout développement, une France repliée sur elle-même, prise en otage par une minorité de fonctionnaires et de syndicalistes arc-boutés sur leurs privilèges, un pays décadent voué à se désintégrer dans la mondialisation.

Le président de l'UMP cherche à réduire le débat politique à une vision manichéenne entre le « conservatisme » et la « modernité », entre « archaïsme » et « mouvement », étant entendu que la modernité s'identifie dans son esprit à la dynamique naturelle et acceptée de la mondialisation néolibérale.

De manière révélatrice, Nicolas Sarkozy a fait du rapport de Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international, « son livre de chevet ». S'agit-il du vrai programme de Nicolas Sarkozy pour la présidentielle ? La réalité n'est peut-être pas si éloignée...

Que dit ce rapport ? Intitulé « Vers une nouvelle croissance pour la France », il dresse d'abord un tableau sombre mais attendu de la société française : taux de chômage oscillant depuis 20 ans entre 8 % et 12 %, avec un très faible taux d'emploi des jeunes et

des seniors, ralentissement de la productivité, « rétrécissement » des moyens d'action de l'État malgré un niveau de dépenses publiques record, « résultats médiocres » de la lutte contre la pauvreté...

Surtout, le rapport se fait très précis sur ses propositions, riches de réformes ultra-libérales – tels que la fusion du CDI et du CDD en un contrat de travail unique, dont les droits attachés seraient fonction de l'ancienneté dans l'entreprise, ou l'allègement des procédures de licenciement compensé par une taxe imposée aux entreprises qui licencient, pour ne citer que quelques exemples. À l'inverse, le rapport Camdessus se fait nettement plus flou quant à la mise en place de mesures solidaires ou d'outils pour protéger les salariés.

Voilà probablement le vrai visage du Président de l'UMP. Ce rapport ressemble à ce que Nicolas Sarkozy pourrait effectivement être tenté de mettre en place s'il était seul aux commandes du pouvoir : une société douce envers les puissants, dure avec les faibles ;

– sur les finances publiques, sans doute désireux de faire oublier sa responsabilité dans l'augmentation de la dette, Nicolas Sarkozy promet d'appliquer à la lettre les préconisations du rapport de Michel Pébereau pour une cure d'austérité sans précédent ;

– en matière d'emploi, la proposition de suppression du CDD et de promotion d'un contrat unique reprise dans le rapport – et initialement formulée par Mr Cahuc et Mr Kramarz⁽⁷⁹⁾ – n'a-t-il pas servi de fil conducteur à la convention sociale que l'UMP a organisée en mars 2005 et n'a-t-elle pas été reprise dans le projet législatif de l'UMP ?

Une France volontairement décriée, prélude à une thérapie de choc

Le ministre déploie inlassablement son énergie au service d'une seule ambition : convaincre les Français que leur pays est à la dérive, proche de la chute, et que lui seul incarne l'homme providentiel capable de le sortir de l'impasse dans lequel il se trouve.

En utilisant (ici) les mêmes ressorts et la même sémantique que Le Pen ou de Villiers, Nicolas Sarkozy prophétise la fin de la France si rien n'est fait : « les

soubresauts de notre grandeur suffisent de moins en moins à dissimuler l'étendue du terrain parfois perdu » affirme-t-il lors de ses vœux à la presse en janvier 2006.

En cela, Nicolas Sarkozy s'inscrit parfaitement dans le courant des « déclinologues » français, de Pascal Salin, Jacques Garello, Nicolas Baverez, à Henri Guaino, Christophe Lambert, ou encore Jacques Marseille, et de certains relais institutionnels (Association pour la liberté économique et le progrès social [Aleps], Institut français pour la recherche sur les administrations publiques [Ifrap]), qui partagent le même élan libéral de Sarkozy, son même désir de rupture, sa même détestation du modèle français.

Ces Cassandre de la « France qui tombe »⁽⁸⁰⁾ voient plonger le pays dans une sorte de désespoir et ne s'embarrassent pas d'une exigence de rigueur intellectuelle ou scientifique, mettant bout à bout une avalanche de statistiques hors contexte et usant abondamment de formules catastrophistes : « désert industriel », « euthanasie de la production et du travail », « pratiques de terrorisme social »... « *La France*, affirme par exemple Nicolas Baverez, souvent mieux inspiré, *s'est isolée dans une bulle de démagogie et de mensonges (...). Les hommes politiques ont refusé de dire la vérité (...). On n'ose pas les réformes parce qu'on redoute les révolutions. Mais c'est précisément l'absence de réformes qui débouche sur les révolutions* »⁽⁸¹⁾. Cette révolution qu'ils appellent de leurs vœux est avant tout libérale, et vise d'abord à déréglementer l'économie et le marché du travail.

Dans la même veine, le portrait sarkozien de la France actuelle n'est réalisé qu'à charge, sans nuance, quitte à en grossir certains traits et à en dramatiser certains enjeux. Et peu importe si cette France est (mal) dirigée depuis cinq ans par un gouvernement de droite, au sein duquel Nicolas Sarkozy occupe justement une place centrale.

Cette construction partielle du diagnostic se retrouve dans la quasi-totalité des documents de l'UMP. C'est ainsi par exemple que le dossier préparatoire à la convention sociale de mars 2005, réalisé par la direction des études de l'UMP, comporte des affirmations non étayées ou des silences révélateurs censés illustrer

le déclin dans lequel se trouve le pays. Quelques exemples suffisent à l'illustrer :

– dans le paragraphe sur la démographie française et les enjeux du vieillissement, les apports liés au solde migratoire ne sont même pas mentionnés, ce qui ne manque pas de logique pour un candidat qui défend une immigration quasi nulle ;

– le chômage des jeunes est à dessein sur-dramatisé pour préparer le mouvement de déréglementation du marché du travail ; l'affirmation selon laquelle presque un jeune sur quatre est au chômage est inexacte : il s'agit en réalité d'un jeune de 16 à 25 ans sur treize, si l'on tient compte de tous ceux qui sont dans le système éducatif ;

– soutenant que les politiques sociales sont de plus en plus coûteuses, le dossier affirme sans plus de détails que « ce qui est certain, c'est que les résultats français sont, pour une dépense très élevée, inférieures à ceux de nombre de nos voisins, qu'ils soient exprimés en taux de chômage, taux d'emploi ou taux de pauvreté ». C'est aussi court qu'exagéré et caricatural ;

– le dossier présente la réforme américaine du *workfare* comme un incontestable succès sans insister sur ses effets désastreux en terme d'aggravation de la pauvreté.

Les principales caractéristiques de ce noir portrait méritent qu'on s'y arrête un instant.

1. Nicolas Sarkozy estime que la France souffre d'un État atteint d'obésité, d'un gouvernement dépensier qui fait primer l'opportunité sur la rationalité, et d'une fonction publique pléthorique, peu inventive et réactionnaire. « *Notre État est trop souvent perçu comme un colosse de papier. Jamais notre administration n'a été aussi compliquée, cloisonnée, engoncée dans des procédures* » déclare-t-il à l'occasion de la convention UMP sur les inégalités.

« Dans un pays comme le nôtre, où les dépenses des pouvoirs publics représentent 54 % de la richesse nationale, l'échec économique et social est garanti si les dépenses sont mal orientées et les recettes prélevées en contradiction avec nos objectifs de développement. Or, c'est à peu près ce qui se passe chez nous. Au lieu d'augmenter le potentiel structurel

de croissance de l'économie française, les administrations sont devenues un poids »⁽⁸²⁾ affirme-t-il aussi lors de la convention de l'UMP sur l'économie, sans vouloir toutefois en assumer lui-même la responsabilité alors qu'il participe au Gouvernement depuis 5 ans.

Ce document estime aussi que la situation des finances publiques est le fait de comportements dépensiers et démagogiques des gouvernements pour satisfaire les attentes de leur électorat et se maintenir au pouvoir, que les politiques budgétaires n'ont pas été utilisées à bon escient, et que les dépenses n'ont cessé de croître sans interruption, notamment pour payer les fonctionnaires.

Sans revenir sur cette affirmation, soulignons qu'à rebours de l'idée selon laquelle « globalement » la dette aurait fortement augmenté depuis 25 ans de manière quasi-linéaire, le ratio dette/PIB en réalité s'est amélioré sous l'action du gouvernement Jospin et s'est considérablement dégradé (de 8 points!) depuis mai 2002, sous l'effet de la hausse des déficits publics, eux-mêmes liées à une surestimation permanente du taux de croissance et à une politique économique et fiscale inconséquente, à la fois injuste et inefficace.

La deuxième grande faiblesse du rapport Pébereau est de renoncer à toute distinction parmi les formes de dette et à toute pédagogie : il peut y avoir une « bonne dette » : celle qui consiste à investir dans des dépenses d'avenir (innovation, recherche, éducation, formation) et d'infrastructures. La dette d'aujourd'hui peut alors provoquer la croissance (voire les excédents...) de demain comme l'ont montré les investissements et la dette de l'ère du –pourtant très libéral– Ronald Reagan. La « mauvaise dette » est a contrario celle qui voit l'État, comme sous Raffarin, Villepin et Sarkozy, couvrir ses dépenses de fonctionnement par le déficit et l'emprunt. Enfin, Monsieur Pébereau est, chacun le sait un libéral très convaincu. Hors du rétrécissement du poids de l'État et de ses services publics, point de salut. Peu lui importe qu'en Europe même les exemples abondent d'efficacités économiques comparables dotées de formes d'intervention de l'État ou de protections sociales très différentes. Pour simplifier : on peut arri-

ver à un taux de chômage quasiment équivalent en empruntant au « modèle anglo-saxon » (peu d'intervention de l'État, peu de protection) ou au modèle scandinave (forts prélèvements obligatoires, protections élevées, « flex sécurité »).

Dans le rapport Pébereau, Nicolas Sarkozy a voulu trouver la confirmation de ses thèses sur le « déclin » engagé et sur la nécessaire « rupture ». Oubliant sa responsabilité personnelle forte (le poids de la dette a augmenté considérablement lors des 2 passages de Sarkozy à Bercy, avec Balladur puis avec Raffarin), le candidat de l'UMP se rassure à coups de slogans martiaux et caricaturaux, comme celui de ne remplacer qu'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, se gardant bien de préciser comment.

On retiendra enfin que le candidat Sarkozy se révèle moins vertueux dans ses promesses que sa lecture attendue du rapport Pébereau ne l'aurait laissé penser : multipliant à la fois l'augmentation des dépenses publiques et les baisses de recettes, il se prépare à creuser les déficits.

Le rapport Pébereau appelle enfin à une révolution dans les comportements, une « rupture » dont Nicolas Sarkozy se réclame l'incarnation. Il faut réduire drastiquement les recettes, profiter de la chance du départ à la retraite massif des fonctionnaires pour faire opérer à l'État une cure d'austérité, vendre le patrimoine...

3. Nicolas Sarkozy estime ensuite qu'en France persiste une organisation de la société qui produit un dégoût pour le travail, vécu comme une forme d'avilissement. Cette organisation est à la fois l'héritage du passé ouvrier français, et de la période de gestion socialiste. « Notre économie ne cesse de s'affaiblir. Nous nous enfonçons depuis 1981 (...) Notre croissance est molle car nous l'avons nous-mêmes amputée par des politiques de partage du travail et de découragement de l'initiative. »⁽⁸⁹⁾

Dans sa ligne de mire, les 35 heures qu'il ne cesse de fustiger – et pas seulement à l'hôpital – niant ses effets sur l'emploi et les rendant responsables d'une épidémie de paresse. Or, le procès injuste fait à la réforme des 35 heures et les tentatives pour en masquer les effets ont été contre-

dites à maintes reprises par des économistes ou des instituts de statistiques. La réduction du temps de travail et les emplois jeunes mis en œuvre pendant la précédente législature, sous le Gouvernement Jospin, ont indéniablement enrichi la croissance en emplois.

Sur la période 1997-2000, 1,6 millions d'emplois marchands et non marchands ont été créés en France ; avec un rythme moyen de 400 000 emplois supplémentaires par an, la montée de l'emploi total est deux fois plus rapide que dans les années 1960, et dix fois supérieure à la moyenne annuelle de la période 1974-1996⁽⁸⁴⁾.

Nicolas Sarkozy n'a qu'une obsession : prétendre égaler le taux de croissance des modèles libéraux en allongeant la durée du travail. Le rapport Camdessus a précisé sa pensée : « *l'essentiel des différences de performances de nos partenaires s'explique par la moindre quantité de travail que nous mobilisons (...). Si un salarié français produit 5 % de plus par heure travaillée qu'un américain, il produira 13 % de moins par an et 36 % de moins sur l'ensemble de la vie active.* » Il faudrait donc travailler plus pour produire davantage, comme c'est le cas aux États-Unis.

« Est-ce choquant de regarder vers ceux qui s'en sortent mieux, comme les États-Unis, et de constater par exemple que la quasi-totalité de l'écart de croissance que nous avons avec eux depuis 1980 s'explique par la croissance des heures travaillées chez eux et par la réduction massive de l'activité chez nous ? » Cette affirmation de Nicolas Sarkozy est contestable car incomplète. Il y a d'autres raisons qui expliquent ces écarts :

- au moins la moitié de la baisse de la productivité française par rapport à la productivité américaine résulte du développement en France de l'emploi des peu qualifiés, du fait notamment de l'absence de ciblage des allègements de charge et des carences de notre formation permanente. Ces travailleurs sont exclus du système de formation et cantonnés à des tâches répétitives et des contrats précaires⁽⁸⁵⁾ ;

- la productivité du travail s'est accélérée aux États-Unis tandis qu'elle s'est ralentie en Europe car les

États-Unis ont davantage investi dans les nouvelles technologies que l'Europe ; les dépenses de R&D brutes sont restées stables aux États-Unis à 2,8 % du PIB alors qu'elles ont baissé dans la plupart des pays d'Europe, pour atteindre 2,1 % du PIB en France en 2001, contre 2,4 % en 1990.

Au-delà, quelles seraient les conséquences d'un rattrapage par une forte hausse des heures travaillées ? Le bureau du recensement américain a apporté une réponse dans le cas des États-Unis : la majorité des revenus créés (50,1%) a profité aux 20 % de familles les plus favorisées. Et parmi elles, seuls les 5 % les plus riches ont connu une augmentation de leur niveau de vie. Est-ce vraiment cela le progrès ?

La critique de Nicolas Sarkozy ne s'arrête pas à la seule réduction du temps de travail. Elle concerne également le Code du travail – et à travers lui le statut de salarié – jugé trop complexe, trop procédurier et surtout trop protecteur des travailleurs. Elle s'étend aussi au système français de protection sociale, et en particulier au système d'indemnisation du chômage.

Dans le droit fil du courant ultralibéral, Nicolas Sarkozy analyse les causes du chômage uniquement à partir de ce qu'il considère comme des rigidités excessives du marché du travail : encadrement pesant du droit au licenciement (délais de préavis trop longs, justifications inutiles exigées), indemnisation excessive (en montant et en durée) des chômeurs.

Ces éléments soit disant contraignants ne seraient-ils pas en réalité les justes garanties que la société, à travers les combats des travailleurs menés depuis deux siècles, a conquises pour soustraire l'individu à l'arbitraire. L'entreprise n'est pas l'ennemi du salarié, et leurs intérêts peuvent converger pour le bénéfice de tous à condition que la subordination de l'employé à l'employeur soit encadrée par des normes collectivement établies. Tel est le rôle du Code du travail.

C'est d'ailleurs pourquoi le dialogue social est si essentiel mais il ne peut exister sans une représentation collective des intérêts des travailleurs, incarnée par le syndicalisme. Ce dialogue donne vie à des normes qui, à défaut, resteraient figées, obsolètes, alors que les structures économiques,

les techniques et les aspirations humaines évoluent. C'est pourquoi la critique sarkoziste des syndicats est si dangereuse, bien que logique dans sa perspective de suppression des protections des salariés et d'évitement des corps intermédiaires.

Nicolas Sarkozy juge sévèrement les organisations syndicales, qui ne représentent selon lui plus qu'elles-mêmes, qui s'enferment dans un discours partisan et conservateur (au nom de la préservation des acquis sociaux), qui semblent réfractaires à toute réforme d'envergure, comme l'ont montré les événements qui conduisirent au retrait du contrat première embauche (CPE). « Il est très important de dialoguer avec les syndicats, mais il est plus important encore de ne pas se couper de l'opinion publique. J'observe que depuis 1945, la donne syndicale n'a pas changé. C'est un peu comme si les électeurs avaient le choix entre la SFIO et le MRP ! »⁽⁸⁶⁾.

Certes le syndicalisme français traverse depuis de nombreuses années une grave crise qu'il ne s'agit pas ici de minimiser. Les syndicats souffrent d'un déficit de représentativité qui les pousse parfois à la surenchère. Mais peut-on pour autant, au risque de déséquilibrer le pacte social, les condamner à la disparition ?

4. Nicolas Sarkozy veut, enfin, en finir avec un système social d'assistantat qui selon lui désespère les actifs, « qui ne correspond plus à notre modèle et (...) qui n'est que le produit d'une habitude, d'une lâcheté, d'un oubli ». « La République est née de la volonté de donner à tous les mêmes chances (...) Cela ne veut pas dire qu'il faut faire la même chose pour tous. C'est ce qu'ont fait les socialistes. Cela aboutit au nivellement et à l'assistantat. Au contraire, il faut faire des priorités. » « Aujourd'hui, déclare-t-il encore, la politique sociale est concentrée sur la partie de la population la plus nécessiteuse, laissant de côté les catégories intermédiaires qui ont le sentiment d'être toujours assez riches pour devoir payer des impôts et jamais assez pauvres pour pouvoir toucher des prestations »⁽⁸⁷⁾.

Les éléments de la critique sarkoziste du système

social français sont connus. Son culte de la réussite et de la France qui travaille s'accompagne logiquement d'une méfiance vis-à-vis des publics recevant une allocation ou un minimum social. Il les considère plutôt comme des assistés, ou pis comme des paresseux et fustige pêle-mêle les droits indus, les abus et les détournements d'allocation.

Il adresse quatre ensembles de critiques au système social français.

a. En premier lieu, le système social est jugé trop cher et son financement pèse excessivement sur les entreprises : les charges alourdissent le coût du travail, détériorent la compétitivité des entreprises et engendrent un « vaste » mouvement de délocalisations. Cette assertion est là encore excessive et économiquement contestable.

Schématiquement le coût du travail se compose des cotisations patronales, des cotisations salariales et du salaire net qui est versé au salarié et sur lequel il paie l'impôt sur le revenu. La hausse des prélèvements sociaux (cotisations patronale et salariale) n'induit pas nécessairement une hausse concomitante du coût du travail, à la condition qu'elle soit compensée par une diminution du salaire net. Or c'est précisément ce qui s'est passé en France depuis plus de 20 ans. Les hausses de cotisations intervenues pendant cette période ont, en fait, été essentiellement supportées par les salariés. Les entreprises ont donc largement répercuté les hausses de charges sociales sur les salaires. Ces hausses n'ont donc que marginalement pesé sur leur développement. Par ailleurs, la part des cotisations sociales a significativement baissé, au profit des impôts et des taxes affectées, dans le financement de la protection sociale, notamment au voisinage du SMIC : elles ne représentent plus guère que 65 % des ressources environ, contre 97 % en 1980.

En réalité, si nous devons aujourd'hui – et la Gauche le propose – maîtriser le coût de notre système de protection sociale, c'est surtout pour préserver les assurés sociaux et contenir l'augmentation des cotisations, qui s'effectue toujours à leur détriment.

b. Le système social français serait ensuite inéga-

litaire en ce sens qu'il privilégierait les plus démunis et ne profiterait pas aux classes moyennes qui pourtant sont celles qui y contribuent proportionnellement le plus.

Reconnaissons que ce constat est en partie exact. Cette assertion suffit-elle à fonder une politique ? Tout dépend de ce dont on parle : s'il s'agit de rééquilibrer les avantages de notre système social en faveur des classes moyennes en rééquilibrant notamment, les prélèvements – mais aussi les prestations sociales – la Gauche y est pleinement favorable et nous l'avons rappelé à plusieurs reprises. En revanche, telle n'est pas la politique qu'a suivie Nicolas Sarkozy en multipliant les cadeaux fiscaux aux plus riches sans se soucier de la classe moyenne. Notons aussi que, dans ce domaine, sa pensée manque sérieusement de cohérence.

c. Le président de l'UMP estime aussi que les minima sociaux et l'aide sociale emprisonnent les bénéficiaires dans l'assistanat et la passivité : ils n'incitent pas suffisamment les plus pauvres à se réinsérer sur le marché du travail. Le système n'est enfin pas suffisamment contrôlé et des droits sont versés indûment à des bénéficiaires qui pourtant ne satisfont pas aux conditions d'éligibilité. Là encore les constats sont partiellement exacts. Mais la culpabilisation tient lieu de seule proposition...

Au total, cette charge antisociale engendre une stigmatisation des pauvres et entretient un climat de défiance et de suspicion entre les classes sociales. Ce diagnostic au vitriol, savamment colporté de meeting en meeting, d'articles en interviews, est dans une large mesure inexact. Il est fondé le plus souvent sur des arguments vagues, des chiffres retirés de leur contexte, sur l'imprécision et l'improvisation. Que dire encore, à cet égard, son discours d'Agénou début juillet 2006 ? La France y était encore décriée, au moyen d'arguments fallacieux : « depuis vingt-cinq ans le pouvoir d'achat des salaires n'a en moyenne presque pas augmenté ». Grossière erreur. Si l'évolution haussière du pouvoir d'achat a certes connu une inflexion en 1978, il a augmenté continûment de 15 %. Le pouvoir d'achat du salaire minimum a gagné 24 % ! Mais il est vrai que les catégories populaires ont vu leur

pouvoir d'achat amputé depuis 2002.

Nicolas Sarkozy ne s'embarrasse pas d'une exigence de vérité ou de précision. Là n'est pas sa principale préoccupation. Sa vision de la France est éminemment politique. Ce noir portrait doit préparer la venue d'une thérapie de choc pour sauver le pays.

LES DANGERS D'UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE - LE VOLET ÉCONOMIQUE

Pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve, il faudrait donc « libérer » la France. La notion de « liberté » est abondamment utilisée par Nicolas Sarkozy dans toutes ses interventions : il convient de « libérer les énergies », instituer des « candidatures libres » aux élections syndicales, « libérer le travail », laisser « le libre choix » de travailler plus ou moins, assurer la « libre autonomie des établissements, notamment dans l'élaboration d'un projet éducatif spécifique », la « liberté pédagogique des enseignants »⁽⁸⁸⁾...

Ce discours ne doit pas faire illusion. Derrière cet habillage « rassurant », c'est l'insécurité économique et sociale qui se profile, la fin du salariat et de l'ordre public social – qui garantissait jusqu'à présent au travailleur de bénéficier des normes sociales les plus favorables – c'est la négation du droit syndical...

Son projet économique est rappelons-le vague et décousu. Mais ne nous y trompons pas : l'ambition visée est claire. Les ressorts de cette ambition peuvent se résumer ainsi :

- orchestrer l'effacement de l'État dans le domaine économique ;
- favoriser l'enrichissement de ceux qui travaillent et entreprennent ;
- remettre la France au travail en libéralisant le marché du travail.

Orchestrer l'effacement de l'État

Nicolas Sarkozy appartient à la frange « autoritaire » de la droite française. Il prône, dans les domaines dits de souveraineté – c'est-à-dire en matière de justice, de police, de défense... – un État régalien fort, respecté, voire craint.

En économie, sa conception est pourtant résolu-

ment différente. S'il aime à pouvoir mobiliser des relais au sein de l'État, de l'opinion, du patronat ou des syndicats pour faire avancer un dossier ou obtenir ce qu'il souhaite, il n'est pas pour autant partisan d'un État pilotant directement l'économie, en investissant ses divers compartiments. Il reste avant tout un libéral convaincu, dans la droite ligne des républicains américains, qui prônent le laisser-faire et la non-intervention de l'État dans l'économie.

À cet égard, sa relative inaction lors de son passage à Bercy n'est pas dénuée de logique. L'important n'est pas de faire, il est même indispensable selon lui de ne rien faire qui puisse perturber le cours des affaires. En revanche, il faut donner l'illusion à l'électorat que l'État continue d'agir. C'est pourquoi Nicolas Sarkozy a déployé toute son énergie à communiquer sans cesse, à occuper l'écran. C'est pourquoi il avait aussi, dès son arrivée au ministère, demandé à ses conseillers de lui trouver des opérations « intéressantes » qui ne coûtent rien. C'est donc avant tout un État « incantatoire » en matière économique que Nicolas Sarkozy souhaite promouvoir s'il est élu Président de la République.

Nicolas Sarkozy s'en défend mal. Mais il prône un effacement de l'État qui passe fondamentalement par une réduction drastique de ses moyens d'action dans les prochaines années.

1. « Les fonctionnaires, combien de bataillons » ?

Le président de l'UMP prône en premier lieu une réduction drastique du nombre de fonctionnaires. Interrogé en 1997⁽⁸⁹⁾ sur les sujets de confrontation droite-gauche, il déclarait déjà : « *D'abord la place et le rôle de l'État. D'un côté les socialistes disent qu'il doit continuer à prospérer, qu'il faut engager 350 000 fonctionnaires de plus et que, dans le meilleur des cas, on n'augmentera pas les dépenses. De l'autre nous disons que nous ne pouvons rester le pays d'Europe où la part des dépenses publiques dans la richesse nationale est la plus importante. Il faut donc dépenser mieux et moins. (...) Le problème du nombre de fonctionnaires doit être posé. Si l'on veut moins d'impôt, il faut moins de dépenses. (...) Il y a six cent mille départs à la retraite chaque*

année. Ne pas en remplacer dix mille me semble un minimum. » Plus récemment, en septembre 2005, lors de la convention de l'UMP sur l'économie, il est allé plus loin en réclamant le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite.

Président de l'UMP, il se méfie des fonctionnaires, qu'il considère dans leur majorité comme un électorat plutôt marqué à gauche. Il n'a de cesse de critiquer les avantages dont bénéficient ces derniers : sécurité de l'emploi, salaires... Ainsi le dossier préparatoire de l'UMP à la convention sur les inégalités du 30 novembre 2005 notait : « *L'incertitude sur l'avenir (...) se double d'une grande inégalité. Certaines catégories de la population active sont en effet nettement plus protégées que les salariés du secteur privé. Il s'agit essentiellement des agents publics et, dans une moindre mesure, des cadres supérieurs (...). Contrairement à une idée reçue, le traitement des fonctionnaires n'est aujourd'hui pas moins avantageux que les salaires du privé, et ne compense donc pas l'absence de risque. En 2003, le salaire moyen dans les entreprises s'élevait à 1 811 y net de tous prélèvements à la source, tandis qu'il était de 2 072 y pour un agent de la fonction publique d'État.* »

Cette affirmation est incomplète, donc tendancieuse. Comme d'habitude, le rédacteur oublie l'essentiel : le niveau de qualification dans la fonction publique est en moyenne très supérieur à celui du privé du fait du poids considérable des fonctionnaires de catégorie A, qui ont au minimum une licence (Bac + 3), voire des diplômes supérieurs, ce qui induit une sur-représentation des diplômés. Corrigé de ce phénomène, les comparaisons apparaissent beaucoup plus favorables au secteur privé.

Il ne s'agit, bien évidemment, de rejeter toute initiative visant à rechercher, y compris dans la sphère publique, des gains de productivité et à améliorer le service rendu au coût optimal. Mais Nicolas Sarkozy ne se fixe que des objectifs quantitatifs sans conduire une réflexion sérieuse sur les missions de l'État. Bien sûr, ce n'est pas totalement illogique dans l'esprit d'un homme qui souhaite que l'État se replie sur un champ de compétence restreint et délaisse des pans entiers au marché (régulation économique, protection sociale, services publics de transports, infrastructures...).

Par ailleurs, le président de l'UMP n'a jamais clairement précisé comment se répartirait cette diminution des effectifs. On se doute que la police n'en supportera pas les effets, mais qu'en sera-t-il des autres administrations ? La Justice, les ministères sociaux, l'Éducation Nationale ne parviennent, dans certains domaines, que très difficilement à assurer, dans de bonnes conditions, leurs missions au service du citoyen. Vont-ils devoir encore contribuer à cet effort alors que les citoyens expriment à leur encontre une attente toujours plus exigeante ? La droite promet des redéploiements massifs entre administrations mais sont-ils possibles à l'échelle d'une fonction publique très spécialisée et segmentée comme la nôtre ? En d'autres termes, un inspecteur des impôts peut-il s'improviser inspecteur des affaires sanitaires et sociales ? La réflexion de l'UMP sur ces questions est inexistante. Nicolas Sarkozy s'attaque également aux garanties même de la fonction publique et aux principes qui la fondent : fonction publique de carrière, promotion à l'ancienneté, rémunération sanctuarisée selon une grille précise. C'est oublier un peu vite que ces principes lui ont permis de traverser les décennies en restant loyale, unie, performante et honnête.

Il souhaite importer dans le secteur public des modes d'organisation et de gestion du secteur privé : culture de la performance, intéressement, rémunération des heures supplémentaires... « *Il faut profiter des départs à la retraite pour réduire le nombre de fonctionnaires et partager avec eux les gains de productivité, défend-il. Il faut permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de travailler plus pour gagner plus. Il faut créer un système de rémunération à trois étages, avec un traitement indiciaire de base, une prime liée à la difficulté du poste et une prime liée aux performances* »⁽⁹⁰⁾.

Le secteur public a sûrement à apprendre du privé, notamment la capacité d'adaptation de certaines entreprises aux mutations technologiques. Mais ce choix doit être fait avec discernement, et après un débat approfondi et transparent avec les principaux intéressés, car cette évolution n'est pas anodine pour une fonction publique fondée sur des

principes d'organisation et des valeurs sensiblement différentes de celle du secteur privé, en matière de performance.

2. « Des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État passées au crible »

Au-delà de la réduction du nombre des fonctionnaires, le ministre plaide pour une réduction sensible des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État.

Ainsi, il a affirmé qu'il prenait à son compte l'ensemble des préconisations du rapport Pébereau pour revenir en 10 ans à une dette soutenable. « *Je souhaite que ces recommandations soient rapidement mises en œuvre et dans leur ensemble* » a-t-il déclaré. Une véritable thérapie de choc est préconisée par le rapport, en se gardant bien toutefois d'en proposer le moindre chiffre macro-économique : réduction des déficits de 0,6 point par an jusqu'au retour à l'équilibre, obligation d'analyse précise de l'utilité des dépenses publiques, application du principe selon lequel toute nouvelle dépense doit être gagée par la suppression d'une autre, stabilisation des prélèvements obligatoires, non-remplacement d'une partie des départs à la retraite des fonctionnaires, cession des participations de l'État dans les entreprises publiques.

Il y a tout lieu de penser qu'à peine élu, Nicolas Sarkozy demanderait à son Premier ministre de ne plus utiliser l'instrument budgétaire pour dynamiser la demande, gèlerait les dépenses publiques voire réduirait les crédits alloués à l'éducation, à la santé ou à l'environnement...

Les conséquences de ce régime drastique seraient périlleuses pour l'économie française dont la croissance reste fragile : elles engendreraient une dépression économique majeure. Le gel des investissements et des dépenses n'est sûrement pas la solution, au moment même où le besoin de routes, d'écoles, de crèches, de laboratoires, d'hôpitaux est croissant et que les infrastructures constituent un élément déterminant de la compétitivité de la France. Car il n'est pas certain du tout que l'investissement privé suffise et que son « utilité » soit en tout point supérieure à la dépense publique.

3. Quel avenir pour les services publics ?

Pour accompagner le mouvement de réduction des dépenses, Nicolas Sarkozy prépare en outre l'opinion à ce qui s'apparente à un véritable démantèlement des services publics.

À écouter le Président de l'UMP, les pouvoirs publics se seraient révélés incapables d'offrir un service de qualité aux usagers-clients. Sa critique frise encore la caricature : « *La réalité, c'est que depuis 25 ans les usagers font aux services publics toujours les mêmes reproches : les procédures sont beaucoup trop lentes ; l'accueil téléphonique est insupportable ; les horaires d'ouverture sont inadaptés ; les attentes au guichet sont trop longues ; le traitement des dossiers est impersonnel ; les administrations sont trop cloisonnées. Quelle entreprise pourrait se contenter de ce que 70 % seulement de ses clients sont satisfaits de ses services ?* ». Le mot est prononcé : en libéral convaincu, le président de l'UMP avoue sa conviction de la supériorité de la gestion privée sur la gestion publique, quel que soit le périmètre considéré. C'est la raison pour laquelle il souhaite le développement des délégations de services publics et des partenariats public-privé (PPP) qui permettent aux entreprises de financer et de gérer un service public ou une infrastructure à la place d'une collectivité – sans insister sur le fait que ces modes de gestion – qui en soit peuvent apporter expertise et financements sur un certain nombre de projets d'infrastructure – ne peuvent et ne doivent pas devenir le seul mode d'intervention des pouvoirs publics nationaux ou locaux.

Au-delà, Nicolas Sarkozy entretient l'équivoque sur la clé du futur périmètre des services publics : on lui objecte que le maintien des services est la seule façon de conserver une offre de service égale sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus reculées ? Le Ministre répond derechef que le secteur privé est capable des mêmes garanties, quitte à être subventionné par l'État pour cela.

4. Détour chez nos voisins européens

Peut-être serait-on tenté de suggérer au président de l'UMP de regarder plus attentivement certains exemples hors de nos frontières, notamment au

Royaume-Uni, lui qui ne cessent d'évoquer à tout va les modèles étrangers.

Après son arrivée au pouvoir, Tony Blair avait continué à serrer la vis des dépenses publiques dans la lignée de ses prédécesseurs conservateurs. Mais depuis 2001, il a radicalement changé son fusil d'épaule : les dépenses publiques sont passées de 37 % du PIB en 2000 à 42,8 % en 2003, selon l'OCDE. Ainsi, l'emploi dans les administrations publiques, l'éducation, la santé, qui ne s'était accru que de 97 000 personnes entre 1990 et 1997, a augmenté de 860 000 personnes depuis, expliquant la quasi-totalité des créations d'emplois en 2003. Tony Blair a fait embaucher 100 000 fonctionnaires de plus chaque année depuis 2000.

Cet effort est sans équivalent parmi les pays de l'OCDE. Ce n'est toutefois pas pour soutenir la conjoncture mais parce que ses prédécesseurs conservateurs, au pouvoir de 1979 à 1997, tant admirés par Nicolas Sarkozy à l'époque, ont laissé les infrastructures publiques exsangues : système de santé et éducation en déliquescence, transports en ruine. Il a même fallu « renationaliser » les chemins de fer en 2001 suite à plusieurs catastrophes ferroviaires.

5. La privatisation des dernières entreprises publiques parachève cette offensive.

Le démantèlement des services et du secteur publics est en marche et il est difficile de prévoir où s'arrêtera ce mouvement.

En 1996 déjà, Nicolas Sarkozy estimait que le statut d'Air France l'empêchait de se développer. Ministre de l'économie et des finances en 2004, il a largement préparé le terrain, s'agissant d'EDF et de GDF en transformant ces deux établissements publics en société anonyme. Pour faire passer la pilule auprès des syndicats et du personnel, il n'a pas hésité, à nouveau, à prêter serment.... Il s'est engagé à ce que ces deux entreprises ne soient jamais privatisées⁽⁹¹⁾.

L'ouverture du capital de GDF est intervenue quelques mois après son départ de Bercy, et Nicolas Sarkozy s'est finalement mis d'accord avec le Premier ministre pour qu'elle soit totalement privatisée avant la fin 2006. Le Conseil constitutionnel a récemment

renvoyé la concrétisation du mariage Suez-GDF à la fin du premier semestre 2007, soit après l'élection présidentielle. Ironie du sort : Nicolas Sarkozy devient aux yeux des Français le candidat de la privatisation de GDF !

Il a par ailleurs achevé de privatiser France Telecom. Il a aussi mis 35% du capital de la Snecma sur le marché, de même que le capital de deux sociétés d'autoroute (SANEF et SAPRR) à un tarif que tout le monde reconnaît bradé.

Le tour viendra pour Areva, la CNP, le CEA... N'en doutons guère⁽⁹²⁾.

Jusqu'où ira ce mouvement ? L'ouverture à la concurrence ne devrait pas se limiter à la seule sphère économique. Le service public de l'emploi a déjà été touché avec la suppression du monopole de placement de l'ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi). Elle pourrait un jour aussi s'étendre à l'Éducation Nationale.

6. Ce retrait de l'État ne s'accompagne pas d'un renforcement de l'échelon européen sur le plan politique ou économique.

Nicolas Sarkozy a beaucoup tardé à investir le sujet européen comme s'il ne l'intéressait guère. Il est vrai qu'il ne montre pas beaucoup d'ambition sur ce terrain.

Or, le seul vrai débat important en matière européenne se résume en une question : quel est l'objet de la construction européenne ou, en d'autres termes, quel est notre projet pour l'Europe ?

Il existe aujourd'hui, et schématiquement, trois projets distincts pour l'Europe.

Être le lieu de réconciliation des adversaires du siècle passé. C'est un projet que l'on pourrait qualifier d'inspiration allemande. En 1945, la crise morale est énorme : 50 millions de morts dont 35 millions de civils, 10 millions d'hommes anéantis dans les camps de la mort. L'Europe qui renaît dans les années 50 est donc fortement marquée par cet héritage. Elle est d'abord celle de la réconciliation de tous les nationalismes exacerbés du siècle passé.

Hier réconciliation des français et des allemands, aujourd'hui des tchèques et des slovaques, des allemands et des peuples de la Mitteleuropa, demain

des serbes, des croates et des bosniaques ou encore et peut être des turcs et des grecs.

Deuxième alternative possible : être un vaste marché commun débarrassé des entraves au libre échange. C'est un projet de conception anglo-saxonne qui a clairement la préférence des américains. Il parie sur l'intégration et la taille des marchés, la division du travail et de la rationalisation des tâches à l'échelle du continent.

Troisième alternative possible : être une puissance politique majeure sur la scène internationale. Si l'Europe veut compter, alors il lui faut s'affirmer comme une puissance politique, diplomatique et militaire. Ce projet est tout entier organisé autour de l'idée d'indépendance européenne : indépendance de son modèle social vis-à-vis du modèle dominant, indépendance de sa politique internationale visant à promouvoir un modèle alternatif à une mondialisation soumise exclusivement aux impératifs du marché, indépendance enfin vis-à-vis d'un partenaire américain qui a cédé à la tentation d'abuser de sa toute puissance. Cette dernière vision est historiquement celle de la France. Elle peut devenir demain celle de nos partenaires européens mais est-elle aujourd'hui celle de Nicolas Sarkozy ?

Nicolas Sarkozy nous laisse dans le domaine de la politique européenne une lancinante et persistante impression de double jeu.

Les leaders européens qu'il apprécie le plus ne comptent pas parmi les européens les plus convaincus, qu'il s'agisse de José Maria Aznar ou de Silvio Berlusconi.

Il conteste l'efficacité, pourtant avérée, du moteur franco-allemand et invoque un temps la réalité démographique (les pays de plus de 40 millions d'habitants) pour préconiser une alliance avec la Grande-Bretagne, l'Italie et la Pologne, trois pays qui se sont montrés les plus fidèles soutiens des États-Unis dans la guerre irakienne... C'est aujourd'hui l'hypothèse des six pays fondateurs qui tient la corde pour constituer, à ses yeux, le futur moteur de la construction européenne...

En 1992, au moment du référendum sur le traité de Maastricht, il est, avec Édouard Balladur, de ceux qui suggèrent à Jacques Chirac de prôner l'abstention.

Si le président du RPR les avait suivis, le oui aurait très probablement été battu et l'Euro envoyé aux oubliettes.

Treize ans plus tard, en mai 2005, au moment du référendum sur la constitution européenne, il finasse de nouveau. Certes, le président de l'UMP prône le oui à la constitution européenne mais fait voter son parti contre l'adhésion de la Turquie : le 6 mars 2005, le Conseil national l'UMP confirme donc cette position qu'il avait pourtant déjà adoptée le 9 mai 2004 à Aubervilliers sous la présidence d'Alain Juppé ! En entretenant la confusion entre le vote de la constitution européenne et la question turque, Nicolas Sarkozy fait de la politique politicienne et règle ses comptes personnels avec le président de la République.

Quelques mois plus tard, lors de la convention de l'UMP consacrée, en septembre 2005, à l'Europe, il fait profession de foi européenne mais derrière les belles déclarations sur l'Europe puissance, quelles sont ses propositions concrètes ? Une politique communautaire en matière de recherche et d'innovation, un renforcement des capacités de projection sur les champs d'intervention extérieure, un Schengen de la lutte anti-terroriste et de la lutte contre la criminalité organisée, une diplomatie de l'énergie pour sécuriser les approvisionnements, comme le font actuellement les États-Unis et la Grande-Bretagne... Rien de bien nouveau, ni de vraiment concret ! Voilà qui est bien peu pour quelqu'un qui prône la rupture ! Rien sur l'emploi, sur le renforcement du gouvernement économique de la zone euro, sur l'harmonisation de la fiscalité des entreprises, ou sur un vaste programme de grands travaux fondé sur l'édification de grands réseaux transeuropéens de transport, d'énergie et la préparation de la société de l'information ! Rien de tout cela, tout au plus un vague engagement à définir au niveau européen une politique de protection de nos intérêts économiques.

Ces trois épisodes en 1992, en mai 2005 et enfin en septembre de cette même année témoignent, au mieux de l'euro-scepticisme de Nicolas Sarkozy, au pire de son absence complète de conviction en ce domaine : l'Europe ne serait alors pour lui qu'un

moyen parmi d'autres de parvenir à ses fins : accéder à la présidence de la République. Instrument de son avenir plutôt que de celui des européens ! Sa réflexion se résume à une vague critique de l'euro et de la banque centrale européenne (BCE), jugés responsables des maux dont souffre la France. Durant son discours d'Agénou du 22 juin 2006, il « reconnaît » que « l'introduction de l'euro a brouillé les repères monétaires et qu'il s'est bel et bien accompagné d'une forte hausse du coût de la vie et d'une chute du pouvoir d'achat ».

Pour corriger ces dysfonctionnements, le président de l'UMP préconise un gouvernement économique de l'Europe qui prime sur la politique de la BCE. Donnons lui acte de reprendre une idée que les socialistes soutiennent depuis 1992. Il y a fort à craindre toutefois que nous ne mettions pas la même chose derrière ces mots. Nicolas Sarkozy ne souhaite guère que l'Europe intervienne dans l'économie au-delà de ses compétences actuelles qui se limitent finalement à la concurrence, à l'agriculture et à la monnaie.

Il n'a jamais été favorable au renforcement des marges de manœuvre budgétaire, à une progression du budget européen, ou à la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle ou sociale. Il a toujours été farouchement opposé à l'harmonisation fiscale, souhaitant pouvoir utiliser de manière discrétionnaire cet outil pour favoriser ses clientèles (les buralistes, les médecins, ...). « Chaque gouvernement devrait pouvoir déterminer le taux de TVA applicable aux prestations locales » martèle-t-il. Même s'il n'a pas hésité à menacer les pays de l'Est de représailles (suppression de l'éligibilité aux fonds structurels) si ceux-ci ne consentaient pas à mettre fin à leur dumping fiscal... Il n'en est pas à une contradiction près.

Tout cela n'est pas à la hauteur des enjeux européens.

En fait, l'Europe d'aujourd'hui satisfait Nicolas Sarkozy. Comme elle satisfait les États-Unis. La vision anglo-saxonne d'une Europe réduite à une zone de libre échange, le cas échéant régulée par quelques politiques communes, est en train de l'emporter. Faute de volonté et de cohérence, l'Europe se contente d'être une puissance civile, une sorte

de Scandinavie du Monde, une nouvelle Finlande dont les États-Unis auraient neutralisé la politique extérieure comme jadis l'URSS avait neutralisé la Finlande.

On comprend mieux dans ses conditions son attitude pour le moins ambiguë lors de l'intervention américaine en Irak.

Permettre aux riches de s'enrichir davantage

« Je suis le gardien du fruit du travail des Français qui en ont le plus besoin » aime à répéter Nicolas Sarkozy. Pour réhabiliter l'effort, l'audace, le goût du risque, il veut déculpabiliser les Français de gagner davantage d'argent. Ainsi souhaite-t-il intéresser les enseignants à la performance en rémunérant davantage les plus compétents, autoriser les salariés à travailler plus de 35 heures et gagner davantage par le biais des heures supplémentaires, encourager les bénéficiaires des minima à retrouver un emploi. Tout ceci paraît partir d'une louable intention. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt, car ce qu'il cherche avant tout, et en cela il s'inscrit clairement dans le courant néo-conservateur américain, c'est l'éradication de tous les obstacles à l'enrichissement des « meilleurs », c'est la neutralisation des mécanismes de redistribution verticale. Et peu lui importe si cette politique débouche sur un accroissement des inégalités, comme c'est le cas aux États-Unis.

Les mesures fiscales décidées pendant son passage à Bercy en 2004 constituent un condensé de la politique que le candidat pourrait appliquer à grande ampleur s'il était élu à la Présidence de la République. Elles ont dans leur grande majorité visé à favoriser des clientèles – les patrons, les propriétaires, les détenteurs de patrimoine – et ont toutes comme point commun de favoriser les plus riches et les plus favorisés. Pendant son discours d'Agén, le président de l'UMP n'a-t-il pas avoué : « Je veux dire au grand patron qui gagne beaucoup d'argent qu'il est sain de gagner de l'argent quand on l'a mérité parce qu'on a contribué à créer beaucoup d'emplois et beaucoup de valeur ».

Déjà en 1993-1995, il avait choisi d'augmenter la CSG (1,3 point), la TIPP, la TVA sur les abonnements EDF-

GDF, la redevance... et avait parallèlement baissé l'impôt sur le revenu, élevé les réductions d'impôts pour gardé d'enfant à domicile, baissé l'imposition des plus values.

Plus récemment, après avoir baissé injustement l'impôt sur le revenu⁽⁹³⁾ et avoir incité les citoyens les plus aisés à opérer des donations en franchise d'impôt, le ministre a décidé en 2005 de s'attaquer aux droits de succession pour promouvoir la France des rentiers. Il s'est bien gardé de toucher au barème et s'est contenté d'instituer un abattement général supplémentaire de 50 000 euros, amputant un peu plus encore la base fiscale des successions. Cette mesure devrait faire chuter de 40 % le nombre de patrimoines imposables.

Quand on sait que seuls 20 % des français payaient jusqu'alors des droits de succession (l'abattement principal est de 76 000 euros et la moitié des successions françaises sont inférieures à 55 000 euros), cette mesure favorise clairement la promotion sociale par l'héritage et non par le travail. Elle encourage les phénomènes de reproduction sociale au détriment du modèle républicain de promotion par le mérite et l'effort. Ces phénomènes devraient largement s'accroître dans les années à venir, Nicolas Sarkozy ayant annoncé une exonération massive sur les successions en cas de victoire aux élections présidentielles ouvrant la voie à la suppression de toute fiscalité dans la lignée de ce que Bush et Berlusconi ont fait voter dans les derniers mois (si aucun nouveau vote n'intervient, l'impôt successoral américain aura disparu dans 10 ans).

Le ministre n'a pas hésité non plus à accroître dans le budget 2005 le montant de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile : le plafond est passé cette année-là de 10 000 à 12 000 euros (et 1500 euros supplémentaires par enfant ou personne âgée à charge) au bénéfice de 0,2% des foyers fiscaux les plus riches : le coût pour la collectivité d'une telle mesure s'est élevé à 100 millions €.

Avec sa bénédiction, le Gouvernement a récemment poursuivi son offensive fiscale au bénéfice des ménages les plus riches dans la loi de finances pour 2006. Nicolas Sarkozy a soutenu l'initiative parlementaire qui visait à alléger l'impôt de solidarité sur la for-

tune pour les salariés et les dirigeants actionnaires. S'ils détiennent des actions ou des parts nominatives de leur entreprise, ils bénéficieraient désormais d'un abattement de 75 % sur la valeur de ces actions à condition de les garder six ans. Pour les dirigeants partant à la retraite, il était prévu qu'ils profitent du même dispositif à la condition qu'ils aient détenu leurs actions trois ans avant leur départ et qu'ils les aient conservées six ans après leur cessation d'activité. La droite affaiblit une fois de plus l'impôt sur la fortune et favorise essentiellement les dirigeants et les cadres supérieurs, principaux bénéficiaires des stock-options.

Nicolas Sarkozy a également soutenu la « simplification » du barème de impôts sur le revenu (IRPP) avec l'intégration de l'abattement de 20 %, (qui aura bénéficié aux actifs gagnant plus de 10 000 euros net par mois) et la création d'un bouclier fiscal – le total des impôts directs d'un contribuable ne pouvant désormais plus dépasser 60 % de ses revenus⁽⁹⁴⁾...

Au total, ces réductions d'impôt annoncées pour 2007 représentent 5 milliards € (soit 0,3 % du PIB). 4 milliards € sont dépensés au profit des ménages les plus riches. 20 % des foyers fiscaux imposables les plus modestes ne gagnent rien à la réforme de l'impôt sur le revenu.. « *Au total, près de 66% des 3,6 milliards y de baisse d'impôt sont restitués au 20% des foyers imposables les plus riches* »⁽⁹⁵⁾.

Il serait vain de vouloir recenser l'ensemble des autres décisions de Nicolas Sarkozy qui cherchent à privilégier les plus riches. Citons tout de même encore pour mémoire :

– le peu d'empressement de Nicolas Sarkozy à empêcher la mise en œuvre de l'amnistie fiscale pour les capitaux illégalement expatriés, voulue par Jean Pierre Raffarin, mesure qui a favorisé directement les gros revenus ;

– l'exonération des donations permettant par exemple à un couple de grands-parents de donner à ses trois enfants et à ses neuf petits enfants jusqu'à 720 000 euros sans que l'État prélève un seul centime ! « On n'a pas à s'excuser d'avoir un patrimoine » déclarait lors de son premier discours, le président de l'UMP. Mais qui peut donner une telle somme si ce ne sont les ménages les plus riches ?

Réhabiliter le travail ? Le précariser plutôt !

Nous l'avons déjà souligné, pour Nicolas Sarkozy, la France est anémiée par une culture de la paresse, par une culpabilisation de ceux qui travaillent. Il est selon lui urgent de réhabiliter l'effort en allégeant ou éradiquant toutes les contraintes qui pèsent sur le travail et l'esprit d'entreprendre. Il faut non seulement récompenser le travail mais aussi fluidifier le marché du travail. « *La France qui travaille doit être remerciée* » déclare-t-il. « *La cohésion sociale, c'est le droit à un emploi pour chacun (...) ce n'est pas plus d'allocations, plus d'assistance, plus d'égalitarisme* ». « *Cessons de culpabiliser la France qui se lève tôt* ». « *Notre politique sociale ne peut se limiter à la seule question des exclus* ». Cette nouvelle ambition passe par plusieurs transformations.

1. D'abord, il faut alléger les « charges » qui pèsent sur le coût du travail et la compétitivité des entreprises. Le système de financement de la sécurité sociale est accusé de dégrader la compétitivité des entreprises et de nuire à l'emploi. Ces critiques sont largement excessives et procèdent d'une analyse à courte vue.

Le coût du travail en France se situe à un niveau comparable aux autres pays industrialisés : le coût horaire de la main d'œuvre française se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, car les salaires nets y sont plus faibles, ce que l'on peut d'ailleurs regretter. Avec le vaste mouvement d'exonération de charges sociales mené depuis plusieurs années, le coût du travail en France se situe même à un niveau compétitif par rapport à la plupart des pays développés, y compris les pays anglo-saxons s'agissant des travailleurs les moins qualifiés.

La croissance du prélèvement social n'a pas empêché la restauration des marges des entreprises depuis la fin des années 80.

2. Ensuite, il faut supprimer les 35 heures ou à tout le moins « restaurer la liberté pour les salariés de travailler plus », en incitant au recours aux heures supplémentaires par une rémunération attractive, quitte à les exonérer de charges sociales. Nicolas Sarkozy ne semble pas avoir conscience de l'exis-

tence de rapport de force dans les entreprises lorsqu'il affirme qu'il souhaite que les salariés soient « libres » de travailler plus de 35 h, de travailler le dimanche, de ne pas faire grève...

« Il existe une marge pour augmenter les salaires sans renchérir le coût du travail : en diminuant les charges sociales sur les heures supplémentaires (...). Ces baisses de charges permettront de financer des augmentations de salaires pour ceux qui travailleront plus ». Cette idée induit des effets pervers évidents : ce sont in fine les salariés qui financeront eux-mêmes les heures de travail supplémentaires par une baisse de leurs salaires indirects collectifs (salaires différés liés aux droits à la retraite et à la maladie).

Au-delà des 35 heures, c'est toute la législation sur la durée du travail qu'il entend réformer. C'est ainsi qu'il déclare le 4 décembre 2006 lors d'un déplacement à Chalon sur Saône : « Ceux qui veulent être payés le double et travailler le dimanche 24 [décembre], pourquoi les empêcher de le faire ? »

3. Enfin et surtout, Nicolas Sarkozy préconise une déréglementation du marché du travail : assouplissement des conditions de licenciement et remplacement du CDI et du CDD par un nouveau contrat souple et dénué de garantie sérieuse. Dans ce domaine, le président de l'UMP reprend à son compte les préconisations du rapport de Pierre Cahuc et Francis Kramarz⁽⁹⁶⁾.

Les deux économistes proposent de supprimer les emplois précaires (le CDD) et de créer un contrat de travail unique à durée indéterminée. Ce contrat, que Nicolas Sarkozy évoque à chacune de ses interventions sur l'emploi, aurait trois composantes selon les auteurs : « il sera(it) à durée indéterminée ; il donnera(it) droit à une « indemnité de précarité » versée au salarié ; il donnera(it) lieu à une « contribution de solidarité » correspondant à une taxe payée par l'entreprise qui licencie. » Cette dernière servirait à garantir le reclassement du salarié, assuré non plus par les entreprises, mais par un nouveau service public de l'emploi, mettant en concurrence des organismes publics ou privés, et s'appuyant sur des professionnels rémunérés au résultat.

Que penser de ce nouveau contrat unique ?

Les garanties attachées au salariat n'ont pas toujours existé. Le salariat tel que nous le connaissons aujourd'hui, et à travers lui la norme de l'emploi stable à durée indéterminée, est le fruit d'un long et difficile cheminement⁽⁹⁷⁾. Ce n'est qu'à la faveur des Trente Glorieuses qu'il s'est imposé comme une norme. L'apparition du chômage de masse a constitué le premier facteur d'érosion de ce statut. L'évolution des techniques s'est accompagnée pour les entreprises d'une recherche de davantage de flexibilité (réorganisation du travail, polyvalence, sous-traitance, caractère saisonnier des tâches). Par ailleurs, l'analyse selon laquelle la persistance du chômage serait due aux rigidités du marché du travail a généré l'éclosion de nouvelles catégories de contrats atypiques (CDD, intérim...).

Même si le CDI à plein temps reste majoritaire, il ne cesse de perdre du terrain (86% de l'emploi salarié en 2004 contre 91 % en 1975) à mesure que ces contrats précaires et partiels se banalisent, notamment pour les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés.

Dès lors ce contrat unique est-il susceptible de réduire la précarisation du travail observée aujourd'hui ? Il est permis d'en douter. La fusion du CDD et du CDI en un contrat de travail unique vise selon les auteurs à éradiquer le dualisme du marché du travail. En fait, elle produit un autre dualisme, tout aussi pervers, entre les travailleurs nouvellement embauchés et ceux ayant le plus d'ancienneté dans l'entreprise.

Le bénéficiaire de ce contrat acquiert des protections et des garanties croissantes avec l'ancienneté. Il risque fort d'être particulièrement peu protégé en début de carrière. Ce qui est très inquiétant. Il se retrouvera à la merci de la stratégie de gestion des ressources humaines de l'employeur. Certes il ne s'agit pas d'incriminer a priori les entreprises qui ont aussi intérêt à investir durablement dans leur main d'œuvre : la flexibilité demeurera très différente selon les profils et les plus performants se verront proposer sans doute des contrats sur mesure. Toutefois, comme le souligne Florence Lefresne⁽⁹⁸⁾, socio-économiste à l'Institut de Recherche Écono-

miqueet Sociale (IRES), l'individualisation à outrance « *confronte parfois le salarié (...) au risque de l'évaluation de ses qualités par le seul marché, le soumettant à ses seules capacités de négociation, loin de toute garantie collective. Là où le statut salarial le protégeait, le retour au simple contrat l'expose toujours plus. Par ailleurs quelle peut être la qualité des investissements dans le travail et dans la formation quand pèse la menace permanente d'un licenciement ?* ».

La fusion CDI/CDD n'est envisagée par ailleurs qu'au prix d'un affaiblissement considérable des protections contre le licenciement. Les entreprises n'auraient finalement plus qu'à payer une taxe pour les salariés qu'elles licencient, comme elles le font déjà massivement pour les personnes handicapées qu'elles refusent de recruter.

Le projet fait donc reposer la protection sociale au sens large (y compris la formation) sur des droits non directement liés au contrat de travail. Le risque est grand de dédouaner les entreprises de toute responsabilité collective en matière d'emploi, d'insertion et de chômage.

Ce qui choque donc le plus, c'est le sentiment que le salarié est replacé dans une position de forte subordination vis-à-vis de l'employeur, sans bénéficier en contrepartie des protections et des garanties collectives jusqu'alors acquises à travers le code du travail, les accords interprofessionnels, les accords de branche et d'entreprise. La droite libérale cherche à attribuer à l'entreprise l'unique soin de réguler les relations du travail, quitte à aboutir à une individualisation extrême des relations du travail. Le risque est grand pour le salarié de dégrader les relations sociales qu'il entretient avec l'employeur et de le contraindre *in fine* à la démission forcée ou la soumission désabusée.

L'employeur pour sa part, soudain décomplexé par la disparition de normes qui jusqu'à présent encadraient l'exercice de son autorité, et n'étant plus contraint par la négociation collective, pourrait être tenté d'adopter des comportements autoritaires. De tels comportements sont déjà observés Outre Atlantique. N'a-t-on pas vu récem-

ment l'équipementier américain *Delphi* et la firme *General Motors* proposer à leurs salariés une baisse drastique des salaires (des 3/5^{ème} chez *Delphi*), des réductions des prestations privées d'assurance maladie et des pensions versées par les fonds de retraite, soit disant pour préserver l'emploi ? En réalité, ces mesures permettaient d'accorder au haut management des primes vertigineuses : 486 cadres de haut niveau auraient ainsi obtenu le versement en espèces d'une majoration de 30 à 250 % de leur salaire.

Enfin, l'idée selon laquelle il faut inciter voire contraindre les chômeurs à retrouver rapidement un emploi en supprimant l'allocation chômage s'ils refusent une offre produite plus d'inconvénients que d'avantages. Cette mesure substitue aux trappes à inactivité des trappes à faible qualification, phénomène que l'on observe déjà Outre Atlantique. Si la conjoncture conduit un salarié au chômage et qu'il se voit contraint d'accepter un emploi déqualifié, il lui sera difficile – sauf conjoncture particulièrement favorable – de retrouver un emploi correspondant à sa qualification initiale. La politique de Nicolas Sarkozy risque d'organiser le déclassement des travailleurs.

Les propositions de Nicolas Sarkozy, si elles venaient à être appliquées, préfigurent donc la disparition du salariat. Elles sonneront le glas par ricochet du syndicalisme, du paritarisme, des assurances sociales telles que nous les connaissons.

LES DANGERS D'UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE - LE VOLET SOCIAL

Le président de l'UMP estime aussi que la politique sociale de la France doit être profondément repensée. Fondée selon lui exclusivement sur l'assistanat, elle ne profiterait, souvent de manière indue, qu'à une petite frange de la population, « les exclus », alors que « *ceux qui travaillent doivent payer pour subventionner ceux qui ne travaillent pas* »⁽⁹⁹⁾. Tout se passe comme si, ceux qui sont aujourd'hui privés d'emploi, ou contraints à un emploi partiel ou précaire, le choisissaient délibérément.

« Le meilleur modèle social est celui qui donne un emploi à chacun, pas des allocations à tous ». Cynique, Nicolas Sarkozy a eu cette formule le 9 novembre 2004, lors d'une réunion de l'aile libérale de l'UMP : « oh, excusez-moi, ça fait vingt minutes que je parle et je n'ai pas prononcé le mot social, ni même le mot cohésion sociale. Est-ce à dire que je suis moins généreux que les autres ? ». Il n'a pas non plus hésité à mettre en parallèle le dirigeant qui négocie des rémunérations excessives et celui qui profite des minima sociaux : lors de son discours-programme d'Agen le 22 juin 2006, il demande d'un côté la suppression des « parachutes en or » et des « retraites chapeau » et exige de l'autre que « celui qui vit avec les minima sociaux accomplisse un travail d'utilité sociale ».

Cette méfiance que Nicolas Sarkozy porte envers les plus démunis qui perçoivent des allocations de subsistance procède d'abord d'une méconnaissance profonde du tissu social français. Mais comment pourrait-il en être autrement ? Maire de la ville la plus riche de France, président du conseil général du département ayant la base fiscale la plus élevée, il ne connaît ni les chômeurs, ni les familles modestes. Il « découvre » la situation précaire de certaines banlieues. Mais cette méconnaissance est également le fruit d'un désintérêt pour les questions sociales, son angle de perception et d'analyse étant surtout sécuritaire. Il ne raisonne qu'en terme d'ordre public et de sécurité des biens et des personnes. Les ressorts sociaux des phénomènes de violence ne l'intéressent guère. C'est la raison pour laquelle il privilégie toujours la répression sur la prévention, la réponse immédiate à une crise au travail de fond pour en prévenir les manifestations et en corriger les causes structurelles.

Aussi la pensée sociale de Nicolas Sarkozy est assez pauvre, et le ralliement de François Fillon, nouvelle « conscience sociale » du sarkozisme n'est pas fait pour rassurer. Mais là encore, l'objectif attendu est clair : il s'agit de démanteler progressivement le modèle social français. Ce projet s'articule autour de trois offensives :

- préserver le revenu des classes moyennes et élevées en mettant fin à la « spoliation » des politi-

- ques redistributives, quitte à creuser les inégalités ;
- aider davantage les familles et les classes moyennes ;

- placer sous surveillance et sous conditionnalité les bénéficiaires de l'aide sociale.

Gommer les mécanismes de redistribution verticale

Pour ne pas « désespérer la France qui travaille », le système social doit réorganiser profondément ses modes de redistribution. D'une solidarité jusqu'alors principalement verticale, le président de l'UMP souhaite instaurer un nouveau système qui préserve l'intégrité des revenus des classes supérieures et dans une moindre mesure des classes moyennes.

Ainsi, en diminuant l'impôt sur le revenu, seul à être vraiment progressif et ne touchant que la moitié des foyers fiscaux, Nicolas Sarkozy donne un petit coup de pouce aux classes moyennes, fait un gros cadeau aux nantis, et laisse de côté les plus modestes. En promettant de distribuer des stock options à tous les salariés, il ne récompense que ceux qui ont une situation stable dans les grandes entreprises cotées en Bourse, en laissant derrière les autres (chômeurs, inactifs, travailleurs dans les PME et les très petites entreprises). Il en est de même quand il défend le principe d'une franchise pour les premiers soins en matière d'assurance maladie qui affecterait avant tout les plus modestes, ou lorsqu'il défend le principe d'une TVA sociale, pour financer la protection sociale, qui est pourtant l'impôt le plus injuste.

À l'occasion de la convention de l'UMP sur l'école, Nicolas Sarkozy a plaidé en outre pour la suppression de la carte scolaire et pour l'abandon du système des zones éducatives prioritaires (ZEP) qui permettent jusqu'à présent de concentrer des efforts financiers et humains dans des établissements qui accueillent une population en difficulté sociale.

S'agissant de la carte scolaire, l'UMP considère qu'elle est devenue profondément injuste car « les parents des couches les plus favorisées (ou les parents les plus motivés qui acceptent de lourds

sacrifices financiers) contournent la carte scolaire en inscrivant leurs enfants dans des établissements privés. D'autres parents usent de leur influence, de leur connaissance du système (...) pour obtenir, au travers de domiciles fictifs ou d'options rares ou tout simplement de dérogations, l'inscription de leurs enfants dans l'établissement de leur choix ».

Le diagnostic comporte sans doute une part de vérité. Mais quel aveu d'impuissance de se borner à un simple constat pour supprimer un dispositif qui a pour objectif flouable de favoriser la mixité sociale ! Le supprimer purement et simplement n'aura pour conséquence que d'aggraver la ghettoïsation scolaire en laissant les établissements seuls maîtres de leur politique de recrutement.

Aider davantage les familles et les classes moyennes aux dépens des plus pauvres

Nicolas Sarkozy considère que la politique sociale doit avant tout être une politique familiale :

– afin de concilier vie professionnelle et vie familiale, il propose de revaloriser significativement la prestation d'accueil au jeune enfant (PAJE) et d'appliquer un vaste plan de construction de crèches et de promotion des crèches d'entreprises. Là encore, ces dispositifs concernent exclusivement ceux qui travaillent au détriment des autres catégories de la population ;

– il souhaite que les allocations familiales versées aux parents qui ne s'occupent pas de leurs enfants ou sont « en grande détresse sociale » soient placées sous tutelle ; il conviendrait que le président de l'UMP explique ce qu'il entend par « détresse sociale ». Se définit-elle uniquement en fonction d'un niveau de revenus ? Ce serait dans ce cas inadmissible, le fait d'être plus riche ne garantissant absolument pas un sens plus élevé des responsabilités ;

– seule proposition généreuse : Nicolas Sarkozy se déclare en faveur d'une forte hausse des allocations familiales à partir du 1er enfant pour les familles les plus modestes.

Le ministre-candidat rêve également, comme le Président Bush, de l'émergence d'une « société de

propriétaires ». Il souhaite transformer la France en un pays de petits propriétaires par un accès facilité au crédit, par un allègement de la fiscalité sur les donations et héritages, par le développement des crédits hypothécaires...

Or, une nouvelle fois, une telle politique s'avère profondément inégalitaire :

– tous ne pourront pas accéder à la propriété dans les mêmes conditions (de financement, mais aussi de garantie de qualité et de salubrité) ;

– la vente d'1 % des logements sociaux ne s'accompagnera pas nécessairement de la construction de nouveaux logements alors que l'offre est déjà tellement insuffisante ;

– cette opération aurait pour effet de vendre aux plus démunis des logements insalubres ou de mauvaise qualité. Les logements sociaux en meilleur état se négocieraient probablement à des prix trop élevés pour trouver acquéreur auprès des plus démunis, comme on l'a vu lors de l'opération annoncée par Nicolas Sarkozy dans les Hauts-de-Seine ;

– cette politique donnerait enfin l'occasion à l'État de se désengager de ses obligations dans les domaines de la construction, de la réhabilitation et de la gestion du parc de logement locatif social.

Placer les plus démunis sous surveillance et les aides auxquelles ils prétendent sous conditions

Nicolas Sarkozy annonce sans ambiguïté la stratégie de rupture qu'il souhaite amorcer en cas de victoire à la présidentielle lors de la convention UMP sur les questions sociales : « *la collectivité ne peut pas aider ceux qui ne fournissent pas le minimum d'effort personnel sans lequel rien n'est possible* ». Il faut donc conditionner les aides aux plus pauvres à des critères précis et rigoureux : il faut que « *celui qui vit avec des minima sociaux accomplisse un travail d'utilité sociale* » déclare-t-il encore lors du discours d'Agen.

Partant du constat jamais démontré selon lequel les bénéficiaires de minima sociaux ont une préférence pour l'assistanat, lui et la droite néo-conservatrice qu'il incarne souhaitent forcer les bénéficiaires de l'aide sociale à travailler coûte que coûte. Avant

de montrer combien cette logique de conditionnalité peut être perverse dans le cas des bénéficiaires des minima sociaux, il faut rappeler ici combien la politique de la droite, au lieu de prévenir l'exclusion, a au contraire provoqué une entrée massive dans les dispositifs d'aide sociale et notamment de RMI.

Une étude récente de la DARES⁽¹⁰⁰⁾ révèle ainsi que fin 2003, plus de 4,25 millions de demandeurs d'emplois sont potentiellement indemnifiables, soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2002. Parmi cette population, 2,7 millions de demandeurs d'emploi sont effectivement indemnifiés, soit un nombre absolu jamais atteint auparavant. Mais le nombre de demandeurs d'emploi non indemnifiés augmente aussi spectaculairement. La réforme des filières d'indemnisation encouragée par la droite en 2002 a conduit à une diminution du flux des admissions en indemnisation et à l'épuisement des droits à indemnisation. Or, cette exclusion des droits provoque depuis 2004 une explosion du nombre d'allocataires du RMI, dernier filet de sécurité. Ainsi, fin décembre 2004, on dénombrait plus d'un million d'allocataires, soit une progression de 9,2% par rapport à 2003⁽¹⁰¹⁾. Si le nombre de Rmistes se tasse légèrement au premier trimestre 2006 (- 0,8 %), l'augmentation sur douze mois reste importante (3,9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2005) et ininterrompue depuis trois ans⁽¹⁰²⁾. Au bilan, le nombre de Rmistes a augmenté de 231 000.

Mais revenons à la question de la mise sous conditions des aides. Certes, la logique que l'on qualifie pudiquement « d'activation des dépenses sociales » n'est pas en elle-même condamnable : il est logique de chercher à aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à rejoindre le marché du travail, si cela est possible, en leur fournissant des formations qualifiantes, un accompagnement adapté : inutile de préciser que les populations concernées attendent de l'État qu'il les aide à se réinsérer et que personne ne peut se contenter des quelques centaines d'euros mensuels que représente par exemple le RMI aujourd'hui⁽¹⁰³⁾.

Poussée à l'extrême, cette logique devient toutefois perverse : « l'emploi forcé » pour les popula-

tions les plus vulnérables, politique menée de main de fer aux États-Unis et au Royaume-Uni (*workfare*), ou sous une forme à peine atténuée dans certains pays scandinaves, est non seulement inacceptable car attentatoire aux libertés mais surtout totalement inopérante.

Initiée en 1996 par Bill Clinton aux États-Unis avant tout pour diminuer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le dispositif, intitulé « *Temporary Assistance for Needy Families* » conditionne le versement de l'aide sociale à une activité minimale de 30 heures par semaine, dans le cadre d'un « plan de responsabilité individuelle » qui définit les étapes de la réinsertion professionnelle. Bush a souhaité relever ce seuil à 40 heures, pour le moment en vain.

Anne Daguerre⁽¹⁰⁴⁾, chercheuse à l'université du Middlesex à Londres en a évalué les effets sociaux :

- le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale aux États-Unis a fortement baissé : de 14,4 millions en 1994 à 5,4 millions en 2001 ;

- phénomène particulièrement inquiétant, « le taux de pauvreté des enfants, qui avait diminué d'un cinquième entre 1996 et 2000, augmente désormais, passant de 16% en 2000 à 17,6% en 2003 » ;

- « en dépit de ces données alarmantes, l'administration américaine prétend que le fait d'occuper un emploi, aussi peu qualifié et mal payé soit-il, réduit la pauvreté et améliore automatiquement les perspectives de carrière, ce que les spécialistes nomment *work first*. En fait, les allocataires ayant un emploi touchent entre 472 et 738 dollars par mois, soit un revenu annuel compris entre 5 664 et 8 856 dollars, au-dessous du seuil de pauvreté (9 827 dollars par an) ».

Une mise sous conditions des allocations du même type, mais sous des formes différentes, a été également appliquée au Royaume-Uni (le *New Deal* de Tony Blair) ou au Danemark en 1994. À chaque fois, les résultats sont plus que mitigés : sous-emploi chronique des publics concernés, extrême précarité des revenus, éviction du bénéfice de l'aide sociale ou des régimes d'indemnisation du chômage au profit des pensions de pré-retraites ou d'invalidité. C'est ainsi qu'Anne Daguerre note qu'au

Royaume-Uni, si le taux de chômage officiel se situe à son plus bas niveau depuis 20 ans (de 4,5 à 4,8 % en 2004) c'est aussi parce que 2,7 millions de personnes, soit 7,5 % de la population active en âge de travailler, perçoivent désormais une pension d'invalidité.

Dans le cas de la France, les parcours et les profils des allocataires de minima sociaux sont de toute façon très hétérogènes. Serge Paugam⁽¹⁰⁵⁾ distingue par exemple trois types de Rmistes :

- les personnes ayant une qualification inadaptée au marché du travail mais qui restent en lien avec les organismes d'insertion professionnelle ;
- celles qui ne peuvent pas prétendre à un emploi stable (problème de santé, d'incapacité ou d'âge) du moins dans la sphère marchande, mais qui conservent un minimum de liens sociaux ;
- enfin celles qui ne peuvent pas accéder à l'emploi et qui ont perdu toute attache sociale.

Les besoins spécifiques de chaque groupe justifient clairement une intervention sociale spécifique. Pour les deux dernières catégories, qui constituent le « noyau dur » des Rmistes, l'insertion dans l'emploi à tout prix n'est sans doute pas la solution. Le RMI n'est pas pour eux un filet de sécurité temporaire mais leur revenu principal et permanent. Un accompagnement seulement professionnel n'est certainement pas plus approprié qu'un accompagnement social.

Le discours sur la mise sous conditions des allocations s'accompagne en outre d'une stigmatisation insupportable des bénéficiaires de l'aide sociale. Le président de l'UMP a coutume d'appréhender les bénéficiaires de minima sociaux à travers un prisme aussi réducteur que celui qui les considère comme des profiteurs de la société, des paresseux, des jouisseurs au détriment de ceux qui travaillent dur. Ils sont même volontiers soupçonnés de tricherie, de détournement de deniers publics.

C'est ainsi par exemple que dans le document préparatoire à la convention de l'UMP sur les inégalités, l'encadré relatif à la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire assène une double charge à l'encontre de ce dispositif dont la réussite a été saluée depuis longtemps par tous,

depuis la Cour des Comptes jusqu'au Parlement. « *Le dispositif actuel est doublement injuste (...) : il ne protège pas toutes les personnes qui y ont droit, mais en plus il fait l'objet de fraudes et d'abus.* »

La première critique n'est certes pas inexacte, mais elle est particulièrement malvenue lorsque l'on sait combien la droite, depuis son retour aux responsabilités en 2002, a multiplié les aménagements de ce dispositif pour en réduire les effets : réforme de la condition de ressources pour réduire le nombre de personnes éligibles, contrôle plus drastique des ressources,...

La deuxième critique est indigne autant qu'indécente. Sans aucune preuve ni aucun chiffre à l'appui, la note précise que « les professionnels de santé et les agents des caisses primaires font l'expérience quotidienne et rapportent de nombreux cas d'abus et de fraudes (...) tels que les fraudes à la déclaration de ressources, les fraudes à la carte vitale ou les abus de consommation médicale ou pharmaceutiques ». Cette vision est réductrice.

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a apporté un démenti à ces insinuations abusives et ces accusations infondées. Une analyse fine des comportements de soins en 2002 a certes montré que la dépense moyenne d'un bénéficiaire de la CMU complémentaire était 25 % supérieure à celle d'un autre patient du régime général. Mais elle a montré aussi que cet écart était principalement lié à une consommation trois fois supérieure de soins hospitaliers : les plus démunis, souffrant d'un état de santé plus précaire, sont davantage hospitalisés dans des services de moyen et long séjour ainsi qu'en psychiatrie, et ceci pour des durées plus longues.

Cette étude montre surtout la forte concentration des dépenses de soins parmi les 20 % des bénéficiaires de la CMU complémentaires (85 % de la dépense totale), du fait d'un état de santé beaucoup plus dégradé que le reste de la population pour cause de soins trop longtemps ajournés. L'étude conclut « *les huit dixièmes plus faibles consommateurs des bénéficiaires de la CMU ont une consommation de soins relativement proche des huit dixièmes plus fai-*

bles consommateurs du régime général ». Pas d'abus et de trafics à l'horizon donc...

Une autre explication qui pourrait être avancée réside dans les comportements scandaleux de refus de soins opposés aux bénéficiaires de la CMU par certains professionnels de santé libéraux pour les soins ambulatoires. Une enquête régionale de la Dies (organisme d'études filiale de la fondation de l'Avenir) et du fonds de financement de la CMU parue en juin 2006, construite selon la méthode du *testing*, est éloquent. Elle a été menée dans six villes du Val-de-Marne. Le taux de refus de soins par les médecins libéraux est de 14 %. Il atteint 41 % pour les spécialistes de secteur 1 et 2 ! Nicolas Sarkozy se serait grandi à lutter contre ces comportements d'ostracisme d'un autre âge de la part de certaines catégories de médecins. Mais comment pourrait-il critiquer une partie de son électorat ? Il préfère s'en prendre aux plus démunis et aux plus faibles. Nicolas Sarkozy a également critiqué l'Aide Médicale de l'État⁽¹⁰⁶⁾ : « Aujourd'hui, un étranger en situation irrégulière a plus de droits aux soins gratuits qu'un smicard qui paie ses cotisations, ce n'est pas acceptable ». Cette comparaison est choquante. L'AME est réservée aux étrangers en situation irrégulière qui sont dépourvus de revenus. Leur couverture est inférieure à celle d'une assurance complémentaire : la prise en charge des soins étant limitée à 100% du ticket modérateur sans dépassement.

L'ÉLECTION DE SARKOZY, UNE MENACE POUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES PERSONNES

La crise du contrat première embauche (CPE) a poussé Nicolas Sarkozy à atténuer son image de « pur et dur ». Depuis quelques mois, et notamment depuis la rentrée politique de septembre 2006, Nicolas Sarkozy tente, au gré de ses apparitions et de ses interventions, de gommer les tendances les plus clairement libérales de son discours. Son discours se fait plus modéré, la rupture qu'il continue de plaider se trouve dépourvu de ses éléments les plus caricaturaux, elle devient « tranquille ».

C'est ainsi qu'il traite les patrons qui démantèlent leurs usines la nuit de « voyous » ou qu'il condamne

les parachutes dorés.

C'est ainsi aussi qu'il flatte les fonctionnaires, ou affirme que les 35 heures ne seront pas supprimées mais que la liberté de choix sera redonnée aux salariés. Qu'il se fait le porte-drapeau du patriotisme économique, n'hésitant pas à aller à la rescousse d'Alstom, à favoriser le mariage entre Sanofi et Aventis, à soutenir le mariage de Suez et de GDF quitte à ce qu'il aboutisse à la privatisation de cette dernière.

Le 6 juillet dernier, en Touraine, il se pose en rassembleur des contraires : « *les libéraux, les gaullistes, les centristes, les Européens, les souverainistes* » et qu'il propose d'incarner un « *libéralisme populaire* », opposé à un « *capitalisme sans règle et sans éthique* ». Il a martelé pendant tout l'été des messages rassurants à Douai, à Nîmes et même à l'université d'été de l'UMP, cherchant à donner des gages à un François Fillon ou un Jean-Louis Borloo. Le 10 novembre, il affirme que l'État et l'Europe devaient mieux protéger les Français contre les « *terribles dangers* » de la mondialisation. Elle est selon lui « *la cause du vote protestataire et du ralliement des couches de plus en plus larges de la population aux thèses protectionnistes* ». Il se déclare favorable à « *État stratège garant de la préservation des intérêts industriels fondamentaux* ».

Il défend ensuite l'idée que l'Europe se dote d'une véritable politique de préférence communautaire. Car il n'est pas question de « *prêcher, au nom de la mondialisation, la résignation à tous ceux dont les conditions de vie et de travail ne cessent de se dégrader depuis vingt-cinq ans (...)* Je n'accepte pas d'entendre que tous ceux qui souffrent n'ont rien compris ».

Il déclare même sans rire : « je suis un libéral, mais je suis aussi un humaniste. Le capitalisme a besoin, pour être accepté, d'une exigence spirituelle. »

Lors de sa déclaration de candidature à l'investiture de son parti, le 30 novembre, il affirme vouloir faire de la France « *le pays où tout peut devenir possible pour tout le monde* ». Cherchant à « ratisser

large », le candidat promet tout à tout le monde : « *la promotion sociale, la possibilité de devenir propriétaire de son logement, d'avoir pour ses enfants une meilleure école, la possibilité pour les salariés d'avoir un meilleur salaire et plus de pouvoir d'achat.* » Et il se décide enfin à « parler à tous ceux qui pensent que ce n'est jamais pour eux ».

Un virage semble pris : il exclut désormais de supprimer en totalité l'impôt sur la fortune, il affirme vouloir maintenir les 35 heures, il plaide une préférence communautaire en matière de politique commerciale et une dose de protectionnisme, il souhaite revaloriser les retraites des femmes seules et précaires ayant élevé des enfants, et augmenter les indemnités de chômage les plus faibles... Il va même plus loin en s'appropriant par opportunisme les idées de ses adversaires. C'est ainsi qu'il promet le 3 novembre à Villepinte « l'ordre juste » dans les banlieues sensibles. Une autre fois, après Ségolène Royal, il dénonce une sous-estimation de l'évolution réelle des prix : « *les indices habituels de calcul de l'inflation ne reflètent pas la réalité* » et fait de la lutte pour une revalorisation du pouvoir d'achat des français une de ces nouvelles priorités.

Aurait-il renoncé en trois mois à 10 ans de constance idéologique ?

Qu'on ne se laisse pas attendrir par cette petite musique séduisante. Tout cela est purement tactique. Qu'on ne s'y trompe guère. Cette apparente retenue n'est qu'un écran de fumée.

Le *big bang* libéral est en préparation et ira à son terme s'il est élu Président.

Quelques exemples suffisent à le rappeler.

I. À propos du CPE d'abord, Nicolas Sarkozy a certes pris ses distances avec le Premier ministre et son projet lorsqu'il a mesuré l'ampleur du front contre le CPE. Il a en effet vite compris qu'il aurait tort de chercher à s'y opposer. Mais à l'origine, il était sans ambiguïté partisan du CPE, en revendiquant même la paternité.

II. Sa position sur le temps de travail n'a pas non

plus varié d'un iota. Ainsi, le 6 décembre dernier, il affirme qu'il est prêt à ne pas revenir sur les 35 heures. Mais son credo en faveur du temps de travail choisi cache au contraire la mise à bas de ce dispositif. « *Le premier problème économique de la France, c'est le pouvoir d'achat et les salaires (...)* Je propose une nouvelle révolution économique : récompenser ceux qui veulent travailler davantage (...) On va garder les trente-cinq heures, mais ceux d'entre vous qui voudront mettre du beurre dans les épiniards pourront travailler plus » déclare-t-il.

III. Le projet législatif de l'UMP, rédigé par le faux nez social de la droite, François Fillon, et présenté début novembre, annonce cette révolution libérale en marche :

- avec l'exonération des charges fiscales et sociales sur les heures supplémentaires pour inciter les Français à « travailler plus pour gagner plus »,
- avec l'exonération des droits de donation et de succession pour « tous les patrimoines petits et moyens », sans préciser ce que cela recouvre.

IV. le 1^{er} décembre dernier à Angers, Nicolas Sarkozy réaffirme à nouveau qu'il souhaite rompre « avec l'assistanat qu'on subventionne sur le dos de ceux qui travaillent ». « Pour acheter la paix sociale (...) on a troqué l'égalité des chances contre une illusion éphémère de l'égalité. (...) De tout ce qu'a raté la culture de l'assistanat et de la facilité, l'école est sans doute sa plus belle déroute ».

V. Il rappelle enfin récemment sa préférence pour le contrat de travail unique : « Je veux y intégrer tous les contrats d'intérim et à durée déterminée qui n'existent que parce que le CDI fait peur. Ce sera un contrat dont les droits sociaux augmenteront au prorata du temps passé. Et qui ne sera pas exclusif : il n'empêchera pas le maintien d'un certain type d'intérim ou de certains contrats de mission ».

Rien n'a donc changé au contraire de la détermination de Nicolas Sarkozy à aller jusqu'au bout de son projet libéral. Mais beaucoup d'indices, dont le rejet du CPE par les Français, ont montré l'extraordinaire vitalité de

la société française et sa capacité extraordinaire à se mobiliser au nom de la solidarité et contre le capitalisme débridé.

« Sans une sécurisation initiale destinée à rassurer l'individu sur son avenir (travail et habitat), il ne reste plus que l'issue du ghetto, celui de la relégation ou celui de l'excellence. À tra-

vers le mouvement multiforme de 2006, ce sont les couches moyennes qui ont d'abord manifesté un désir de résister à la fragmentation sociale et à la polarisation sécuritaire qui favorise la mondialisation. »⁽¹⁰⁷⁾

Cela rassure et laisse espérer un rejet massif du *sarkozisme* en 2007.

(76) Le Figaro magazine, 15 novembre 2004.

(77) Thomas Piketty, Libération, 15 novembre 2004.

(78) Sources : Eurostat.

(79) Pierre Cahuc, Francis Kramarz, De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle, 2 décembre 2004.

(80) Nicolas Baverez, La France qui tombe, Perrin, Août 2003.

(81) L'Express, 12 janvier 2006.

(82) 7 septembre 2005.

(83) 7 septembre 2005.

(84) DARES, Les 35 heures, l'emploi et les salaires, 1er décembre 2000.

(85) Direction de la Prévision au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, D'où viennent les écarts de richesse par habitant entre les États-Unis, la zone Euro, la France et le Japon ?, septembre 2003. L'étude souligne en particulier que la piètre performance de la France sur la productivité horaire depuis 1993 est liée pour partie à sa bonne performance sur le taux d'emploi.

(86) 30 juin 2005.

(87) 7 septembre 2005.

(88) Convention UMP sur l'éducation, 22 février 2006.

(89) VSD, 7 mai 1997.

(90) Convention UMP sur les services publics, 7 juillet 2005.

(91) « Il est faux de dire que je veux vous privatiser. L'État reste propriétaire d'EDF et de GDF, avec un seuil minimal de 66% du capital. Seul votre statut juridique va changer ». Et lorsque les salariés demandent : « et notre statut, nos retraites, le comité d'entreprise, Sarkozy répond « Il n'y aura pas une virgule de changée » (11 mai 2004).

(92) De passage à Chalon, en Bourgogne, où il visitait l'usine locale d'Areva, Nicolas Sarkozy a indiqué le 4 décembre 2006 que le groupe nucléaire français devait se voir donner les « moyens de sa croissance », suggérant ainsi qu'il ne serait pas opposé à l'ouverture de son capital s'il était élu à la présidence

de la République. « Ce qui importe, c'est qu'Areva puisse se développer et gagner des parts de marché », a-t-il souligné. « L'entreprise peut y parvenir par ses propres moyens. Elle peut aussi avoir besoin de partenaires, et nous parlerons de tout cela en temps utile avec son management. ».

(93) 10% du coût étant concentré sur 1% des contribuables contre 70% sur 30% des contribuables.

(94) Nicolas Sarkozy s'est même déclaré favorable à un seuil de 50%.

(95) Cyrille Hagneré, Mathieu Plane et Henri Sterdyniak, « Réforme fiscale 2007 : un pas de côté... », Lettre de l'OFCE, 20 octobre 2005.

(96) Pierre Cahuc, Francis Kramarz, De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle, 2 décembre 2004.

(97) Robert Castel, Les métamorphoses du social, Fayard, Paris 1995.

(98) Florence Lefresne, « Précarité pour tous, la norme du futur », Le monde diplomatique, mars 2006.

(99) Nicolas Sarkozy, Libre, Pocket, 2001, rééd 2005.

(100) DARES, « En 2003, l'indemnisation des chômeurs progresse, le chômage non indemnisé aussi », Premières informations, premières synthèses, n°10.2, mars 2005.

(101) Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, ministère de la Santé et des Solidarités, DREES, Etudes et Résultats, mars 2005.

(102) DREES, Etudes et Résultats, juin 2006.

(103) 433,06 pour une personne seule sans enfant au 1^{er} janvier 2006.

(104) Anne Daguerre, « Emplois forcés pour les bénéficiaires de l'aide sociale », Le Monde Diplomatique, juin 2005.

(105) Serge Paugam, « RMI : plusieurs types d'allocataires », avec Françoise Euvrard, Notes et Graphiques, (CERC) 1991 (repris ensuite dans Problèmes économiques, 2.232, juillet 1991, pp. 10-13).

(106) Le Figaro, 30 juin 2005.

(107) Editorial, Esprit, mai 2006.

4

Nicolas Sarkozy Ou le clone de Bush

PIERRE BAYARD

La France est-elle en panne, en recul, en crise ou, pire encore, en déclin ou en décadence ? Nicolas Sarkozy l'affirme parce qu'il cherche un prétexte à toutes sortes de sacrifices sociaux : persuadons les Français que tout va mal et ils avaleront alors la potion amère du libéralisme ; créons une ambiance de désastre national et un nouveau modèle s'imposera, le modèle américain.

Il ne sert à rien de nier les difficultés que traverse la France. Elle a été rattrapée, pour le revenu moyen, par la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Irlande. Elle est distancée par les pays scandinaves comme par les États-Unis. L'absence de croissance entraîne l'absence de création d'emplois. Son taux de chômage reste l'un des plus élevés du continent européen. Le taux d'emploi de la population est l'un des plus mauvais d'Europe. Mais pourquoi vouloir rompre avec le modèle français et non pas le réformer en s'inspirant de ce qu'il est permis d'appeler le modèle social européen ? Pourquoi en appeler au rêve américain si ce n'est par un a priori idéologique ?

LE RÊVE AMÉRICAIN ET LE RÊVE EUROPÉEN

Selon Jeremy Rifkin⁽¹⁰⁸⁾, le rêve américain « affirme avec force que chacun peut, sans aucune limite, rechercher le succès, ce qui revient à dire, dans le

langage courant américain, le succès financier ». Ce rêve repose donc sur l'idée que chacun peut passer de la misère à la richesse : les plus motivés et les plus talentueux s'élèveront jusqu'au sommet, les autres échoueront. Chacun est maître de son destin. C'est le thème bien connu des pionniers protestants du 19^{ème} siècle. Ils ont posé les deux fondements du modèle américain : la ferveur religieuse tout d'abord puisque les Américains ne doutent pas un instant de leur destinée exceptionnelle, à titre individuel et en tant que peuple. Et ensuite le droit au bonheur par le progrès personnel, c'est-à-dire par la réussite personnelle matérialisée par l'accumulation de richesse. Elle seule, par l'autonomie qu'elle confère, garantit à la fois la liberté et la sécurité. Ce mélange unique de ferveur religieuse et d'utilitarisme robuste donne une force remarquable au rêve américain qui apporte une réponse aux deux désirs humains les plus fondamentaux : le bonheur ici-bas et le salut dans l'au-delà.

On comprend donc très bien pourquoi la droite y cherche aujourd'hui son inspiration : le rêve américain repose sur une foi inébranlable dans la prééminence de l'individu et dans la responsabilité personnelle. Chacun peut réussir, c'est-à-dire s'en-

richir, s'il s'en donne la peine. Les pauvres le sont donc par leur faute et ne doivent en aucun cas compter sur l'État pour pallier leurs insuffisances personnelles.

Pourtant, c'est au moment où Nicolas Sarkozy se revendique « américain » que Jeremy Rifkin qualifie le rêve américain de dépassé.

Un autre rêve, européen celui-là, serait, selon lui, en train de naître. Il a l'audace de suggérer une nouvelle histoire qui prête attention à la qualité de la vie, à la durabilité, à la paix et à l'harmonie. *« Le rêve américain met l'accent sur la croissance économique, la richesse personnelle et l'indépendance. Le rêve européen se concentre davantage sur le développement durable, la qualité de vie et l'interdépendance. Le rêve américain rend hommage à l'éthique du travail. Le rêve européen fait plus grand cas du temps libre et de l'accomplissement personnel ».* *« Le rêve européen fait passer les relations sociales avant l'autonomie individuelle, la diversité culturelle avant l'assimilation, la qualité de vie avant l'accumulation de richesse, le développement durable avant la croissance matérielle illimitée, l'épanouissement personnel avant le labeur acharné, les droits universels de l'homme et les droits de la nature avant les droits de propriété, et la coopération mondiale avant l'exercice unilatéral du pouvoir ».* *« La nouvelle vision européenne de l'avenir accorde plus d'importance à la transformation personnelle qu'à l'accumulation matérielle individuelle. Le nouveau rêve ne se concentre plus sur l'augmentation des richesses mais plutôt sur l'élévation de l'esprit humain. Le rêve européen cherche l'élargissement de l'empathie humaine, pas du territoire ».*

Le rêve américain repose sur l'idée que chacun peut passer de la misère à la richesse. Le rêve européen s'attache plutôt à l'amélioration de la qualité de vie de la population tout entière. Le premier insiste sur les possibilités individuelles, le second sur le bien-être collectif. Le premier repose sur la prééminence de l'individu et la responsabilité individuelle, le second sur la naissance d'une conscience globale et la responsabilité collective.

Il est donc pour le moins paradoxal que la droite française, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, fasse sien le rêve américain au moment où s'affirme et prend forme, sur le vieux continent, un rêve nouveau préfigurant l'avenir. Il faut aujourd'hui beaucoup de cécité pour renier le modèle européen et adhérer sans critique au modèle américain.

LE RENIEMENT DU MODÈLE EUROPÉEN

Or ce modèle de société européen existe. Il doit bien évidemment évoluer pour s'adapter aux mutations économiques et sociales mais faut-il pour autant en renier toutes les caractéristiques ? Avant de le jeter aux orties, encore faudrait-il prendre la peine de le définir. C'est ce qu'avait demandé Romano Prodi, alors président de la commission européenne lorsqu'il avait formé une table ronde intitulée « *Un projet durable pour l'Europe de demain* ». Dans son rapport, remis en avril 2004, le modèle européen y est défini comme traduisant « *la volonté de fonder un monde de justice reposant sur l'irréductibilité de la dignité humaine* ». Il est constitué de quatre composantes.

L'inviolabilité des droits de l'homme tout d'abord.

Les droits de l'homme sont apparus, pour des raisons historiques, en Occident mais l'homme est universel et ses droits également. Les droits de l'homme sont donc communs à l'humanité toute entière mais leur inviolabilité est la marque de l'Europe comme en témoignent le bannissement de la peine de mort, la suppression des tribunaux d'exception, l'interdiction de la commercialisation du corps humain, l'extension des libertés publiques constitutionnelles. « Cette empreinte » est moins forte aux États-Unis comme en témoignent, à des niveaux différents, la persistance de la peine de mort, la commercialisation des fœtus, la création du camp de Guantanamo⁽¹⁰⁹⁾ à la suite de guerre contre le régime des talibans afghans, la torture des prisonniers irakiens par des soldats américains à Abou Ghraïb en Irak ou encore la pratique de l'exfiltration par le gouvernement américain des personnes présumées terroristes vers des régimes amis pratiquant la torture⁽¹¹¹⁾.

Deuxième composante du modèle de société européen : la culture comme moyen d'émancipation.

La culture est avant tout conçue en Europe comme un instrument de développement de la personne humaine, et non comme le support d'une activité marchande. Tel n'est pas le cas aux États-Unis où la publicité est présente jusque dans les manuels scolaires puisque les enfants aujourd'hui scolarisés sont les consommateurs de demain.

Troisième composante : un modèle de développement durable, caractérisé par un équilibre particulier entre prospérité économique, justice sociale et protection de l'environnement. L'importance attachée à la justice sociale est propre à l'Europe : le développement de l'Etat providence, l'intensité de la redistribution fiscale sont des spécificités européennes. Les prélèvements obligatoires atteignent ainsi en moyenne 42 % du PIB en Europe, variant selon les États membres entre 38 % et 53 % ; ils n'atteignent que 28 % aux États-Unis et au Japon, soit dix points de moins que dans l'État européen le moins redistributeur. C'est un choix de société : d'un côté, et pour reprendre les termes du préambule de la Constitution, « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ». D'un autre côté, la Nation s'en remet au marché pour assurer tous ces risques sociaux ! Le modèle américain rend d'emblée l'individu responsable de sa réussite économique personnelle et ne lui assure qu'un minimum d'aide sociale, hormis la garantie d'une éducation publique gratuite. Les Européens, en revanche, estiment que la société a le devoir de contrebalancer le darwinisme parfois impitoyable du marché en accordant une aide sociale aux plus démunis, afin que personne ne reste à la traîne. L'attention particulière portée à l'écologie est également propre à l'Europe : elle est l'endroit du

monde où ces questions revêtent la plus grande importance. Les positions diplomatiques prises lors des négociations de Kyoto en sont le témoignage.

Quatrième et dernière composante : une vision de l'ordre international fondée sur le multilatéralisme.

Les pays européens ont été confrontés, sur leur propre territoire, à deux guerres mondiales au cours du 20^{ème} siècle. Cette histoire les a convaincus que le dialogue et le développement sont des voies plus efficaces pour garantir la sécurité que le recours aux solutions militaires. Cette approche les conduit à accepter des restrictions à leur souveraineté tant au niveau européen qu'international pour favoriser la paix indispensable au développement économique et social. À l'inverse, l'administration Bush ignore le droit international et le multilatéralisme, elle privilégie la seule promotion de l'empire américain : non signature du protocole de Kyoto, pas de participation au traité de Rome créant une Cour de justice internationale... La gestion des relations avec l'Irak constitue le paroxysme de cette attitude.

Dans sa volonté de rupture, quelles sont les composantes fondamentales du modèle européen que Nicolas Sarkozy veut supprimer ? L'attachement aux droits de l'homme ? Le respect de la diversité culturelle ? La Sécurité sociale comme instrument de mutualisation des risques sociaux ? L'affirmation européenne face à l'unilatéralisme américain ? Il faudra qu'il le précise sauf à laisser penser qu'il n'y a dans sa volonté de rupture qu'une rhétorique démagogique destinée à servir son intérêt personnel.

L'ADHÉSION AU MODÈLE AMÉRICAIN

Nicolas Sarkozy omet par ailleurs d'évoquer les faiblesses du modèle américain. Des faiblesses dans ses fondements mais aussi dans ses performances.

Un modèle aux fondements fragilisés

On a vu que le modèle américain repose sur deux fondements : la ferveur religieuse et le droit au bonheur par le progrès personnel dans le travail. Or chacun de ses deux fondements apparaît aujourd'hui bien fragile.

Si la ferveur religieuse de l'Amérique est puissante, elle est bien moindre en Europe et elle ne suffit plus aux États-Unis pour pallier les insuffisances de l'Etat fédéral. Selon Jeremy Rifkin⁽¹¹²⁾, les États-Unis connaissent un déclin régulier et brutal du recrutement de bénévoles dans le secteur privé à but non lucratif : le rêve américain est donc en train « *de se replier autour de la défense d'intérêts personnels étriqués avec des conséquences désastreuses pour la société tout entière* ».

Jeremy Rifkin constate également un affaiblissement du second élément du rêve américain, c'est-à-dire de l'éthique américaine du travail. : « L'aspiration au succès immédiat a envahi toute la culture américaine. Le jeu légal n'est que l'une des nombreuses voies empruntées par les Américains dans l'espoir d'accomplir le rêve américain. Pendant un moment, à la fin des années 1990, la bourse a fait fureur (...). Aux yeux de nombreux jeunes américains, la télé réalité est devenue le moyen le plus en vogue d'accéder à de hautes destinées (...). Les Américains sont devenus, disent ses critiques, un peuple obèse, paresseux et sédentaire qui passe un temps considérable à aspirer à la réussite sans accepter de payer son dû, c'est-à-dire admettre que l'investissement personnel est indispensable pour faire quelque chose de sa vie. »

Cette fragilité des fondements du rêve américain conduit Jeremy Rifkin à pronostiquer « *la mort lente du rêve américain* ».

UN MODÈLE AUX PERFORMANCES CONTESTABLES

Un ascenseur social bloqué

Écoutons encore le chercheur américain décrire les faibles performances du système américain : « *Jusqu'aux années 1960, l'ascension sociale était au coeur du rêve américain. Vers cette époque, le rêve a commencé à s'effiloche, lentement d'abord, puis de manière accélérée dans les années 1970, 1980 et 1990* ». Les États-Unis ne peuvent donc plus prétendre être un modèle en matière d'ascension sociale pour le monde entier (et pas plus pour la France de Nicolas Sarkozy). Aujourd'hui, 17 % des Américains vivent dans la pauvreté. En comparaison, celle-ci touche 5,1 % de la population en Finlande,

7,5 % des Allemands, 8 % des Français, 10,1 % des Espagnols et 14,2 % des Italiens⁽¹¹³⁾. Les États-Unis arrivent en 24^{ème} position parmi les pays développés pour ce qui est de l'inégalité des revenus. Seuls la Russie et le Mexique obtiennent de moins bons résultats. Les 18 pays européens les plus développés présentent ensemble une moins grande inégalité de revenus entre riches et pauvres⁽¹¹⁴⁾. 22 % des enfants des États-Unis vivent dans la pauvreté⁽¹¹⁵⁾. Ce résultat place aujourd'hui ce pays en 22^{ème} position des pays développés (soit en avant-dernière position devant le Mexique). Dans le même temps, aux États-Unis, les 100 dirigeants les mieux payés perçoivent en 1999 plus de 1000 fois le salaire moyen d'un travailleur, contre 30 fois en 1970...

Un marché du travail artificiellement efficace

La performance américaine en matière d'emploi est également surfaite. Au zénith de leur essor économique, à la fin des années 90, les États-Unis affichaient officiellement un taux de chômage de 4 %. Toutefois une récente étude américaine a établi que les véritables chiffres se rapprochaient des taux de l'union européenne car 2 millions de salariés découragés avaient tout simplement baissé les bras tandis que la population carcérale montait en flèche passant de 500 000 détenus en 1980 à 2 millions aujourd'hui. Près de 2 % de la main-d'oeuvre adulte masculine potentielle des États-Unis est actuellement derrière les barreaux. À l'été de 2003, le département américain du travail établissait le taux de chômage à 6,2 % mais les chiffres prenant en compte les salariés découragés se situaient à 9 % de la population active⁽¹¹⁶⁾.

Une intégration faussement performante

On présente souvent le modèle américain fondé sur le communautarisme et la discrimination positive comme plus efficace que le modèle républicain français... Il est permis d'en douter. Certes, la politique de préférence raciale a permis, depuis le début des années 70, la promotion réelle et visible des minorités ethniques, et principalement des noirs et son impact a été fort dans les universités les plus prestigieuses mais il est moins évident pour ce qui est

de l'emploi. C'est d'ailleurs pourquoi en 2003, le revenu médian d'un foyer noir équivaut à 64% du revenu médian d'un foyer blanc (soit 29 500 \$ contre 46 300 \$)⁽¹¹⁷⁾.

Dans le même temps, « l'affirmative action » n'a pas eu que des conséquences positives. Selon Orlando Patterson, deux tiers des afro-américains vivent mieux qu'avant mais la situation du dernier tiers se dégrade : les déclassés deviennent plus visibles et les invisibles sont encore plus délaissés. L'affirmative action a en outre « racialisé » tous les problèmes de la société américaine et celle-ci divise désormais ses pauvres entre blancs, noirs et latinos⁽¹¹⁸⁾.

Le politiste Andrew Hacker parle ainsi aujourd'hui de l'existence aux États-Unis de deux nations, l'une noire et l'autre blanche, séparées, hostiles et inégales. Et de fait, certaines statistiques, terribles, lui donnent raison : les blancs sont près à déboursier 13 % de plus pour vivre dans des quartiers totalement « blancs ». 12 % des Américains noirs, de sexe masculin, âgés de 20 à 34 ans se trouvent actuellement derrière les barreaux⁽¹¹⁹⁾ contre 4 % des latinos et 1,6 % des blancs. Si les tendances actuelles se poursuivent, un tiers des américains noirs nés en 2001 sera emprisonné une fois dans sa vie. Un jeune noir de sexe masculin, vivant à New York, a la même espérance de vie qu'un Sri lankais⁽¹²⁰⁾.

Une société malade

Plusieurs autres indices témoignent d'une société malade de ces excès.

Le taux moyen d'homicides pour 100 000 habitants a été, entre 1997 et 1999, de 1,7 pour l'union européenne alors que celui des États-Unis fut près de quatre fois plus élevé (près de 6,26).

Le taux d'incarcération constaté aux États-Unis témoignent d'une société particulièrement violente et peu sécurisante : plus de 2 millions d'Américains sont actuellement incarcérés, ce qui représente près du quart de l'ensemble de la population carcérale mondiale. Il y a dans les États membres de l'union européenne 87 détenus pour 100 000 habitants, on atteint aux États-Unis le chiffre incroyable de 685 détenus pour 100 000 habitants.

Enfin, les classes moyennes, pourtant symbole de la réussite américaine, sont désormais en péril. Fin 2005, deux mois avant son départ à la retraite, Alan Greenspan, alors président de la réserve fédérale, s'est inquiété des inégalités croissantes aux États-Unis et de la disparition de la classe moyenne. Il a regretté devant la commission économique jointe du Congrès que 80 % des employés n'aient pas bénéficié de la moindre augmentation de salaire lors des dernières années. « *La première solution adoptée par les familles pour compenser la baisse des salaires réels est de travailler plus. Les emplois à mi-temps deviennent à plein temps et certains prennent un deuxième ou un troisième travail* » explique Rick Wolf, professeur d'économie de l'université du Massachusetts, auteur d'une étude sur l'évolution des rémunérations depuis le XIX^e siècle. « *L'autre conséquence, poursuit-il, est l'augmentation de l'endettement des ménages, plus particulièrement depuis années 2000. Plus de 15 % des revenus après impôts sont au service de la dette* ».

Un système social réduit aux acquêts

Enfin, le système social américain est bien moins protecteur qu'en Europe.

Dans les années 1990, le salaire minimum légal aux États-Unis n'atteignait que 39 % du salaire moyen alors que dans l'union européenne il était de 53 %⁽¹²¹⁾. Cela fait maintenant 9 ans que le salaire minimum est figé à 5,15 dollars aux États-Unis. Cela représente 10 700 dollars par an, une somme nettement inférieure au seuil de pauvreté fixé à 16 000 dollars pour une famille de trois personnes. Selon les économistes, le pouvoir d'achat du salaire minimum est à son plus bas niveau depuis 1955. Créée en 1938 par le président démocrate Franklin Delano et Roosevelt, cette rémunération plancher fait partie de l'héritage social de la Grande dépression qu'une partie de la droite républicaine voudrait supprimer. Outre Atlantique, les employeurs ne sont pas légalement obligés d'offrir des congés à leurs salariés. Les vacances de deux semaines sont ainsi devenues la règle dans la plupart des entreprises. Selon l'OCDE (2000), les salariés américains ont la durée annuelle de travail

la plus élevée de tous les grands pays industrialisés. Ils travaillent actuellement 10 semaines de plus par an que les salariés allemands et quatre semaines et demi de plus que les britanniques. Et le fameux « droit à travailler plus » réclamé par Nicolas Sarkozy se transforme vite en une obligation de toujours faire plus.

Les États-Unis font partie des trois seuls pays industrialisés où les entreprises ne sont pas tenues d'accorder un congé de maternité ou de paternité.

Les américains n'ont pas d'assurance maladie collective. À l'exception de deux programmes publics, l'un destiné aux personnes âgées (Medicare) et l'autre aux personnes en difficulté sociale (Medicaid), l'assurance-maladie y est donc privée et les Américains y accèdent par la médiation de leur employeur. Or ce système se révèle peu efficace.

Tout d'abord parce qu'il est particulièrement coûteux. La dépense de santé par habitant est aux États-Unis la plus élevée du monde développé. En fait, le recours au marché génère davantage de bureaucratie que l'État car les compagnies d'assurances consacrent une part importante de leur activité à l'analyse des risques inhérents à la signature de chaque police d'assurance. Les frais généraux y sont donc beaucoup plus élevés que dans une agence publique⁽¹²²⁾. C'est l'une des raisons pour lesquelles les entreprises américaines répugnent aujourd'hui à embaucher, recourent au travail temporaire, réduisent la couverture de l'assurance-maladie, gèlent ou même réduisent encore les salaires. Certaines n'hésitent pas à contourner la législation sur l'interdiction des discriminations en fonction de l'âge, les primes d'assurance pour un jeune travailleur étant plus faibles que pour un salarié plus âgé⁽¹²³⁾. Ensuite parce que le modèle américain prive de couverture maladie près du cinquième de la population américaine. À un instant donné, environ 45 millions d'Américains ne bénéficient d'aucune couverture sociale soit environ 20 % de la population. Ce chiffre dissimule une précarité plus importante encore car, sur une période de deux années, ce sont près de 40 % de la population qui, à un moment donné, ne bénéficiera d'aucune couverture sociale⁽¹²⁴⁾. Selon l'OMS, les États-Unis et l'Afrique du Sud sont les deux seuls pays développés du monde à ne pas disposer d'un système de santé accessible à tous leurs citoyens.

Enfin parce que le modèle américain est, au final, peu performant en matière de santé. Les États-Unis ne recensent que 279 médecins pour 100 000 habitants contre 322 pour l'Union européenne. Ils arrivent pour la mortalité infantile en 26^{ème} position parmi les pays industrialisés avec 7 décès pour 1000 naissances, un résultat bien plus mauvais que la moyenne des pays de l'union européenne. L'espérance de vie y est plus faible que dans de nombreux pays : il vaut mieux être japonais (81,5 années en 2001) ou européen de l'Europe des 15 (79 ans la même année) qu'américain (77,1 ans). Et les différences d'espérance de vie se creusent (cinq mois en 1960 entre les États-Unis et la France, 2,1 années en 2001). Une médecine à la pointe du progrès demeure à l'évidence incapable de compenser les effets des conditions de vie. Toutes les études montrent que la cohésion sociale contribue à la croissance de l'espérance de vie. Les pays qui offrent à leur population la plus longue espérance de vie à la naissance (comme la Suède ou le Japon) se trouvent être aussi ceux où la différence de revenus entre classes sociales est la plus faible.⁽¹²⁵⁾

Un ascenseur social bloqué, un marché du travail artificiellement performant, une société incarcérant 2 % de sa population, un droit d'accès au système de santé bafoué, des congés réduits à presque rien, un droit au congé de maternité ou de paternité refusé, une espérance de vie inférieure à celle des pays européens, le modèle américain n'a pas que des avantages. Nicolas Sarkozy voit pourtant l'avenir de la société française ! Plutôt que d'importer le modèle américain en France, pourquoi ne pas réformer, adapter et construire le modèle européen ?

L'ADHÉSION AU CONSERVATISME DE BUSH

Nicolas Sarkozy n'est pas seulement un ami de l'Amérique, il en est un zélateur qui se définit volontiers lui-même comme « américain ». Et plus encore qu'un américain, c'est d'abord un adepte du conservatisme de G.W. Bush.

Nicolas Sarkozy, l'américain

Il est normal pour un homme politique français de se déclarer l'ami des États-Unis. Nos deux pays n'ont jamais été en conflit au cours de l'histoire (ce

qui n'est vrai ni pour la Grande Bretagne, ni pour l'Espagne, ni pour l'Italie ou encore l'Allemagne) ; les français ont soutenu les insurgés américains face à la couronne anglaise lors de la guerre d'indépendance de 1776 à 1783 ; à l'inverse, les États-Unis ont par deux fois participé à la libération du territoire français au cours du 20ème siècle. Nos deux pays sont donc alliés et amis depuis des décennies. Aussi lorsque Nicolas Sarkozy déclare en avril 2004 devant le comité juif américain que « *certaines en France m'appelle Sarkozy l'américain. J'en suis fier. Je suis un homme d'action, je fais ce que je dis et j'essaie d'être pragmatique. Je partage beaucoup des valeurs américaines* », ce ne sont pas tant les propos tenus qui posent problème que leur concomitance avec le tour dramatique que prend alors la guerre en Irak⁽¹²⁶⁾. Cinq mois plus tard, lors de sa visite à New York en octobre 2004, Nicolas Sarkozy va plus loin encore dans ses déclarations à l'égard des États-Unis. Il se dépeint comme étranger en son propre pays⁽¹²⁷⁾ et d'ajouter encore : « *le monde vous admire. Le monde vous respecte.* »

Nicolas Sarkozy, l'atlantiste convaincu – le soutien inconditionnel à la guerre en Irak

Nicolas Sarkozy a donné de nombreux gages d'atlantisme lors de la crise irakienne aussi bien avant qu'après l'invasion du territoire irakien par les troupes américaines.

Lui, habituellement si disert, évite de s'exprimer sur la question irakienne dans les mois précédant l'intervention militaire américano-britannique contre l'Irak, le 20 mars 2003. Il ne dit rien. Pas même un bref commentaire. Pas même à une presse confidentielle. Son silence tranche avec la dénonciation par les autorités françaises de la guerre préventive. Le président de la République accorde une interview à l'hebdomadaire « *Time magazine* » le 16 février 2003. Le 10 mars, il reçoit Patrick Poivre d'Arvor (TF1) et David Pujadas (France 2) pour une interview télévisée au cours de laquelle il confirme que « *la France votera non (à une résolution fixant un ultimatum à l'Irak) parce qu'elle considère ce soir qu'il n'y a pas lieu de faire une guerre pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, c'est-à-dire le dés-*

armement de l'Irak ». Il menace clairement les États-Unis d'utiliser son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU. Un droit de veto que la France n'a depuis 1945 utilisé que 18 fois, et une fois seulement contre les États-Unis en 1956 !

De son côté, le 14 février 2003, lors d'une séance publique du Conseil de sécurité des Nations unies, Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, suggère aux Nations Unies de « *donner la priorité au désarmement dans la paix* » et se prononce en faveur de la poursuite des inspections. Le 7 mars 2003, lors d'une nouvelle réunion du Conseil de sécurité sur l'Irak, le ministre français des Affaires étrangères, s'oppose à nouveau à une intervention armée et rappelle que devant la multiplicité et la complexité des menaces, il n'y a pas de réponse unique, mais une seule exigence, l'union de la communauté internationale.

Il y a des silences qui en disent plus que de longs commentaires. Le cœur du président de l'UMP bat du côté de Georges W Bush et de Donald Rumsfeld et non du côté de Jacques Chirac et de Dominique de Villepin ! Il est clair que le président de l'UMP approuve, au moins tacitement, l'intervention unilatérale américaine en Irak.

Un an après, en avril 2004, Nicolas Sarkozy se rend aux États-Unis. Ils s'emploie alors à donner un faste tout particulier à ce déplacement et obtient d'être reçu par Colin Powell, le chef de la diplomatie américaine et par Condoleezza Rice, la très proche conseillère à la sécurité nationale du président Bush. Finis les silences rentrés de l'année précédente. Nicolas Sarkozy met en scène son admiration pour les États-Unis et le lien tout particulier qui l'unit aux États-Unis. Dans une interview accordée depuis Washington aux radios françaises, il insiste : « *les États-Unis et la France ont connu une période un peu tendue à la suite du désaccord qui nous a opposés sur la façon de traiter la question irakienne. Eh bien maintenant, cela appartient au passé, il faut se tourner vers l'avenir et pour cela le plus de contacts possibles sont nécessaires* ». Le message est clair, il faut se

garder de parler de guerre en Irak, ne pas importer les autorités américaines avec ce conflit.

Et pourtant à la même époque, de nombreuses informations font état d'actes de torture et de mauvais traitements infligés par les forces de la coalition conduite par les américains.

Selon Amnesty international, un rapport du CICR datant de février 2004 précisait que « *des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements étaient utilisés au moment de l'arrestation, pendant l'incarcération et au cours des interrogatoires. Ce document recensait notamment le port forcé d'une cagoule – parfois durant quatre jours –, l'utilisation de menottes entraînant des lésions cutanées et nerveuses, des coups assés avec des objets durs, des menaces d'exécution, le maintien à l'isolement, des humiliations (le fait d'exhiber le prisonnier totalement nu, par exemple), l'exposition du détenu encagoulé à des musiques ou à des bruits assourdissants, ainsi que le maintien prolongé de la personne dans des positions douloureuses* ».

Au mois d'avril 2004, des images datant de 2003 et montrant des prisonniers irakiens torturés et maltraités par des soldats américains à Abou Ghraïb sont diffusées dans le monde entier. Amnesty international s'en fait l'écho dans son rapport 2005 : « *On y voyait des groupes de prisonniers nus obligés de se mettre dans des positions humiliantes et sexuellement explicites. Des fils électriques avaient été attachés à un détenu. D'autres étaient menacés par des chiens. D'autres éléments de preuve indiquaient que des prisonniers irakiens avaient été roués de coups, forcés de manger du porc, de boire de l'alcool, de se masturber devant des femmes soldats américaines ou de marcher à quatre pattes et d'aboyer* ». Nicolas Sarkozy n'a rien vu, rien entendu, rien lu. En tout cas, il ne dit rien qui puisse déplaire à ses hôtes américains.

Mais tout cela compte peu aux yeux de Nicolas Sarkozy ! Par ses silences avant l'intervention américaine en Irak, par le lustre de son déplacement aux États-Unis en avril 2004, par ses stratagèmes destinés à éluder avec les autorités américaines les actes de torture et de mauvais traitements infligés par les forces de la coalition anglo-américaine en Irak, il approuve de fait l'invasion de l'Irak et la conduite de ce conflit par les américains.

Des questions viennent alors à l'esprit : qu'aurait-il fait s'il avait été président de la République ? Son atlantisme l'aurait-il conduit à s'aligner sur la stratégie de Georges W. Bush ? Aurait-il envoyé nos forces armées sur le théâtre irakien dans une guerre qui n'en finit plus depuis ce 20 mars 2003 qui vit les troupes anglo-américaines envahir l'Irak ? La France serait-elle, elle aussi, engluée dans ce conflit qui s'est transformé en guerre civile et qui alimente désormais la vindicte terroriste ?

Nicolas Sarkozy, le conservateur

Mais plus encore qu'aux Américains, il s'identifie au conservatisme de G. W. Bush. Il a analysé ce qui s'est passé aux États-Unis avant la victoire de Georges Bush. Il a compris que le libéralisme seul ne lui permettrait pas de gagner l'élection présidentielle et qu'il fallait y ajouter, comme G. W. Bush l'avait fait en 2004, d'autres dimensions : mêler la famille et la sécurité à la religion et au nationalisme. En ce sens, il apparaît clairement comme l'héritier du président des États-Unis : même style, même discours moral, même credo conservateur.

Un même style

Dans les deux cas, on retrouve un même discours populiste, une même croyance enthousiaste, quasi caricaturale, dans les vertus du changement (l'action prime sur l'objectif), un même héros moderne qui serait l'entrepreneur individualiste, un même discours sur la réussite, la promotion sociale ignorant les inégalités sociales. Comme Bush, Nicolas Sarkozy a une vision binaire du monde. Comme lui, il utilise les mêmes méthodes de propagande : l'instrumentalisation de la peur, le populisme, un discours basé sur un nombre très réduit d'idées simples mais martelées. Comme pour lui enfin, le verbe tient lieu d'action et l'exonère de toute responsabilité dans l'efficacité des politiques conduites.

Un même discours moral d'essence essentiellement religieuse

G. W. Bush défend le retour de la religion dans la politique. Le président américain a été en effet très influencé⁽¹²⁸⁾ par l'argumentation de Marvin Olasky's

selon laquelle les organisations religieuses sont plus aptes à résoudre le problème de la pauvreté que la « bureaucratie sociale » parce qu'elles visent à changer les gens plutôt qu'à leur donner de l'argent. Cette idéologie l'a conduit, par exemple, à supprimer les fonds dispensés aux ONG pratiquant l'avortement dans d'autres pays et à réorienter le tiers des fonds destinés à la prévention du Sida dans les pays en voie de développement vers l'éducation à l'abstinence. On retrouve « cette inspiration » chez Nicolas Sarkozy. À l'instar des conservateurs américains, son discours moral est désormais d'essence religieuse comme le révèle son livre « *La République, les religions, l'espérance* » : la morale ne peut être que religieuse, les valeurs républicaines sont réduites à « l'ordre public ». Il oublie que les Français ne sont pas les Américains : aux États-Unis, 98 % des habitants croient en Dieu, contre 76 % des britanniques, 62 % des français et 52 % des suédois. Mais la religion est chez nous une affaire privée. Et c'est cela qui est « sacré »...

Une même tentative de redéfinition du credo conservateur

Nicolas Sarkozy est en fait le relais en France de l'idéologie de George Bush. Il défend les mêmes orientations politiques : la réduction des libertés au nom de la sécurité, l'accroissement de la répression policière, l'exaltation du patriotisme au risque du nationalisme, le communautarisme et la discrimination positive, l'ultralibéralisme économique et le retour de la religion dans la politique.

La droite américaine retient les trois credo habituels de la droite anglo-saxonne : la méfiance à l'égard des pouvoirs de l'État, la préférence pour la liberté par rapport à l'égalité et le nationalisme.

La méfiance à l'égard des pouvoirs de l'État. Pour beaucoup d'américains (et tout particulièrement les conservateurs), veiller à ce que l'État dispose d'un pouvoir réduit constitue un principe fondamental : le pouvoir appartient à l'individu et non à l'État. Il appartient d'abord à l'individu, puis aux communautés locales, aux États fédérés et enfin seulement à l'État fédéral.

C'est pourquoi, les États-Unis sont, avec la Suisse,

les deux seuls pays à organiser très couramment des référendums. Cela explique également que seuls 29 % des américains reconnaissent à l'État la responsabilité d'aider les pauvres (ce taux est, même au Royaume-Uni, deux fois plus élevé). Le héros moderne du conservateur américain n'est pas le châtelain paternaliste mais le rude individualiste sans attache : le chef d'entreprise qui construit un empire puissant à partir de rien.

Depuis son accession à la présidence, G.W. Bush a baissé les impôts en 2001, 2002 et 2003, au profit essentiellement des plus fortunés... Les conservateurs favorisent une privatisation partielle du système de sécurité sociale américain (retraite, assurance chômage)⁽¹²⁹⁾ et détournent ainsi le produit des cotisations obligatoires vers les marchés financiers. Cette politique de privatisation s'accompagne du développement massif d'une épargne privée défiscalisée et favorise donc massivement les Américains les plus riches, ceux qui constituent le noyau dur de l'électorat républicain. Au fondement de cette politique, on retrouve le credo selon lequel la propriété privée et l'épargne individuelle constituent la meilleure, et la plus légitime, source de sécurité pour chacun. Ce que G. W. Bush a appelé l'ère de la possession (« *Era of Ownership* »). Dans la même ligne, Nicolas Sarkozy, bien qu'il se prétende pragmatique en matière économique, est profondément méfiant vis à vis de l'État. Écoutons le 7 septembre 2005 lors de la convention de l'UMP sur le nouveau modèle français : « *Première urgence : faire souffler un vent de dynamisme sur la vie des entreprises et des affaires. Levons les interdictions inutiles, simplifions les démarches, créons de la mobilité entre trop de statuts ou de secteurs qui s'ignorent* ». Le héraut du libéralisme économique en France, Alain Madelin, n'aurait pas dit mieux. Comme il aurait d'ailleurs approuvé la suite du discours du ministre candidat : « *Cessons de punir la détention du patrimoine, alors que tant de Français font des efforts pour transmettre à leurs enfants un capital ; cessons de punir la réussite en taxant excessivement le fruit des investissements à risque alors que nous consacrons tant d'argent pour orienter l'épar-*

gne vers de tels placements ; supprimons les droits de succession et de donation pour les patrimoines petits et moyens, parce qu'il n'est pas supportable pour des parents de penser que leurs enfants devront vendre une partie de leurs biens pour payer ces droits ». Après avoir réduit le poids de l'impôt sur le revenu, Nicolas Sarkozy veut désormais s'attaquer aux impôts frappant le patrimoine. Il le fait via l'imposition sur les successions (et non pas seulement des « petites et moyennes »), il le fera ensuite via l'impôt de solidarité sur la fortune !

La préférence pour la liberté par rapport à l'égalité. C'est la suite logique de la défiance vis à vis de l'État. Seules comptent les libertés économiques, elles apporteront le bien être aux populations: C'est la reprise du rêve américain selon lequel chacun peut passer de la misère à la richesse : les plus motivés et les plus talentueux s'élèveront jusqu'au sommet, les autres échoueront. Rien ne caractérise mieux l'approche américaine que sa tolérance à l'inégalité. Pour la plupart, les américains associent la réussite au mérite et non à la chance ou aux origines sociales. Chacun est maître de son destin. Telle est l'idéologie sous jacente à la conception sarkozienne de promotion de la valeur travail.

Le nationalisme. 6 américains sur 10 pensent que la culture américaine est supérieure aux autres cultures. Ils ne sont en France que 3 à penser la même chose pour la culture française, et 4 en Grande Bretagne et en Allemagne. C'est cette veine nationaliste que reprend désormais Nicolas Sarkozy. Par exemple dans son discours du 23 avril 2006 : « Là encore, nous en avons plus qu'assez de devoir en permanence avoir le sentiment de s'excuser d'être Français. D'ailleurs, si certains se sentent gênés d'être en France, je le dis avec un sourire mais aussi avec fermeté, qu'ils ne se gênent pas pour quitter un pays qu'ils n'aiment pas ». Enchaînant dans la même veine le 2 mai suivant à l'assemblée nationale pour être sûr d'être bien compris : « on en a plus qu'assez d'avoir le sentiment d'être obligé de s'excuser d'être Français ». Ces propos font écho à ceux prononcés par deux

de ses rivaux à l'élection présidentielle : Jean-Marie Le Pen, président du Front National, qui dans les années 1980 déclarait déjà « la France, aimez la où quittez-la », et Philippe de Villiers, président du mouvement pour la France, dont les affiches proclament « La France, tu l'aimes ou tu la quittes ». Les deux ne s'y sont pas trompés : « on peut aller à la chasse aux voix du Front National et perdre sa place a déclaré Le Pen, on gagne une voix du FN et on en perd trois à son bénéfice. » Le second s'est félicité de la « villierisation » des esprits et a exclu un éventuel ralliement à M. Sarkozy au second tour de l'élection présidentielle. On voit mal en effet pourquoi les électeurs du FN préféreraient soudainement Nicolas Sarkozy alors qu'ils ont déjà entendu des dizaines de fois Jean-Marie Le Pen proférer de tels propos. En fait, sous sa fausse bonne idée (reprenre les voix du Front National), les propos de Nicolas Sarkozy renvoient à une période que l'on croyait révolue, celle où la droite républicaine n'était pas au clair avec l'extrême droite.

La droite américaine ajoute à ces credo traditionnels de la droite anglo-saxonne trois autres caractères plus novateurs auxquels Nicolas Sarkozy tente de coller.

Cette droite se veut en premier lieu plus optimiste et se différencie du scepticisme de la droite classique à l'égard du progrès. Elle veut en fait s'approprier la foi dans le progrès et l'avenir qui est l'un des déterminants essentiels de la gauche. Cette stratégie des néo-conservateurs américains est très visible chez Nicolas Sarkozy. On le voit ainsi faire l'éloge du volontarisme politique à Nîmes le 9 mai 2006 : « Il n'y a pas de fatalité au déclin, il y a seulement les ravages de l'immobilisme. (...) Ce soir, je suis venu vous dire que les choses peuvent changer, que les choses vont changer. Parce que nous allons ensemble construire le chemin qui fera entrer la France de toujours dans le monde de demain ». Mais attention, cet optimisme a toutefois un prix : le retour au pouvoir de l'idéologie libérale, la toute puissance du marché !

Cette droite se veut en deuxième lieu plus égalitaire. C'est à ce titre d'ailleurs que Nicolas Sarkozy revendique la rupture avec le modèle européen. Le 5 septembre 2005, à la Baule, il se dit « *convaincu que l'on ne peut pas continuer à commenter les inégalités, il faut les réduire si l'on ne veut pas créer les conditions d'un drame pour la France dans les 20 ou 30 années qui viennent* ». Comme aux Etats-Unis, ce discours sur la lutte contre les inégalités n'a qu'un objet : celui de séduire les couches populaires pour les arrimer à la droite conservatrice. Il connaîtra ensuite le même destin : celui des promesses vite oubliées car qui oserait prétendre que les inégalités se sont réduites sous la direction de G.W. Bush ?

Cette droite se veut en dernier lieu moins élitiste et plus populiste. Le populisme égalitaire s'aggrave alors à la religion civique, au patriotisme et à la religion tout court pour « équilibrer » dans l'inconséquent collectif la croyance dans les vertus du marché et la méfiance à l'égard des administrations étatiques. C'est manifestement dans ce registre que Nicolas Sarkozy en fait le plus. Sa stratégie : trouver des boucs émissaires qui lui permettent sur un coup médiatique de capitaliser de futurs

suffrages. Il se pose en défenseur du peuple face aux étrangers, tous assimilés hâtivement à des délinquants en situation irrégulière. Il faut nettoyer la cité au kärcher et la débarrasser de la racaille pour restaurer l'ordre public. Autres cibles de choix : les chômeurs⁽¹³¹⁾ et les Rmistes, tous assimilés à des profiteurs face à la France qui se lève pour aller travailler. La technique est désormais bien rôdée : décrypter les études qualitatives des instituts de sondages pour déterminer ce qu'attendent les Français, se prévaloir ensuite d'un fait divers et leur faire entendre ce qu'ils voulaient justement entendre, parler peuple pour faire peuple et enfin prétendre qu'il est populaire et non populiste puisque « *être populiste, c'est considérer que la majorité a raison parce qu'elle est la majorité* ». Or qu'a-t-il fait sinon organiser le rendement de son populisme et sa mise en scène et faire croire que l'électorat le suit alors qu'il le flatte pour au final pouvoir accéder à la présidence de la République. Le rôle d'un leader politique est de dire la vérité au peuple tout en lui redonnant confiance en lui. Nicolas Sarkozy lui dit ce qu'il veut entendre de ses peurs pour qu'il lui donne sa confiance ! Il utilise la vieille recette du populisme qui consiste à flatter le peuple et à dénoncer l'incurie des élites.

(110) Jeremy Rifkin, *Le rêve européen*, Fayard.

(111) On estime que 760 personnes soupçonnées par les Américains d'être des combattants de l'ennemi sont passées par Guantanamo depuis 2002. 490 y étaient encore incarcérées en mars 2006. Les autres ont été libérées ou envoyées dans d'autres centres de détention, américains ou étrangers.

(112) La commission d'enquête du Parlement européen sur la CIA, dans un projet de rapport intérimaire rendu public mercredi 26 avril 2006, confirme que « depuis le 11 septembre 2001, plus de 1000 vols affrétés par la CIA ont transité par l'Europe 12 ans pour y opérer des restitutions extraordinaires ».

(113) Jeremy Rifkin, *Le rêve européen*, (chapitre 1er : la mort lente du rêve américain), Fayard.

(110) Jesuit, David et Smeelding, Timothy, « Poverty Levels in the Developed World », Maxwell School of Citizenship and Public Affairs at Syracuse University, 23 juillet 2002, page 8 et 9; Id. « Poverty and Income Distribution, Luxembourg Income Study White paper, n° 293, Syracuse, NY, Syracuse University, janvier 2002, page 7.

(114) Smeelding, Timothy, « Globalization, Inequality, and the Rich Countries of the G20 : Evidence from the Luxembourg Income Study (LIS) », 30 juillet 2002, page 14.

(115) Est pauvre celui qui a des revenus inférieurs à la moitié du revenu moyen national du pays dans lequel il vit.

(116) Herbert, Bob, « Despair of the Jobless », *The New York Times*, 7 août 2003, « Jobs and the Jobless », *The Washington Post*, 5 mai 2003.

(117) Sheryl Cashin, « The Failures of Integration : How Race and Class are undermining the American Dream », *Public Affairs*, 2004.

(118) Patrick Weil, *La République et sa diversité*, pages 83 à 85, La République des idées, Seuil.

(119) « The 2003 Global 500 », *Fortune*, 21 juillet 2003, www.fortune.com.

(120) Jean de Kervasdoué, « cohésion sociale et espérance de vie », *Le Monde*, mai 2005.

(121) Glazer, Nathan, « Why Americans don't Care About Income Inequality », article présenté aux Inequality and Social Policy Seminar Series, 11 février 2002, pages 3 et 4.

(122) JP. Fitoussi, « Le retour de l'Etat Providence : un (bon) film américain à gros budget », *Le Monde* oct 2004.

(123) JP. Fitoussi, « Le retour de l'Etat Providence : un (bon) film américain à gros budget », *Le Monde* oct 2004.

(124) Jean de Kervasdoué, « cohésion sociale et espérance de vie », *Le monde*, mai 2005.

(125) Jean de Kervasdoué, « cohésion sociale et espérance de vie », *Le monde*, mai 2005.

(126) Voir le chapitre 3 ci-dessus.

(127) Voir le chapitre 3 ci-dessus.

(128) John Micklethwait, Adrian Wooldridge, « The Right Nation : Why America is different », Penguin Books, London, 2004.

(129) Daniel Béland, « Social Security : History and Politics from the New Deal to the Privatization Debate », University Press of Kansas, 2005.

(130) « La France ne peut pas être le seul pays à avoir un degré aussi élevé de protection sociale, et aussi peu d'obligations qui pèsent sur leurs bénéficiaires », Nîmes - mardi 9 mai 2006.

Conclusion

PIERRE BAYARD

Depuis 2002 et son retour dans les palais de la République, Nicolas Sarkozy n'a cessé de se mettre en scène afin de se présenter aux Français comme le seul capable de régler leurs problèmes. Lui seul les écouterait, lui seul les comprendrait, lui seul serait porteur des réformes nécessaires à la France pour endiguer le déclin auquel elle est aujourd'hui condamnée. Voilà cinq ans que Nicolas Sarkozy trompe les Français.

Il se prétend efficace mais a collectionné les échecs.

Secrétaire d'État au Budget de 1993 à 1995, il laisse des finances de l'État dans un état « calamiteux » : la dette explose et passe de 45,3 % à 54,6 % du PIB ; les prélèvements obligatoires atteignent 43,6 % du PIB en 1995 contre 42,9 % en 1993.

Pendant son passage à Bercy en 2004 en tant que ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, la croissance marque le pas : elle est à son départ 6 fois moins élevée qu'à son arrivée !

Par deux fois ministre de l'intérieur, il multiplie les chantiers législatifs afin d'entretenir l'illusion médiatique d'un fléchissement de la délinquance. La réalité est moins avouable : si l'on neutralise les deux infractions qui dépendent le moins du com-

portement de la police, à savoir les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur ainsi que les cambriolages, la délinquance affiche alors sur la période 2001-2005 une augmentation de 25,7 %. Les violences contre les personnes n'ont jamais cessé de s'accroître : + 8,6 % en 2002, + 7,2 % en 2003, + 4,4 % en 2004, + 4,4 % en 2005 et au total + 27 % sur la période 2001-2005. Ils s'ingénient à casser le thermomètre pour faire croire que la température a baissé : il ferme Sangatte mais les migrants sont toujours là ; il durcit les conditions des unions mixtes et du regroupement familial des étrangers et fabrique ainsi de l'immigration clandestine.

Le verbe tient lieu d'action et l'exonère de toute responsabilité dans l'efficacité des politiques conduites.

Nicolas Sarkozy veut incarner le volontarisme mais fait en réalité le choix de la démission en politique.

Il croit le modèle républicain en faillite et le phénomène communautaire inévitable. Il propose donc de réhabiliter les identités communautaires en prenant argument de la diversité de notre société. Il prétend qu'il faudrait sortir l'économie française de sa léthargie par une politique résolue et ambi-

tieuse mais ne fait rien qui puisse perturber le cours des affaires, comme il l'a prouvé pendant ses passages au Ministère des Finances. L'important n'est pas de faire, il faut seulement donner l'illusion que l'État continue d'agir. C'est donc avant tout un État « incantatoire » en matière économique que Nicolas Sarkozy souhaite promouvoir s'il est élu Président de la République.

Son volontarisme apparent n'est en fait qu'une résignation, sa volonté de rupture qu'un abandon. Avec lui, les politiques publiques sont condamnées à n'être que psychologiques.

Nicolas Sarkozy promet la sécurité pour tous mais prépare en fait l'insécurité de chacun.

C'est l'insécurité économique et sociale qui se profile derrière le discours rassurant sur la libération de la France : « libérer les énergies », instituer des « candidatures libres » aux élections syndicales, « libérer le travail », laisser « le libre choix » de travailler plus ou moins, assurer la « libre autonomie des établissements, notamment dans l'élaboration d'un projet éducatif spécifique », la « liberté pédagogique des enseignants », tout cela vise à changer notre modèle social et à ériger la concurrence comme le principe de régulation de l'ensemble de nos rapports sociaux. Avec les résultats que l'on sait : un droit du travail en lambeaux, un droit syndical réduit à néant, une France éclatée, la constitution de ghettos scolaires, des banlieues et des territoires abandonnés à eux-mêmes...

Ce modèle s'accompagnera comme aux États-Unis d'une très forte insécurité des biens et des personnes. Rappelons encore les terribles chiffres rendus publics par le bureau du recensement américain (*US Census Bureau*) le 29 août dernier : 1 américain sur 8 (soit près de 37 millions d'individus) n'a pas assez d'argent pour vivre décemment, avec un revenu annuel inférieur à 7 769 euros ! Les américains d'origine étrangère (afro-américains, hispaniques, asiatiques) sont ceux qui en payent le plus lourd tribut. Le salaire réel médian a baissé depuis 1999. Les inégalités sont criantes : l'écart de rémunération entre un PDG et un salarié de 1 à 40 en 1980,

est passé de 1 à 411 en 2005 ! Pire, la situation s'est encore dégradée en ce qui concerne la couverture santé : 1,3 millions de personnes ont rejoint en 2005 les rangs des américains privés d'assurance maladie, soit un total de 46,6 millions d'individus ! Est-ce cela que les Français souhaitent pour la France ? Tel est l'avenir que nous prépare Nicolas Sarkozy. Il substitue à notre État social de sécurité un État libéral de sécurité : un État aveugle, manquant de lucidité et qui se contente de combattre « la racaille » en faisant l'économie de l'analyse des causes profondes de la délinquance ; un État qui isole donc la recherche de la sécurité de la réalité sociale. Ainsi isolée, cette recherche de sécurité est vaine et se dégrade inmanquablement en une crispation sécuritaire... pour le plus grand profit électoral de la droite (et de l'extrême droite !).

Les Français ont donc de bonnes raisons d'être inquiets !

Nicolas Sarkozy préconise l'adossement béat de notre politique étrangère sur la politique des États-Unis de Bush, quitte à affaiblir l'Europe et à renforcer l'instabilité internationale

Le monde a changé au cours des 20 dernières années. La fin de la bipolarité qui avait structuré l'équilibre mondial autour de deux puissances opposées, les États-Unis et l'URSS, a laissé la place à un seul acteur, les États-Unis, qui cherche désormais à imposer son hégémonie sur le monde entier. Dans ce contexte, seule une Europe forte et unie peut équilibrer la puissance américaine actuellement sans contrepoin. L'enjeu d'aujourd'hui est donc bien de faire de la construction d'un monde multipolaire régi par le droit un objectif véritablement stratégique. Mais l'Europe d'aujourd'hui est en crise : sa croissance est en panne, son émergence en tant que puissance politique a échoué et la démocratie européenne n'est toujours que balbutiante. Le rejet par les Français, le 29 mai 2005, du projet de constitution européenne ne fut en fait que l'une des nombreuses manifestations de cette crise.

Face à ce monde en mutation, quelle est la pensée de Nicolas Sarkozy dans le domaine de la politique internationale et de la construction européenne ?

Bien difficile à dire tant l'intéressé a été peu disert en ces matières. Peut-être faut-il alors se fier au jugement de l'un des plus fins connaisseurs de Nicolas Sarkozy... Jacques Chirac, qui se plaignait auprès de son vieil ami Pierre Mazeaud : « *Tu comprends, Pierre, il est libéral, atlantiste et communautariste* »⁽¹³²⁾. Et de fait, les exemples de la construction européenne et de l'intervention américaine en Irak en 2003 témoignent de l'atlantisme du président de l'UMP.

Nicolas Sarkozy se prétend aux services de l'ensemble des Français mais sert avant tout sa clientèle.

Déjà en 1993-1995, il avait choisi d'augmenter la CSG, la TIPP, la TVA sur les abonnements EDF-GDF... et avait parallèlement baissé l'impôt sur le revenu, élevé les réductions d'impôts pour garde d'enfant à domicile et baissé l'imposition des plus values. Il récidive en 2004 lors de son nouveau passage à Bercy : il baisse injustement l'impôt sur le revenu, incite les citoyens les plus aisés à opérer des donations en franchise d'impôt et décide de s'attaquer aux droits de succession pour promouvoir la France des rentiers...

Nicolas Sarkozy veut incarner l'avenir de la France mais propose en fait les recettes du passé.

La délégitimation du modèle européen au profit du modèle américain vise clairement à affaiblir la légitimité de l'État providence européen. C'est la première étape du démantèlement de la sécurité

sociale au profit d'un système d'assurances privées. Adapter notre système de sécurité sociale est une nécessité, le démanteler un retour à l'Europe des années 30.

Nicolas Sarkozy souhaite doter les religions d'un véritable statut. Réalisable dans le contexte religieux simplifié du début du 20^{ème} siècle, ce projet ne l'est plus un siècle plus tard au temps de la multiplication des rites et de l'individualisation des pratiques et des croyances. Le président de l'UMP s'est tout simplement trompé de siècle.

Revenir sur la laïcité comme il le souhaite, c'est amener l'État à faire le tri dans les philosophies, les croyances et les opinions ! En fait, il propose un retour au régime bonapartiste du concordat de 1801 et des articles organiques de 1802, une tentative d'appropriation de l'Eglise par l'État, ou, à tout le moins, un contrôle politique des églises de France.

Il se prétend porteur d'une ambition pour la France mais ne vise qu'à satisfaire sa boulimie de pouvoir et sa volonté de puissance.

Il se dit déterminé et se révèle pur opportuniste. Il se prétend franc et direct, il est cynique et calculateur. Il prétend dénoncer les prudences tactiques, il exhibe en fait son appétit démesuré du pouvoir. Il pourfend la langue de bois mais en invente une forme nouvelle, le parler cru.

Voilà 5 ans que Nicolas Sarkozy trompe et abuse les Français.

(132) Béatrice Gurrey, *Le rebelle et le roi*, page 127, Albin Michel.

Bibliographie

- Amnesty International, Rapport 2005.
- Assemblée nationale, rapport n° 1718 de la mission d'information sur le traitement de la récidive des infractions pénales, 7 juillet 2004
- Baverez Nicolas, *La France qui tombe*, Perrin, Août 2003.
- Béland Daniel, *Social Security: History and Politics from the New Deal to the Privatization Debate*, University Press of Kansas, 2005.
- Bergounioux Alain, Werkoff-Leloup Caroline *Les habits neufs de la droite française*, Fondation Jean-Jaurès, Plon.
- Brouard Sylvain, Tiberj Vincent, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Presses de Sciences Po, Paris, décembre 2005.
- Cahuc Pierre, Kramarz Francis, *De la précarité à la mobilité: vers une sécurité sociale professionnelle*, 2 décembre 2004.
- Cashin Sheryl, *The Failures of Integration : How Race and Class are undermining the American Dream*, Public Affairs, 2004.
- Castel Robert, *Les métamorphoses du social*, Fayard, Paris 1995.
- Corcelette Jean-Pierre avec Frédéric Abadie, *Police : les « mal-aimés » de la République*, Éditions Balland, 2003.
- Creel Jérôme, Sterdyniak Henri, *Faut il réduire la dette publique*, Lettre de l'OFCE, janvier 2006.
- Damon Julien, *Vagabondage et mendicité : délits périmés, contrôle persistant*, in « Crime et sécurité, l'état des savoirs » sous la direction de Laurent Mucchielli et Philippe Robert, La Découverte, 2002.
- Euvrard Françoise, *RMI : plusieurs types d'allocataires*, Notes et Graphiques, (CERC) 1991.
- Glazer, Nathan, *Why Americans don't Care About Income Inequality*, article présenté aux Inequality and Social Policy Seminar Series, 11 février 2002.

- Gurrey Béatrice, *Le rebelle et le roi*, Albin Michel.
- Hagneré Cyrille, Plane Mathieu et Sterdyniak Henri, *Réforme fiscale 2007: un pas de côté...*, Lettre de l'OFCE, 20 octobre 2005.
- Jesuit David et Smeelding, Timothy, *Poverty Levels in the Developed World*, Maxwell School of Citizenship and Public Affairs at Syracuse University, 23 juillet 2002 ; *Poverty and Income Distribution*, Luxembourg Income Study White paper, n° 293, Syracuse, NY, Syracuse University, janvier 2002.
- Laacher Smaïn, *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, La Dispute.
- Mayeur J. M., *La séparation de l'église et de l'État*, Julliard, 1996.
- Micklethwait John, Wooldridge Adrian, *The Right Nation : Why America is different*, Penguin Books, London, 2004.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction de la Prévision, *D'où viennent les écarts de richesse par habitant entre les États-Unis, la zone Euro, la France et le Japon ?*, septembre 2003.
- Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, *rapport 2004*.
- Nils Christie, *L'industrie de la punition*, Éditions Autrement.
- Pébereau Michel, *Des finances publiques au service de notre avenir – Rompre avec la facilité de la dette publique pour renforcer notre croissance économique et notre cohésion sociale*, 14 décembre 2005.
- Rifkin Jeremy, *Le rêve européen*, Fayard.
- Robert Philippe, *L'évolution des politiques de sécurité*, in « Crime et sécurité, l'état des savoirs » sous la direction de Laurent Mucchielli et Philippe Robert, La Découverte, 2002.
- Robineau Yves, *Les aides à l'emploi dans le secteur non marchand*, Commissariat Général au Plan, février 2002.
- Roché Sébastien, *Police de proximité : nos politiques de sécurité*, Éditions du Seuil, octobre 2005.
- Sarkozy Nicolas, *Libre*, Pocket, 2001, rééd 2005.
- Sarkozy Nicolas, *La République, les religions, l'espérance*, Cerf.
- Venner Fiammetta, *OPA sur l'islam de France*, Calmann-Lévy.
- Weil Patrick, *La République et sa diversité, La République des idées*, Seuil.



Parti socialiste

10, rue de Solferino

75007 Paris